



PLACER LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES AU CŒUR DE LA RÉFORME DES SOINS :

UN MANUEL D'INTRODUCTION POUR
LES PRATICIENS



CONTENTS

Remerciements _____	3	Co-conception de nouveaux services _____	36
Avant-propos : paroles d'auto-représentants _____	4	Le recrutement de personnel dans les nouveaux services _____	37
Glossaire _____	6	Evaluer et améliorer les services _____	38
Introduction _____	8	Soutien entre pairs _____	39
Qu'est-ce que la Réforme des soins ? _____	10	Mentorat _____	39
Cadre légal pour la participation des enfants _____	10	Le rôle des enfants et des jeunes comme moteur de la réforme des soins au niveau local, national et international _____	40
Qu'entend-on par participation des enfants et jeunes personnes ? _____	11	Formation _____	40
Pourquoi la participation des enfants et des jeunes est-elle importante ? _____	13	Sensibilisation et défense des droits _____	42
Chapitre 1 – Travailler avec les enfants et les jeunes _____	16	Recherche _____	47
Poser les bases d'un travail sûr et utile avec les enfants et les jeunes _____	17	Collaboration avec d'autres réseaux nationaux et internationaux d'enfants et de jeunes _____	49
Un cadre éthique pour la participation des enfants et des jeunes _____	17	Chapitre 3 – Assurer la sécurité des enfants et des jeunes _____	50
Attentes _____	19	Les bases de la protection de l'enfant et de la prévention des abus _____	51
Compensation et rémunération de la participation des enfants et des jeunes _____	20	Des récits à partager en sécurité : une pratique fondée sur la conscience des traumatismes _____	53
La participation en action _____	20	Considérations pratiques pour assurer la sécurité des enfants et des jeunes _____	55
Créer un environnement sûr et renforcer la motivation en travail de groupe _____	21	Consentement _____	56
Trouver votre groupe _____	21	Assurer la sécurité des enfants et des jeunes en ligne _____	58
Soutenir les enfants et les jeunes qui participent _____	21	Travailler avec des enfants et des jeunes de plus de 18 ans dans un même groupe _____	58
Motivation _____	21	Protection des données _____	59
Différentes manières de réunir les enfants et jeunes personnes _____	22	Chapitre 4 – Participation inclusive _____	60
S'adapter aux situations d'urgence : les leçons de la pandémie de Covid-19 _____	24	Participation inclusive significative _____	61
Budgétiser le travail de participation des enfants et des jeunes _____	25	Exemples concrets d'une participation inclusive dans la réforme des soins _____	62
Le rôle du personnel encadrant le travail de participation _____	26	Comment réaliser une pratique inclusive : adopter le modèle social du handicap _____	65
Formation et compétences _____	27	Conseils pratiques pour rendre votre travail plus inclusif _____	66
Les besoins de formation et de soutien pour les responsables de la participation et autres professionnels soutenant la participation _____	28	Soutien approprié _____	68
Considérations importantes pour accroître une participation significative et inclusive _____	29	Information accessible _____	68
Durabilité _____	29	Portrait : Ben _____	69
Chapitre 2 – la participation des enfants et des jeunes dans la réforme des soins _____	30	Chapitre 5 – Approches participatives pour le suivi et l'évaluation _____	70
Soutenir les droits des enfants et des jeunes à être impliqués dans leur prise en charge _____	31	Suivi et évaluation éthiques de la participation des enfants _____	72
Une Information accessible _____	32	Outils pratiques de suivi et d'évaluation _____	72
Consultation et processus de prise de décisions _____	32	Méthodes pratiques et outils à utiliser avec les enfants et jeunes personnes dans le suivi et l'évaluation _____	73
Développer un plan de soins personnalisé _____	32	Outils à utiliser avec des adultes _____	75
Se préparer à déménager _____	33	Analyse et usage des données du suivi et de l'évaluation _____	75
Réunions de synthèses et audiences au tribunal adaptées aux enfants _____	35	Conclusion _____	77
Impliquer les enfants et les jeunes dans la réforme des soins _____	36	Annexe – Ressources supplémentaires _____	78

REMERCIEMENTS

Ce manuel a été soutenu par Changing The Way We CareSM (CTWWC), une Alliance mondiale pour le développement financée par USAID, la Fondation MacArthur et la Fondation GHR, et mise en œuvre par Catholic Relief Services et Maestral International, ainsi que par d'autres partenaires mondiaux, nationaux et locaux qui travaillent ensemble pour changer la façon dont nous nous occupons des enfants dans le monde. Les principaux partenaires mondiaux du CTWWC sont le Better Care Network, la Fondation Lumos et Faith to Action.

Nous remercions tout particulièrement les enfants et les jeunes qui ont apporté leur expertise, leur expérience et leur énergie à l'élaboration de ce manuel et ont fait avancer le travail sur lequel elle est basée.

LUMOS

Lumos s'engage pour que chaque enfant ait droit à une famille en transformant les systèmes de soins dans le monde entier. Nous sommes une organisation caritative internationale qui s'efforce de créer un avenir où chaque enfant est élevé dans un foyer sûr et aimant, encadré par sa famille pour l'aider à s'épanouir.

Plus de 80 % des enfants placés dans des orphelinats ont des parents ou des proches en vie. Les études prouvent que ces centres peuvent nuire à la croissance et au développement de l'enfant. On estime qu'il y a encore 5,4 millions d'enfants piégés dans des « orphelinats » à travers le monde.

Lumos lève le voile sur les causes profondes de la séparation des familles - la pauvreté, les conflits et la discrimination - et démontre que les enfants peuvent être réunis avec leurs familles en toute sécurité. En poussant le plaidoyer pour que les gouvernements réforment les systèmes de prise en charge, et en développant une expertise et des capacités mondiales avec nos partenaires, nous veillons à ce qu'aucun enfant ne soit oublié.

Fondé par l'auteur J.K. Rowling, Lumos s'engage pour que les enfants aient accès à un avenir meilleur et qu'ils grandissent dans une famille sûre et aimante.

Nous croyons en une famille pour chaque enfant. Nous sommes Lumos.



CTWWC

Née du concours 100&Change de la Fondation MacArthur, Changing The Way We CareSM a été lancée en octobre 2018 en tant qu'initiative mondiale visant à résoudre l'un des plus grands problèmes mondiaux : les enfants qui grandissent en dehors de la prise en charge familiale.

La conviction fondamentale de Changing The Way We CareSM est que tous les enfants méritent de grandir dans des foyers de type familial plutôt que dans des centres de soins résidentiels - parfois appelés "orphelinats" - et que cela est possible quel que soit l'endroit où vit l'enfant et quels que soient les défis qu'il ou elle rencontre. Depuis octobre 2018, nous travaillons activement pour que cela devienne une réalité.

Changing The Way We CareSM est financée par la Fondation MacArthur, l'Agence américaine pour le développement international (USAID), la Fondation GHR et d'autres donateurs privés. Nous travaillons avec les gouvernements nationaux ainsi qu'avec d'autres partenaires, notamment le Better Care Network et l'initiative Faith to Action. Nous collaborons étroitement avec des individus, associations, ONG, décideurs politiques, gouvernements nationaux et jeunes personnes qui ont quitté la prise en charge institutionnelle.



Changing
THE WAY WE
careSM

« Je vois mon rôle en tant qu'auto-représentante comme étant quelqu'un qui peut exprimer devant les autres les opinions des enfants. J'ai la chance de pouvoir parler au nom d'autres enfants vulnérables pour accroître la prise de conscience des problèmes qu'ils ont et des défis qu'ils rencontrent. »

(Veronika, auto-représentante, République Tchèque)

« Ecoutez ce que veulent vous dire les enfants et jeunes personnes. Observez ce qu'ils font et comment ils réagissent à différentes situations. »

« Aidez-les à atteindre leur potentiel, selon leurs besoins et leurs capacités réelles. »

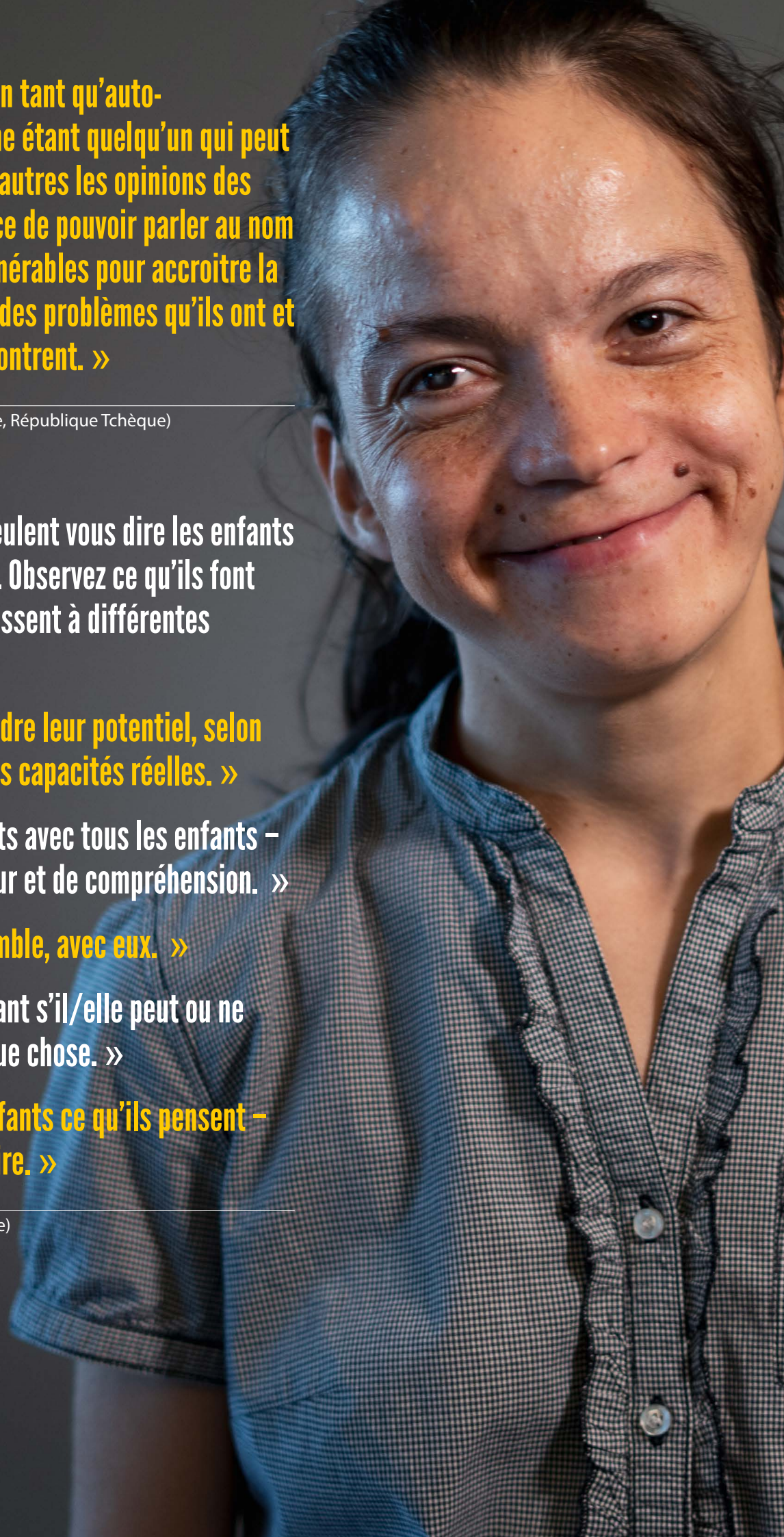
« Soyez bienveillants avec tous les enfants – ils ont besoin d'amour et de compréhension. »

« Faites tout, ensemble, avec eux. »

« Demandez à l'enfant s'il/elle peut ou ne peut pas faire quelque chose. »

« Demandez aux enfants ce qu'ils pensent – ils ont beaucoup à dire. »

(Auto-représentants, Moldavie)



AVANT-PROPOS

« Les enfants en institutions, surtout ceux qui sont en situation de handicap, ont des droits et une liberté limités pour s'exprimer, exprimer ce qu'ils pensent et ce qu'ils ressentent. Si vous êtes un enfant en institution, vous n'avez probablement pas eu le droit de choisir ou de décider pour vous-même. Si vous êtes un enfant ayant un handicap, vous avez encore moins de chances d'être acteur de votre propre vie. Je suis bien placée pour le savoir. Les enfants devraient participer activement lorsque les adultes prennent des décisions qui les concernent. Ils ont besoin de soutien pour que chacun soit inclus et reconnu. Si des enfants qui sont placés ne sont pas autorisés à participer, à faire des choix, comment pouvons-nous attendre d'eux qu'ils soient des citoyens actifs lorsqu'ils deviennent de jeunes adultes et quittent le système de prise en charge sociale ? Chaque pays et chaque institution devrait avoir des moyens accessibles de nous demander notre avis et de le prendre en considération. »

(Michaela, auto-représentante professionnelle, Bulgarie)

Les enfants et jeunes personnes ont le droit d'être acteurs de leur propre vie. Ce droit est inscrit dans le droit national et international. La participation n'est pas seulement un droit, c'est aussi un outil puissant dans la réforme des soins. Lorsque nous respectons les droits de l'enfant et veillons à ce qu'ils soient impliqués dans les décisions qui les concernent, les choses s'améliorent non seulement pour les enfants et les jeunes eux-mêmes, mais aussi pour la société dans son ensemble.

Dès leur plus jeune âge, les enfants doivent être encouragés à participer à leur propre vie. La manière dont ils participent doit être adaptée à leurs besoins et à leur potentiel, et leur implication doit façonner la prise en charge qu'ils reçoivent de la manière la plus authentique et la plus significative possible.

Créer des processus de participation et une véritable implication dans la prise de décision est complexe. Une participation significative doit avoir lieu au sein de la famille, de l'école et de la société au sens large, et doit être encouragée et renforcée par différentes politiques et pratiques. La participation est essentielle au développement des enfants, car elle leur permet de devenir des adultes indépendants et des membres actifs de la société. Ainsi, la participation sous-tend et construit la démocratie.

Malheureusement, ce droit n'est pas respecté pour tous les enfants. Ceux qui vivent sans soins parentaux, dans des services de protection de remplacement, et ceux qui vivent avec un handicap, sont encore plus susceptibles de voir leurs droits violés. Ils ont moins de possibilités d'exprimer leur opinion et de prendre des décisions dans leur propre vie. Les systèmes dans lesquels ils grandissent les emprisonnent en les rendant dépendants.

Pour réformer véritablement la manière dont nous nous occupons des enfants - pour préparer les enfants à devenir indépendants, avec la capacité de devenir des membres actifs de la société quand ils quittent les services de prise en charge - nous devons soutenir et encourager la participation, en montrant à chaque individu qu'il a le pouvoir de façonner sa propre vie et celle de son entourage.

Ce manuel est conçu pour faciliter, développer et encourager une participation significative dans des contextes de protection de remplacement et de réforme des soins dans le monde entier - dans l'intérêt des enfants et des jeunes, des communautés qui les entourent et pour le futur de notre société.

Comme le dit une auto-représentante de Moldavie : « Si vous prenez notre liberté, vous prenez aussi notre responsabilité. »

GLOSSAIRE¹

Protection de remplacement : un arrangement formel ou informel par lequel un enfant est pris en charge en dehors du cadre du foyer familial. Cela peut résulter d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative ou d'un autre organisme dûment accrédité, ou de l'enfant, de son ou ses parents ou des personnes qui en ont la charge, ou d'un autre prestataire de soins. Les formes de protection de remplacement comprennent, entre autres, les institutions résidentielles, le placement familial, la prise en charge par la parenté et les foyers d'accueil de petites taille.

Intérêt supérieur de l'enfant : un concept dérivé de l'article 3 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CIDE)². Plus simplement, il s'agit de ce qui est le mieux pour l'enfant en question, tel que déterminé par une évaluation holistique de sa situation et de ses besoins individuels.

Jeune ayant quitté la prise en charge : une personne qui a quitté le système de soins. Ce terme fait souvent référence aux personnes qui ont quitté le système de prise en charge à l'âge adulte légal (18 ans dans la plupart des pays), mais la définition utilisée dans ce document s'étend à tous les enfants et adultes qui ont passé du temps dans une forme quelconque de protection de remplacement publique et/ou privée avant l'âge de 18 ans - quel que soit le type de placement ou sa durée.

Les jeunes ayant quitté la prise en charge peuvent être confrontés à des défis importants lorsqu'ils/elles quittent la prise en charge ainsi que dans leur vie ultérieure. Ils peuvent ne pas bénéficier du soutien protecteur de leur famille et de leurs réseaux personnels, et avoir eu moins d'occasions que leurs pairs de développer des compétences professionnelles et personnelles. Ils peuvent également être confrontés à une stigmatisation sociale.

Soignant : une personne qui s'occupe de l'enfant / avec laquelle l'enfant vit, qui lui fournit des soins quotidiens, qu'elle soit ou non son parent biologique. La personne qui s'occupe principalement de l'enfant peut être la mère ou le père, un autre membre de la famille tel qu'un grand-parent ou un frère ou une sœur plus âgé(e), un parent adoptif ou un travailleur social.

Le terme peut s'étendre à des arrangements informels dans lesquels la personne qui s'occupe de l'enfant n'a pas de responsabilité légale à son égard.

Réforme des soins : des changements dans les systèmes et les mécanismes qui : encouragent et renforcent la capacité des familles et des communautés à s'occuper de leurs enfants ; répondent aux besoins en matière de soins et de protection des enfants vulnérables ou à risque afin d'éviter qu'ils ne soient séparés de leur famille ; et/ou réduisent la dépendance à l'égard des soins résidentiels et favorisent la réintégration des enfants, en veillant à ce que des options de prise en charge alternative appropriée basée sur la famille soient disponibles.

Système de soins : le cadre juridique et politique, les structures et les ressources qui déterminent et fournissent les services de protection de remplacement.

Travailleur social référent : une personne professionnelle qui gère les plans de prise en charge des enfants, qu'elle soit, selon le contexte, travailleur social ou psychologue.

Désinstitutionnalisation (DI) : processus visant à fermer les institutions de soins résidentiels et à fournir des services alternatifs de protection et de prévention basés sur la famille au sein des communautés locales.

Enfants et jeunes pris en charge : enfants et jeunes qui vivent en dehors de leur famille biologique dans des institutions ou d'autres formes de prise en charge de protection de remplacement, résidentielle et/ou de type familial. Conformément aux définitions des Nations Unies (ONU) pour les enfants et les jeunes, nous utilisons ce terme pour désigner les enfants âgés de 17 ans ou moins et les jeunes âgés de 18 à 24 ans.³

Participation des enfants et des jeunes : l'autonomisation des enfants et des jeunes ayant une expérience vécue de la prise en charge, pour qu'ils soient des décideurs dans leur propre vie, des leaders dans leur communauté et qu'ils aient une voix dans l'élaboration des politiques. Cela nécessite un changement de pouvoir et une reconnaissance de l'importance de leurs contributions.

Pour que la participation soit "**significative**", les participants doivent comprendre l'objectif de leur participation et le niveau d'influence qu'ils peuvent espérer avoir. Ils doivent être écoutés et leurs idées doivent être prises en compte. Enfin, ils doivent recevoir un retour sur et un suivi adéquats après leur participation.

A l'inverse, la participation "symbolique" est une participation superficielle plutôt que significative, peut-être réalisée comme un "exercice à cocher" où les participants n'ont pas d'influence substantielle. La participation peut être symbolique lorsque les personnes ayant une expérience vécue ne sont impliquées que pour partager leurs histoires personnelles - en fait, cela peut même porter préjudice, comme nous le verrons au chapitre 4.

Prise en charge de type familial : le placement à court ou à long terme d'un enfant dans un environnement familial stimulant avec au moins un responsable parental constant, où les enfants font partie d'une famille et d'une communauté qui les soutiennent. Le placement en famille d'accueil, l'adoption et la prise en charge par la parenté sont des formes de prise en charge de type familial.

Soutien entre pairs : arrangements formels ou informels dans lesquels les gens utilisent leurs expériences vécues pour se soutenir mutuellement. Il existe différents types de soutien par les pairs, mais tous visent à réunir des personnes ayant des expériences communes, à offrir un espace d'acceptation et de compréhension, à traiter les expériences de chacun comme étant d'égale importance et tous impliquent à la fois le fait de donner et de recevoir du soutien.

Personne(s) ayant une expérience vécue : personne(s) ayant une expérience personnelle du système de prise en charge, y compris les enfants ayant bénéficié de différentes formes de protection de remplacement, les personnes ayant quitté la prise en charge et les parents ou les personnes s'occupant d'un enfant ayant bénéficié d'une protection de remplacement (comme les familles d'accueil ou les membres de la parenté).

Retraumatization : lorsqu'une personne se souvient consciemment ou inconsciemment d'un événement traumatique, ce qui l'amène à ressentir les mêmes sensations et/ou émotions que celles ressenties au moment de l'incident initial.

Auto-représentant.e : une personne qui s'appuie sur son expérience vécue pour défendre ses propres droits et ceux de ses pairs, ou qui n'a pas d'expérience vécue des soins mais qui défend les intérêts de ses pairs qui en ont une.

Le travail de des auto-représentants peut consister à exprimer les choses qui sont importantes pour eux, ainsi que leurs besoins, leurs souhaits et leurs sentiments. L'auto-représentation exige une compréhension des droits, en particulier le droit de participer à la prise de décisions concernant sa propre vie.

Conseils consultatifs des jeunes (CCJ) : structures mises en place par Lumos dans les pays participant au programme pour aider les enfants et les jeunes à participer activement et de manière significative à notre travail. Les membres des CCJ passent par un processus de recrutement et ont une adhésion formelle à leur équipe. Ils se réunissent régulièrement pour apporter leur contribution dans les différents domaines du travail de Lumos, y compris l'élaboration de politiques et de contenus à objectif pédagogique. Avec le soutien de Lumos, les CCJ poursuivent également des activités basées sur leurs propres idées et priorités.

Protection des personnes : de manière générale, l'approche d'une organisation pour assumer sa responsabilité de préserver la sécurité des personnes, y compris les enfants, les jeunes, les adultes vulnérables et son propre personnel.

Les valeurs et protocoles à suivre par le personnel d'une organisation pour assumer cette responsabilité doivent être détaillés dans une politique de protection. Les organisations qui travaillent directement avec des enfants, jeunes et adultes à risque doivent également désigner une personne responsable de la protection qui conseillera ses collègues sur les pratiques de protection appropriées et veillera au respect de la politique.

INTRODUCTION

Tous les enfants et jeunes personnes ont le droit de grandir dans un environnement familial et d'être insérés dans la communauté qui les entoure. Les États sont tenus de fournir des services qui empêchent une séparation inutile et veillent à ce que les familles puissent fournir des soins adéquats. Lorsqu'il n'est pas possible pour un enfant de vivre en sécurité dans sa famille biologique, un placement alternatif de type familial doit être déterminé par une évaluation de son intérêt supérieur et de ses besoins individuels.

Qu'ils vivent avec leur famille biologique ou qu'ils bénéficient d'une protection de remplacement, tous les enfants et les jeunes ont le droit de participer de manière significative aux décisions qui affectent leur vie, y compris celles qui concernent leur prise en charge. **Il est de la responsabilité de toute personne travaillant avec des enfants et des jeunes de s'assurer que ce droit est respecté.**

Si vous lisez ce manuel, il est probable que vous jouez déjà un rôle important dans la protection des enfants et des jeunes qui font l'objet d'une protection de remplacement et/ou qui risquent d'en faire l'objet. Que vous soyez travailleur social, psychologue, prestataire de services, responsable de la participation des enfants ou professionnel impliqué dans la réforme des soins dans votre pays, nous espérons vous fournir

l'inspiration, les principes et les outils pratiques qui vous permettront d'impliquer de manière significative les enfants et les jeunes dans votre travail. Lorsqu'elle est bien faite, la participation de ceux qui ont une expérience vécue peut être transformatrice et conduire à des solutions plus efficaces qui répondent véritablement aux besoins des participants et de leurs pairs.

Ce manuel a été rédigé par l'équipe internationale de participation des enfants et des jeunes de Lumos, sur la base de leur expertise en matière d'implication des enfants et des jeunes dans la réforme des soins, aux côtés des auto-représentants de Lumos - des enfants et des jeunes qui défendent leurs propres droits et ceux de leurs pairs - et avec la contribution du travail de Changing the Way We CareSM (CTWWC) et des praticiens sur le terrain. Il documente les leçons tirées de l'expérience de Lumos en matière de participation des enfants et des jeunes pendant plus d'une décennie de travail sur la transformation des systèmes de protection de l'enfant, et s'appuie sur les trois années de travail du CTWWC au Guatemala et au Kenya. Il fournit des exemples pratiques et explique comment les approches sont étayées par des cadres juridiques et théoriques internationaux.

Lumos a été fondée par l'auteur JK Rowling en 2005 afin d'ouvrir la voie à un avenir meilleur pour les enfants vivant dans des orphelinats et autres institutions nuisibles. Grâce au travail réalisé pour s'attaquer aux causes de la séparation familiale - pauvreté, abus, violence domestique et discrimination liée au handicap - les enfants peuvent grandir dans des familles aimantes où ils peuvent s'épanouir et être soutenus pour atteindre leur plein potentiel. Au cours des dix dernières années, Lumos a collaboré avec des enfants et des jeunes ayant vécu l'expérience des soins en institution, y compris ceux qui ont un handicap, afin d'informer notre travail et de faire avancer le changement ensemble.

*Changing The Way We Care*SM (CTWWC), une initiative menée par Catholic Relief Services et Maestral International, promeut une prise en charge familiale sûre et enrichissante pour les enfants qui rejoignent leur famille après avoir vécu en institutions ou qui risquent d'être séparés de leur famille. CTWWC travaille dans trois pays pilotes – le Guatemala, le Kenya et la Moldavie – pour renforcer les familles et réformer les systèmes nationaux de prise en charge des enfants, par le biais de la réunification et réintégration des familles et l'accès à des modes de protection de remplacement de type familial.

LES DIFFÉRENTES FAÇONS DONT LUMOS TRAVAILLE AVEC LES ENFANTS ET LES JEUNES

Fournir un soutien et des services

Lumos travaille avec des enfants placés dans des services de protection de remplacement, y compris des institutions résidentielles, dans les écoles, et avec des jeunes ayant quitté le système de prise en charge, en les aidant à participer aux décisions qui affectent leur vie et à se préparer à une vie indépendante.

Encourager la participation des enfants et des jeunes dans la réforme des soins

Lumos promeut et soutient la participation active des auto-représentants pour militer pour et mettre en œuvre la réforme des soins. Nous travaillons avec des enfants et des jeunes aux niveaux institutionnel, local,

national et mondial en tant qu'auto-représentants, co-formateurs, chercheurs, évaluateurs, consultants et experts.

L'approche de Lumos en matière de travail avec les enfants et les jeunes a évolué au fil du temps - passant d'une participation principalement basée sur des projets et des activités, à un travail avec eux en tant que partenaires au sein de l'organisation. Lumos a mis en place des Conseils consultatifs (CCJ) dans trois des pays européens où elle est implantée – la République Tchèque, la Bulgarie et la République de Moldavie. Les CCJ ont été établis pour fournir aux enfants et aux jeunes une plateforme pour s'engager mutuellement et travailler avec Lumos d'une manière plus collaborative.

Au fil des ans, plusieurs jeunes sympathisants se sont également joints à nous pour défendre les droits de l'enfant. Bien qu'ils n'aient pas eux-mêmes une expérience directe de la protection de remplacement, ils sont passionnés par le droit de tous les enfants à grandir dans un environnement sûr et enrichissant. Leur contribution a enrichi notre travail et nous a permis d'établir des partenariats avec des initiatives plus traditionnelles en faveur de la jeunesse, augmentant ainsi la portée de notre action.

Nous espérons que notre expérience et notre approche vous aideront à développer un modèle de participation des enfants et des jeunes qui réponde aux besoins de votre organisation et des enfants et des jeunes avec lesquels vous travaillez.



QU'EST-CE QUE LA RÉFORME DES SOINS ?

Les lecteurs de ce manuel sont probablement déjà impliqués dans la réforme des soins à un titre ou à un autre. Pour ceux qui ne connaissent pas ce concept, la réforme des soins fait référence aux changements apportés aux systèmes et aux mécanismes pour :

- promouvoir et renforcer la capacité des familles et des communautés à s'occuper de leurs enfants,
- répondre aux besoins en matière de soins et de protection des enfants vulnérables ou à risque afin d'éviter la séparation d'avec leur famille,
- réduire la dépendance à l'égard des soins résidentiels, promouvoir la réintégration des enfants et veiller à ce que des options de protection de remplacement appropriées de type familial soient disponibles.

Dans le cadre de la réforme des soins, la désinstitutionnalisation ou "DI" consiste à réunir les enfants placés en institution avec leur famille, par le biais d'un processus planifié visant à promouvoir une réintégration saine et durable, en évitant une séparation secondaire ou, lorsque cela n'est pas possible, en développant des services de protection de remplacement de bonne qualité basés sur une prise en charge de type familial qui répondent à leurs besoins individuels, tels que le placement en famille d'accueil, la prise en charge par la parenté et la tutelle.

Nombre d'organisations et de personnes intelligentes et bien intentionnées financent le placement en institution parce qu'elles pensent aider les enfants et les jeunes à risque. Elles n'ont souvent absolument pas conscience des dommages considérables et potentiellement irréparables que cela peut causer au développement physique et cognitif des enfants, à leur bien-être social et émotionnel et à leurs chances de vie à long terme⁴. La défense des droits et la sensibilisation sont donc essentiels pour mettre fin à l'institutionnalisation des enfants et aux séparations familiales inutiles. Ce travail garantit que les fonds précieux immobilisés dans les institutions sont réorientés pour aider les enfants à s'épanouir dans leur famille et leur communauté.

CADRE LÉGAL POUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS

Le droit de chaque enfant à participer pleinement et en connaissance de cause aux décisions qui concernent

sa vie est inscrit dans le droit international. L'article 12 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant⁵ (CIDE) stipule que les enfants ont le droit d'exprimer librement leur opinion sur toutes les questions qui les concernent, et que cette opinion doit être dûment prise en considération eu égard à leur âge et à leur degré de maturité.

Plus précisément, le droit des enfants bénéficiant d'une protection de remplacement - ou ayant une expérience vécue de celle-ci - de participer aux décisions qui les concernent, eux et leurs pairs, est réaffirmé dans les Lignes directrices des Nations unies sur la protection de remplacement pour les enfants et dans la résolution de 2019 de l'Assemblée générale des Nations unies sur les droits de l'enfant (axée sur les enfants privés de soins parentaux). Dans le contexte de la protection de remplacement, le droit des enfants à la participation peut signifier toutes sortes de choses, depuis le fait de choisir ce qu'ils veulent manger et les personnes avec lesquelles ils veulent être amis, jusqu'à décider du type de placement dans lequel ils vont vivre.

Le droit de participer ne signifie pas nécessairement avoir la décision finale, car en fin de compte les décisions juridiques importantes doivent toujours être guidées par ce qui est dans l'intérêt supérieur de l'enfant. **Cependant, il est toujours dans l'intérêt de l'enfant de lui demander ce qu'il pense, de prendre réellement son avis en considération et d'expliquer les décisions et les résultats dans un langage accessible.**

La CIDE stipule également que les enfants ont droit à la liberté d'expression (article 13) et à l'accès à l'information (article 17), deux principes essentiels du travail de participation. Les droits énoncés dans la Convention s'appliquent à tout enfant sans discrimination (article 2).

Les enfants ayant un handicap bénéficient de garanties supplémentaires en vertu de l'article 7 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)⁶, qui stipule qu'ils doivent recevoir un soutien pour réaliser leur droit à une participation adaptée à leur âge et à leurs capacités.

Bien que ces droits existent en théorie, il arrive bien trop souvent que des adultes prennent des décisions au nom des enfants, sans les consulter. Par exemple, il est arrivé que des travailleurs sociaux déterminent où des enfants placés en institution devraient déménager, en se basant uniquement sur leurs notes, sans jamais rencontrer l'enfant en personne. Toute personne qui travaille dans un cadre de réforme globale des soins, que ce soit en tant que décideur politique ou personne s'occupant directement des enfants, doit trouver des moyens de garantir le respect du droit de tous les

enfants et jeunes à participer activement aux décisions qui les concernent, tant au niveau individuel que plus largement dans leur communauté. Cela doit se faire de manière inclusive et non discriminatoire, afin que tous les enfants puissent participer, quel que soit leur milieu.

QU'ENTEND-ON PAR PARTICIPATION DES ENFANTS ET JEUNES PERSONNES ?

Dans notre travail, nous constatons souvent que les gens ne comprennent pas bien ce qu'implique réellement la participation des enfants et des jeunes. Ce manuel explore différentes formes de participation mais, en gros, il s'agit d'écouter tous les enfants quel que soit leur milieu, leur âge et leurs capacités

d'apprentissage (y compris ceux qui sont handicapés) et de créer des opportunités appropriées pour qu'ils puissent exprimer leurs opinions et recevoir un feedback, en veillant à ce qu'ils puissent jouer un rôle actif et informé dans la prise de décision concernant leur propre vie et la société qui les entoure.

CE QUE LA PARTICIPATION SIGNIFIE SELON LES AUTO-REPRÉSENTANTS

« S'impliquer dans ce que les jeunes veulent, aiment et ce dont ils ont besoin, en considérant leur potentiel et en recherchant leur croissance et leur développement personnel. »

« Participation directe aux décisions et aux questions qui concernent la jeune personne. »

« Être actif, être motivé pour changer quelque chose dans sa propre vie, être ouvert au changement et sortir de sa zone de confort. »

« Avoir son mot à dire et prêter attention à chaque détail qui est important dans sa vie - cela aidera les autres à comprendre que tout n'est pas comme ce qui est présenté à première vue. »

« La participation signifie, lorsqu'un enfant est déplacé vers un autre service, qu'il soit d'abord informé, qu'on lui demande son avis et qu'il soit consulté. »

« La voix des jeunes doit être prise en compte dans les processus décisionnels, la formulation des politiques et des lois et l'élaboration des programmes. Nous sommes les mieux placés pour communiquer nos propres besoins. Rien ne devrait être fait ou décidé pour nous sans nous. »

(Auto-représentants de Moldavie et du Kenya)

Il n'existe pas d'approche unique de la participation. L'approche que vous utiliserez dépendra de la nature du projet, des besoins, des intérêts et des attentes des enfants et des jeunes, et de l'expérience des professionnels qui travaillent avec eux. À Lumos, nous utilisons trois approches principales pour travailler avec les enfants et les jeunes, qui ont été adaptées de l'échelle de participation de Hart⁷ :

- **Consultation** : les adultes demandent l'avis des enfants et des jeunes pour les aider à prendre des décisions. Par exemple, lors de l'élaboration d'une nouvelle politique, l'opinion des enfants et des jeunes est souvent sollicitée par le biais de discussions de groupe ou de questionnaires. La politique est ensuite rédigée par des adultes, qui prennent en compte différentes considérations, y compris les idées des jeunes.
- **Collaboration ou coproduction** : les enfants et les jeunes travaillent ensemble en tant que partenaires égaux des adultes et peuvent influencer le processus décisionnel. Par exemple, les enfants et les jeunes peuvent être impliqués dans la co-conception d'un service qu'eux-mêmes, ainsi que leurs pairs, vont utiliser.
- **Participation dirigée par les enfants ou les jeunes** : les enfants et les jeunes prennent des décisions et dirigent leurs propres projets avec l'aide d'adultes si nécessaire. Par exemple, les jeunes peuvent organiser leur propre campagne de sensibilisation ou leur propre projet de recherche.

Différentes approches de la participation peuvent être utilisées à différentes étapes du cycle du projet. Il existe de nombreuses façons pour les enfants et les jeunes d'initier et de diriger leur propre travail, mais d'après notre expérience, il peut être difficile de viser une participation dirigée par les enfants, par exemple lors du développement d'une stratégie organisationnelle complexe. Quelle que soit l'approche adoptée, il est essentiel que les enfants et les jeunes participants soient conscients du niveau d'influence qu'ils auront dès le début afin de gérer les attentes.

Une leçon importante que nous avons apprise est que le processus de participation peut être plus important que les résultats obtenus - ceci est particulièrement vrai pour les enfants et les jeunes qui ont eu peu d'occasions d'exprimer leurs opinions et de prendre des décisions dans le passé.

« Nous ne sommes plus invisibles mais reconnus et respectés. »

(Auto-représentant.e, Bulgarie)

POURQUOI LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES EST-ELLE IMPORTANTE ?

La réforme des soins implique de nombreuses parties prenantes différentes - politiciens et décideurs, donateurs, travailleurs sociaux, parents, soignants, autres membres de la famille, et ONG, pour n'en citer que quelques-unes. **Il est facile de perdre de vue les enfants et les jeunes, qui devraient être au centre de tout ce que nous faisons.** La participation des enfants et des jeunes apporte toute une série d'avantages qui peuvent contribuer à la réussite de la transformation de la prise en charge et, en fin de compte, à de meilleurs résultats pour tous.

Notre travail de participation vise à aider à transformer la perception des enfants et des jeunes, de "bénéficiaires" à participants actifs dans leur propre vie et véritables partenaires dans la réforme des soins. D'autres avantages potentiels pour les enfants et les jeunes peuvent inclure :

- Une plus grande conscience de leurs propres droits à une vie en famille, à être inclus dans la communauté et à avoir leur mot à dire dans la prise de décision.
- Une plus grande confiance et une meilleure estime de soi.
- Une amélioration de leurs compétences en matière de communication.
- Une meilleure préparation à devenir des adultes indépendants.
- Des possibilités d'exprimer des opinions, d'être entendus et de voir leurs points de vue pris en compte dans les décisions ; pour certains des jeunes que nous soutenons, il s'agit d'une expérience entièrement nouvelle.
- De nouvelles possibilités de formation et d'expérience professionnelle.
- Le développement de nouvelles aptitudes à une vie autonome et aux démarches d'emploi qui augmentent les perspectives de poursuite d'études ou d'emploi rémunéré.
- Une meilleure connaissance des moyens de se protéger et de protéger les autres contre toutes formes d'abus.
- Des possibilités de voyager (dans leur pays d'origine ou à l'étranger) et de découvrir d'autres cultures.
- Un sentiment d'accomplissement en influençant un

changement et en améliorant les conditions de vie d'autres enfants.

- Le développement de relations positives avec des pairs ayant des expériences similaires et un personnel qui s'intéresse vraiment à eux - cela peut conduire à des amitiés à vie qui aident les jeunes à se sentir plus optimistes, plus forts et plus libres.
- Une amélioration du bien-être mental - bien que la participation ne soit pas un travail thérapeutique, de nombreux enfants et jeunes trouvent que le fait de parler des problèmes et des expériences partagées les aide à traiter leur propre histoire et à trouver du positif dans les défis auxquels ils ont été confrontés.



Les avantages pour la famille peuvent inclure :

- Une amélioration de la capacité parentale et une promotion du développement individuel et de l'autonomie des enfants.
- Une amélioration des relations familiales.
- Des possibilités de socialisation des enfants et de développement des liens sociaux.



Les avantages pour la communauté au sens large peuvent inclure :

- Les enfants sont soutenus pour revendiquer leurs droits fondamentaux et jouer un rôle actif dans la société civile.
- Une meilleure conception des services qui se traduit par de meilleurs résultats pour les enfants et les familles.
- Une meilleure inclusion et une réduction de la stigmatisation - les enfants et les jeunes ayant fait l'expérience du placement en institution, en particulier ceux qui ont un handicap, sont parmi les plus marginalisés de la société. Travailler en partenariat avec eux, promouvoir leur visibilité et leurs capacités peut contribuer à catalyser une plus grande inclusion dans la société et à réduire la stigmatisation.

- Une plus grande reconnaissance et une plus grande priorité accordée aux droits et aux problèmes des enfants.
- Une meilleure prise de décision et un meilleur engagement avec les communautés, les professionnels, le personnel des différents services et les autorités locales.
- Une meilleure compréhension et une plus grande confiance pour tout ce qui concerne le système de protection de l'enfance, l'ensemble des services et les personnes qui travaillent dans ce domaine.
- Le respect des obligations découlant des cadres juridiques internationaux (notamment l'article 12 de la CIDE).
- Une satisfaction professionnelle accrue pour les animateurs - de nombreux intervenants qui travaillent à la réforme des soins sont très éloignés des enfants et des jeunes qu'ils servent. En collaborant avec eux, le personnel aura une meilleure compréhension de l'impact qu'il a, ce qui peut constituer une forme de récompense considérable et accroître la motivation.



Les avantages pour la réforme des soins peuvent inclure :

- Les nouveaux services, campagnes ou projets sont plus efficaces et plus adaptés aux enfants.
- Les parties prenantes sont plus réceptives aux messages lorsqu'ils proviennent d'enfants et de jeunes.
- Des activités liées à la défense des droits plus authentiques.
- L'expertise unique et vitale partagée par les personnes ayant une expérience vécue contribue à améliorer la conception des services et des pratiques.
- Des politiques et des pratiques plus efficaces, mieux adaptées aux besoins des enfants et des jeunes. Le fait d'élaborer conjointement des politiques et des services avec ceux qui les utilisent réellement permet de s'assurer qu'ils sont pertinents et qu'ils tiennent compte de ce que les gens veulent et ce dont ils ont besoin. Il en résulte une efficacité accrue et une meilleure rentabilité.
- Une amélioration de la communication et de la collaboration entre les prestataires de services ou responsables politiques et les enfants et les jeunes.
- Une meilleure compréhension de l'importance et des aspects pratiques de la participation, qui peut créer un héritage qui s'étend au-delà du processus de transformation des soins.
- Des possibilités d'apprentissage et de développement mutuels pour les enfants et les adultes.



Les avantages pour les organisations, professionnels et décideurs politiques :

- Des politiques mieux conçues et des services plus efficaces et plus rentables.
- Les perspectives offertes par les enfants et les jeunes sont créatives et permettent une compréhension différente des défis.
- Une amélioration de l'authenticité, la crédibilité et la réputation de l'organisation.
- Une plus grande responsabilité envers les enfants, les jeunes et les communautés que l'organisation soutient.
- Une meilleure compréhension des préjudices liés à la séparation d'avec la famille et à l'institutionnalisation - ceux qui élaborent les politiques et les décisions, et qui développent et mettent en œuvre les services, ont une meilleure compréhension de l'impact de l'institutionnalisation et de la séparation familiale, en écoutant la voix de ceux qui ont une expérience vécue.
- Une participation significative peut être attrayante pour les donateurs.

« Rien ne vaut l'expérience, et surtout l'expérience des jeunes qui ont grandi en institution. Alors que nous nous joignons à d'autres leaders et experts mondiaux pour mettre fin à l'institutionnalisation des enfants, il n'y a pas de REVENDICATION plus cruciale que : "Rien sur nous sans nous". L'implication et la participation des enfants et des jeunes ayant quitté la prise en charge dans la réforme des soins doivent être au cœur de la démarche, non seulement par le biais de récits, mais tout au long du processus - de la conception et de la formulation des politiques, jusqu'à leur évaluation. Nous sommes des experts par expérience - vous connaissez les politiques, nous connaissons la pratique ! »

(auto-représentant.e, Kenya)

Quelques témoignages de jeunes, sur la façon dont ils ont personnellement bénéficié de leur participation

« Ce qui a changé pour moi, c'est que je peux mieux communiquer, sans me disputer, mais en écoutant les opinions des autres et en les discutant. Je n'ai pas peur de rencontrer des gens et d'exprimer mon opinion. »

(Pavel, auto-représentant, République tchèque)

« Je suis devenu plus indépendant, plus courageux pour lutter pour mes droits, plus actif dans différentes situations de la vie, et prêt à aider mes pairs. »

(Auto-représentant, Bulgarie)

« Lumos m'a offert une expérience de vie, m'a aidée à avoir plus de confiance en moi et à apprendre comment surmonter les difficultés de la vie".

(Olga, auto-représentante, Moldavie)

Un exemple de la façon dont nous, en tant qu'organisation, avons bénéficié de la participation

En écoutant un jeune kényan ayant quitté la prise en charge, nous avons appris de première main comment les institutions ne répondent pas toujours aux besoins culturels et identitaires des enfants. Lorsqu'il était jeune, il a été placé dans un orphelinat de Nairobi,

loin du village où il est né. Lorsqu'il y est revenu à l'adolescence, il avait oublié sa langue maternelle et ne pouvait plus communiquer avec sa famille ou sa communauté. Ceci n'est qu'un exemple de la manière dont la participation enrichit et renforce continuellement nos connaissances sur les expériences des enfants et doit ensuite être utilisée pour améliorer nos programmes.

CHAPITRE 1



TRAVAILLER AVEC LES ENFANTS ET LES JEUNES

Le potentiel de participation des enfants et des jeunes à la réforme des soins est vaste, allant de la co-conception des services à la défense des intérêts des jeunes. Le chapitre 2 décrit en détail les différentes manières de faire participer les enfants et les jeunes, tandis que ce chapitre se concentre sur les bases du travail avec les enfants et les jeunes, y compris les aspects pratiques à prendre en compte. Il n'est pas exhaustif, mais nous espérons qu'il vous aidera à établir les bases d'un travail de participation sûr et efficace avec les enfants et les jeunes. Lorsque vous appliquez ces méthodes, il est important de les adapter si nécessaire, en fonction du contexte culturel, de l'âge et des besoins du groupe avec lequel vous travaillez.

POSER LES BASES D'UN TRAVAIL SÛR ET UTILE AVEC LES ENFANTS ET LES JEUNES

Un cadre éthique pour la participation des enfants et des jeunes

Nous recommandons vivement de mettre en œuvre un ensemble de principes généraux pour la manière dont vous travaillez avec les enfants et les jeunes. Ces principes fournissent un cadre éthique qui sous-tend le travail de participation et constitue une base pour le suivi et l'évaluation. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a élaboré des principes standardisés que vous pouvez adopter. Ces principes sont les suivants :

Transparence et information - les enfants et les jeunes doivent recevoir des informations complètes, accessibles, sensibles à la diversité et adaptées à leur âge sur leur droit d'exprimer librement leur opinion, sur la manière dont la participation aura lieu, sur sa portée, son objectif et son impact potentiel.

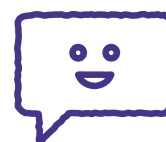
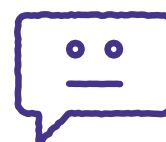
Liberté d'engagement - les enfants et les jeunes ne doivent jamais être contraints d'exprimer des opinions contre leur gré et ils doivent être informés qu'ils peuvent mettre fin à leur participation à tout moment.

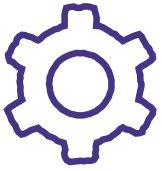
Respect - les opinions des enfants et des jeunes doivent être traitées avec respect et les enfants et les jeunes doivent avoir la possibilité de proposer des idées et des activités. Les adultes qui travaillent avec les enfants et les jeunes doivent reconnaître, respecter et s'appuyer sur les bons exemples de participation des enfants, par exemple, dans leurs contributions à la famille, à l'école, à la culture et à l'environnement professionnel. Ils doivent également comprendre le contexte socio-économique, environnemental et culturel de la vie des enfants et des jeunes. Les personnes et les organisations travaillant pour et avec les enfants doivent également respecter les opinions des enfants sur la participation aux événements publics.

Pertinence - les questions sur lesquelles les enfants sont invités à s'exprimer doivent avoir un rapport réel avec leur vie, afin qu'ils puissent faire appel à leurs connaissances, leurs compétences et leurs capacités. Un espace doit également être créé pour permettre aux enfants de mettre en évidence et d'aborder les questions qu'ils considèrent eux-mêmes comme pertinentes et importantes.

Adaptation aux enfants et aux jeunes - les environnements et les méthodes de travail doivent être adaptés aux capacités des enfants. Il convient de consacrer suffisamment de temps et de ressources pour s'assurer que les enfants et les jeunes sont préparés et qu'ils ont la confiance nécessaire et la possibilité de donner leur avis. Il faut tenir compte du fait que les enfants auront besoin de différents niveaux de soutien et de différentes formes de participation en fonction de leur âge et de l'évolution de leurs capacités.

Inclusion - la participation doit être inclusive, éviter les schémas de discrimination existants (fondés sur le sexe, la nationalité, la langue, le handicap, l'âge, le milieu familial, etc.) et encourager les possibilités d'implication des enfants marginalisés, filles et garçons compris. Les enfants et les jeunes ne constituent pas un groupe homogène et la participation doit prévoir l'égalité des chances pour tous, sans discrimination pour quelque motif que ce soit. Les programmes doivent également s'assurer qu'ils sont culturellement adaptés aux enfants et aux jeunes de toutes les communautés.





Soutien par la formation - les adultes ont besoin d'une préparation, de compétences et d'un soutien spécifique pour faciliter la participation effective des enfants et des jeunes, pour acquérir, par exemple, des compétences en matière d'écoute, de travail collectif avec les enfants et pouvoir solliciter l'engagement effectif des enfants en fonction de l'évolution de leurs capacités. Les enfants et les jeunes eux-mêmes peuvent être impliqués en tant que formateurs et animateurs sur la manière de promouvoir une participation efficace ; ils ont besoin d'un renforcement de leurs capacités pour consolider leurs compétences, par exemple, en matière de participation efficace et de sensibilisation à leurs droits, ainsi qu'une formation à l'organisation de réunions, à la collecte de fonds, aux relations avec les médias, à la prise de parole en public et à la défense des droits.



Protection et conscience du risque - dans certaines situations, l'expression d'opinions peut comporter des risques. Les adultes ont une responsabilité envers les enfants et les jeunes avec lesquels ils travaillent et doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour minimiser les risques de violence, d'exploitation ou toute autre conséquence négative de leur participation. Il est essentiel de développer une stratégie claire de protection de l'enfant, qui reconnaisse les risques particuliers auxquels sont confrontés certains groupes d'enfants, et les obstacles supplémentaires qu'ils rencontrent pour obtenir de l'aide. Les enfants doivent être conscients de leur droit d'être protégés de tout danger et savoir où trouver de l'aide en cas de besoin.



Responsabilité - un engagement à assurer un suivi et une évaluation est essentiel. Par exemple, dans tout processus de recherche ou de consultation, les enfants doivent être informés de la manière dont leurs opinions ont été interprétées et utilisées et, si nécessaire, avoir la possibilité de contester et d'influencer l'analyse des résultats. Les enfants ont également le droit de recevoir un retour d'information clair sur la manière dont leur participation a influencé les résultats. Le cas échéant, les enfants doivent avoir la possibilité de participer aux processus ou activités de suivi. Le suivi et l'évaluation de la participation des enfants doivent être entrepris, dans la mesure du possible, avec les enfants eux-mêmes.⁸

À Lumos, nous avons décidé de développer nos propres principes en partenariat avec les enfants et les jeunes, mais ils sont similaires à ceux définis par les Nations Unies.

Lorsqu'elle est bien menée, la participation à la réforme des soins peut être une expérience positive et responsabilisante, mais il est essentiel que ce travail soit fait dans un environnement sécurisant, qu'il respecte les droits de chacun et qu'il ne risque pas de provoquer un nouveau traumatisme. Les enfants et les jeunes qui ont connu la séparation familiale et le placement en institution ont souvent subi des traumatismes importants, ce qui peut les rendre plus vulnérables à certains types de préjudices. Nous avons consacré un chapitre entier aux considérations liées à la protection de l'enfant car elles sont nombreuses. Qu'il s'agisse de la protection des enfants contre la violence et les abus, de l'obtention et du stockage des données relatives aux enfants et aux jeunes ou de l'organisation d'événements résidentiels, il existe de multiples obligations en matière de protection, de santé et de sécurité qui doivent être soigneusement planifiées. Il est essentiel de disposer d'une politique et de procédures solides en matière de protection de l'enfant avant de commencer à travailler directement avec des enfants, des jeunes et des adultes à risque. L'ensemble du personnel, des bénévoles et des partenaires de projet qui travaillent directement avec des enfants, des jeunes et des adultes à risque doivent comprendre et signer la politique de protection et suivre les procédures décrites afin de garantir des réponses appropriées à toute préoccupation en matière de protection. Une vérification des antécédents doit également être effectuée pour tous les membres du personnel qui ont un contact direct avec des enfants, des jeunes et des adultes à risque avant qu'ils ne commencent à travailler.

Participation 'symbolique' vs participation 'significative'

Lorsque les enfants et les jeunes participent de façon significative, tant eux-mêmes que l'organisation bénéficient du processus. Les expériences des enfants et des jeunes sont complexes et diverses, et il est important que cela se reflète dans la manière dont leurs histoires, leurs opinions et leurs idées sont communiquées par les organisations qui travaillent avec eux. Les enfants et les jeunes doivent savoir que la valeur de leurs contributions est reconnue et que leurs opinions et leurs voix sont réellement prises en compte. Les organisations doivent veiller à ne pas sélectionner des histoires ou des idées qu'elles pensent correspondre à ce que le public veut entendre.

« La participation symbolique est une fausse participation, sans implication directe de l'enfant ou du jeune. Cela se produit lorsque l'adulte dicte à l'enfant ou au jeune ce qu'il doit faire, sans tenir compte de son point de vue et/ou de ses intérêts. On parle de participation significative lorsque la participation des enfants et des jeunes est traitée sérieusement et que les décisions sont prises par les deux parties. »

(Auto-représentant.e, Moldavie)

ATTENTES

Lorsque les enfants et les jeunes ayant une expérience vécue sont impliqués de manière significative, il est clair qu'ils ont beaucoup de sagesse et de perspicacité. Cependant, il est important de se rappeler qu'ils ne sont pas des professionnels et ne travaillent pas pour nous. Ils ont souvent une vie bien remplie et compliquée en dehors de leur travail avec nous. **Nous devons donc gérer nos propres attentes et adapter nos pratiques de travail lorsque nous cherchons à impliquer les enfants et les jeunes.** Cela implique de planifier le travail de manière à ne pas mettre la pression sur les jeunes pour qu'ils respectent des délais irréalistes. La principale priorité de tout travail impliquant des enfants et des jeunes est leur sécurité et leur bien-être, et non l'achèvement du projet. **Les enfants et les jeunes ne doivent jamais être considérés comme un outil pour atteindre les objectifs de nos organisations.**

Au fur et à mesure de la progression de notre travail de participation, les jeunes que nous soutenons ont reçu de nombreuses demandes de consultation et de collaboration de la part de notre organisation et de partenaires externes. La plupart sont tout à fait bien intentionnées, mais nous devons continuellement évaluer les avantages de la participation pour les enfants et les jeunes et nous assurer qu'elle est conforme à leurs intérêts et priorités. En tant qu'organisation, vous devez être honnête quant à vos attentes vis-à-vis des enfants et des jeunes, et réfléchir à ce que vos activités leur offrent.

En même temps, il est important de faire preuve de transparence dans ce processus et d'éviter le favoritisme afin de garantir que les possibilités de participation attrayantes soient équitablement réparties dans le groupe d'enfants et de jeunes avec lequel vous travaillez.

COMPENSATION ET RÉMUNÉRATION DE LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

Les enfants et les jeunes qui participent à nos programmes le font sur une base volontaire, en fonction de leurs propres intérêts, mais ils ne doivent jamais se retrouver à court d'argent à cause de leur participation. Il est essentiel que leurs dépenses soient prises en compte dans la planification et les budgets des projets. Il peut s'agir de financer un moyen de transport sûr, des collations et des frais d'Internet. Il se peut qu'il ne soit pas possible pour eux de payer ces choses et d'être remboursés, c'est pourquoi vous devrez peut-être réfléchir à l'avance à la manière de couvrir les dépenses nécessaires.

Il existe également des cas spécifiques où nous leur demandons de participer afin de répondre aux besoins de notre organisation. Cela peut inclure :

- participer à des jurys d'entretien pour le recrutement de personnel
- dispenser des formations ou des ateliers
- être consultés sur des initiatives, stratégies, documents, projets, etc.
- éditer des documents

Nous pensons que la participation dans ces situations atteint un seuil de **rémunération financière**. Les organisations doivent également garder à l'esprit que les jeunes peuvent passer à côté d'autres possibilités de travail rémunéré pour participer.

La rémunération n'est pas toujours simple. Il est important de connaître les lois locales sur l'emploi des enfants, de vérifier si le paiement aura des implications fiscales pour les jeunes et d'identifier tout autre facteur de risque qui pourrait être associé à une rémunération. Dans la mesure du possible et si les jeunes le préfèrent, les organisations peuvent envisager d'autres formes de rémunération, comme des bons d'achat ou des bourses d'études. Malgré la complexité potentielle, la rémunération est un élément crucial de la valorisation des compétences et des perspectives enrichissantes

que les personnes ayant une expérience vécue apportent à notre travail. Elle peut également offrir aux jeunes une expérience rémunérée dans un travail utile.

On craint souvent que le fait de rémunérer les jeunes puisse influencer leurs contributions, devenir la principale motivation de leur participation ou créer une concurrence entre les jeunes. L'élaboration d'une politique visant à déterminer dans quels cas la rémunération est appropriée et comment les jeunes sont sélectionnés pour participer à des activités rémunérées peut contribuer à résoudre ce problème en assurant la transparence et en évitant le favoritisme.

LA PARTICIPATION EN ACTION

Les enfants et les jeunes peuvent participer en tant qu'individus ou en tant que membres d'un groupe. Les groupes peuvent déjà exister, par exemple une classe dans une école ou les résidents d'un petit foyer, ou peuvent être créés avec le soutien de professionnels ou d'une organisation - parfois à la suite d'initiatives d'enfants et de jeunes qui veulent travailler ensemble. La création de **groupes de participation** est un moyen efficace d'impliquer les enfants et les jeunes dans la réforme des soins.

Le travail en groupe peut donner aux enfants et aux jeunes un sentiment d'appartenance, leur permettant de mettre en commun leurs connaissances et leurs compétences pour s'attaquer à des problèmes plus complexes qu'ils ne pourraient le faire seuls, de partager des perspectives diverses, de donner et de recevoir un soutien social et d'établir une identité commune avec les autres membres du groupe. Des groupes peuvent être créés pour accomplir des tâches ou des activités dans le cadre d'un projet spécifique, ou comme des structures à plus long terme pour travailler sur un éventail plus large d'activités au fil du temps (par exemple, les CCJ de Lumos).

CRÉER UN ENVIRONNEMENT SÛR ET RENFORCER LA MOTIVATION EN TRAVAIL DE GROUPE

Le travail de participation des enfants et des jeunes est volontaire et extrascolaire. Pour que les participants restent motivés, le programme doit être attrayant et ludique. Nous vous conseillons d'utiliser un éventail d'activités telles que : travail en groupe, discussions, ateliers, conférences, excursions et camps, et de vous assurer que vous avez préparé de nombreux jeux et exercices d'échauffements énergisants.

TROUVER VOTRE GROUPE

Lors de la création de groupes, nous recommandons d'identifier les enfants et les jeunes ayant une expérience de la protection de remplacement en visitant des services tels que des écoles, foyers pour enfants ou groupes de soutien aux familles d'accueil, et de vous présenter, vous et votre projet. Le partage de fiches d'information et de publicités en ligne adaptées aux enfants par le biais de réseaux appropriés et des médias sociaux est également un moyen efficace de trouver des membres. Une fois que le groupe est en place et fonctionne, le bouche-à-oreille lui permet souvent d'attirer de nouveaux membres.

La diversité renforce la participation en garantissant la représentation d'un éventail de perspectives et d'expériences. Il est également important de veiller à ce que les groupes soient pleinement inclusifs en termes d'âge, de genre, d'origine ethnique, de handicap, de foi, d'orientation et d'identité sexuelles.

SOUTENIR LES ENFANTS ET LES JEUNES QUI PARTICIPENT

Les enfants et les jeunes peuvent être des agents influents du changement dans la réforme des soins, mais ils auront probablement besoin de beaucoup de soutien. Les auto-représentants ont souvent subi des traumatismes importants dans leur vie et peuvent continuer à lutter contre des problèmes tels qu'une faible estime de soi, en plus de défis pratiques tels que la gestion des finances une fois qu'ils vivent de manière indépendante. Le personnel doit être attentif à leur bien-être émotionnel, leur apporter un soutien pastoral et, si nécessaire, les aider à obtenir un soutien médical ou professionnel. Il peut également être utile de les orienter vers d'autres services tels que l'aide juridique, les conseils en matière de carrière et d'autres opportunités.

Pour faciliter leur participation significative, les enfants et les jeunes peuvent avoir besoin d'encouragements importants et d'explications claires sur l'impact de leur participation. Tous les adultes qui travaillent avec eux devront avoir des attentes claires et réalistes vis-à-vis d'eux. Des accords de travail mutuels facilitent les choses, même s'il est important de faire preuve de souplesse et de tenir compte du fait qu'il peut se passer d'autres choses importantes dans la vie des jeunes.

Il ne faut jamais exercer de pression sur les jeunes pour qu'ils partagent leur histoire personnelle, même s'ils l'ont fait par le passé.

Les enfants et les jeunes doivent toujours recevoir la formation et le soutien dont ils ont besoin pour participer aux projets en toute confiance ; cela doit être pris en compte dans les processus de planification et de budget. Le soutien doit refléter les besoins du groupe, en favorisant une approche inclusive et en évitant que la participation ne soit dominée par les enfants et les jeunes les plus confiants et les plus éloquents. Vous devez également tenir compte des avantages de la participation pour les jeunes et vérifier en permanence que vous ne tombez pas dans le piège qui est d'utiliser les jeunes pour réaliser vos propres plans, ce qui peut être fait avec les meilleures intentions. Comme nous l'avons vu dans ce chapitre, il existe des projets pour lesquels la rémunération financière est appropriée selon le niveau d'engagement et d'expertise fourni par les jeunes. Enfin, il ne faut pas sous-estimer l'importance d'avoir du bon temps ensemble.

MOTIVATION

Lorsque les participants rejoignent le groupe, il est utile de connaître leurs motivations et ce qu'ils veulent réaliser. Cela peut se faire de manière informelle et peut être consigné dans un plan individuel pour chaque jeune. Le fait d'avoir un plan facilite l'évaluation de ce que le jeune a réalisé et permet de vérifier si ses attentes ont été satisfaites. Il est utile de mettre en place un processus de révision (par exemple, trimestriellement ou annuellement) avec chaque participant afin de suivre le succès de leur participation d'un point de vue personnel et organisationnel et d'identifier les domaines dans lesquels le programme peut être développé pour mieux répondre à leurs besoins. Cela permet également au jeune de réfléchir à ce qu'il a fait pendant l'année et à l'impact que cela a eu.

Le fait de consacrer régulièrement du temps à chaque jeune permet de s'assurer que nous comprenons ses compétences, ses intérêts et ses besoins de soutien. Cela leur montre également qu'ils sont appréciés en tant qu'individus, ce qui peut être un élément important pour établir la confiance. Les professionnels qui soutiennent la participation trouveront utile de faire régulièrement le point avec les jeunes, en particulier s'ils traversent une période difficile.

La présence d'un membre du personnel chargé de superviser le travail de participation des enfants et des jeunes peut contribuer à garantir une participation significative. Cette personne doit recevoir le soutien de l'ensemble de l'équipe et avoir accès aux informations et formations nécessaires sur la participation des enfants et des jeunes.



DIFFÉRENTES MANIÈRES DE RÉUNIR LES ENFANTS ET JEUNES PERSONNES

Il y a plusieurs manières de réunir des enfants et des jeunes. Il peut s'agir d'événements ponctuels, de rencontres régulières ou d'événements de plusieurs jours tels que des camps résidentiels.

Rencontres régulières

Les rencontres régulières peuvent avoir lieu pendant une heure ou deux après l'école, ou peut-être une demi-journée pendant les week-ends ou les vacances scolaires. Il est important de demander aux enfants et aux jeunes quand cela leur convient de se rencontrer et quels sont les moments à éviter. Par exemple, nous ne prévoyons jamais de réunions pendant les périodes d'examens. Nous essayons de faire en sorte que les réunions restent informelles et dans une atmosphère détendue. Vous pouvez utiliser votre bureau, mais nous vous recommandons de réfléchir à la disposition de la pièce pour éviter que les réunions ne soient trop formelles. L'idéal est d'utiliser un centre de loisirs ou un autre espace adapté aux enfants, si possible.

Eléments à prendre en compte :

- Santé et sécurité – le lieu répond-il aux normes locales de santé et de sécurité ? Est-il approprié pour les enfants et les jeunes ? Quelqu'un d'autre utilisera-t-il le bâtiment pendant que vous êtes là ?
- Accessibilité - le lieu répondra-t-il aux besoins du groupe, notamment à ceux des personnes handicapées ?
- Emplacement et transport - l'endroit est-il pratique pour les participants ? Comment s'y rendront-ils ? Est-il proche des lieux d'accès aux transports en commun ou faudra-t-il organiser les transports ?
- Confort de la salle de réunion - la lumière et la ventilation sont-elles suffisantes ? Y a-t-il un espace séparé si quelqu'un a besoin d'un peu d'intimité ?
- Pertinence de l'espace - s'agit-il d'un espace adapté aux enfants et aux jeunes ? Avez-vous besoin d'un espace séparé pour le travail en groupe ? Y a-t-il assez d'espace pour se déplacer et jouer à des jeux ? L'accès à un espace extérieur est particulièrement utile, surtout par temps chaud.
- Nourriture - c'est important. Chaque fois que nous rencontrons des enfants et des jeunes, nous leur proposons toujours de la nourriture et des boissons non alcoolisées, en leur demandant ce qu'ils aiment et en nous assurant que nous répondons à leurs besoins alimentaires. Non seulement c'est un encouragement, mais manger ensemble crée un sentiment de communauté.
- Programme d'activités - le programme tient-il compte des besoins et des capacités de tous les participants ?

Avoir un ordre du jour garantit que les réunions ont un but et une structure. Les ordres du jour doivent être envoyés aux participants avant la réunion. En même temps, nous recommandons que les participants soient impliqués dans la conception de l'ordre du jour afin de s'assurer que toutes les questions importantes sont couvertes.

Lors de la formation de nouveaux groupes, il est important que les enfants et les jeunes établissent **des règles de base** qu'ils respecteront pendant leur travail ensemble. Ces règles doivent être définies par les enfants et comprennent souvent le respect de l'opinion de l'autre, la possibilité pour chacun de participer et la confidentialité des informations sensibles. Cette activité peut être réalisée facilement en demandant aux enfants et aux jeunes d'écrire ou de dessiner les règles de base sur des post-it et de les coller sur des grandes feuilles de tableau mobile si vous en avez. Il est utile de conserver les règles de base dans un endroit visible pendant les sessions.

Les réunions initiales doivent également comprendre plusieurs activités permettant de faire connaissance et des exercices de consolidation d'équipe. Le rôle de l'animateur est extrêmement important, en particulier dans les premières étapes, pour s'assurer que chacun a un rôle à jouer et se sent inclus. Nous vous recommandons d'essayer de respecter les horaires convenus, de prévoir suffisamment de temps pour les questions et discussions, et de prévoir suffisamment de pauses, en tenant compte de l'âge et des éventuels besoins supplémentaires des membres du groupe. Si vous prévoyez une réunion d'une journée, il est souvent utile d'aborder les sujets les plus exigeants et les plus importants le matin et de faire quelque chose de plus créatif et interactif l'après-midi.

Bien que nous demandions aux jeunes de s'engager lorsqu'ils nous rejoignent, toutes les réunions sont volontaires. Cela peut poser des problèmes d'assiduité, de ponctualité et de motivation. Bien que cela puisse être frustrant, il est important de se rappeler qu'il s'agit d'enfants et de jeunes, avec des vies bien remplies et souvent compliquées. Souvent, leur travail avec nous ne sera pas leur principale priorité, ce que nous devons comprendre. Cependant, la création d'un sentiment d'appartenance, de communauté et d'objectif commun peut accroître l'engagement des enfants et des jeunes envers le groupe.

Éléments à prendre en compte :

- Les jeunes ont souvent de multiples engagements, notamment des études, activités en clubs et emplois, de sorte qu'ils ne pourront peut-être pas assister à toutes les réunions. Nous vous encourageons à tenir tout le monde informé en préparant un court résumé de ce qui a été discuté à chaque réunion, que vous pourrez partager avec les participants et toute personne qui n'a pas pu assister à la réunion.
- Il est utile de connaître les périodes d'examens scolaires et d'éviter de planifier de grands projets à ces moments-là - ceci est particulièrement pertinent à la lumière de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les calendriers scolaires.
- Il est important de s'assurer que les activités prévues ne sont pas d'une longueur ou d'une exigence prohibitives et qu'elles respectent le droit des enfants au jeu et aux loisirs.
- Nous évitons également d'organiser quoi que ce soit pendant le temps scolaire, nous nous réunissons plutôt les soirs, les week-ends et pendant les vacances scolaires. Occasionnellement, une opportunité importante aura lieu pendant le temps scolaire. Dans ce cas, le consentement officiel du tuteur légal de l'enfant et de son école sera nécessaire.



Événements de plusieurs jours

Les réunions résidentielles de plusieurs jours sont utiles pour renforcer l'esprit d'équipe, élaborer des stratégies et mener à bien des travaux plus importants qui ne peuvent être réalisés en une seule journée. Elles permettent de discuter de sujets plus en détail et de proposer des formations pour renforcer les compétences des enfants et des jeunes afin qu'ils puissent participer plus efficacement. Parmi les sujets de formation utiles, citons les techniques de présentation et de communication, la défense des droits et la réalisation de films.

Les réunions résidentielles sont souvent populaires auprès des jeunes et peuvent constituer une incitation ou une récompense pour leur engagement. À Lumos, nous avons pour objectif d'organiser deux réunions résidentielles par an au niveau national et une au niveau mondial. Bien qu'il y ait des garanties particulières à prendre en compte (voir le chapitre 3 pour plus de détails), les réunions résidentielles sont souvent l'occasion de nouer des amitiés plus profondes et de renforcer l'équipe, créant ainsi un plus grand sentiment d'utilité. Cela se passe souvent en dehors des sessions formelles, il est donc important de prévoir du temps libre et des activités amusantes comme cuisiner ensemble, faire des jeux, du sport, des feux de camp et des karaoké. Offrir un espace de détente avec des jeux de société peut être utile aux jeunes qui préfèrent des activités plus calmes ou à ceux qui se sentent fatigués après les sessions.

S'ADAPTER AUX SITUATIONS D'URGENCE : LES LEÇONS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Le travail de participation de Lumos a continué en toute sécurité pendant la pandémie de COVID-19, démontrant que la participation est possible dans les situations d'urgence. Le personnel était disponible pour soutenir les enfants, les jeunes et leurs familles en cas de besoin et les ajustements suivants ont été effectués :

- La santé et le bien-être des auto-représentants étaient la priorité de Lumos pendant la pandémie. Toutes les activités ont été adaptées pour s'assurer qu'elles respectent les restrictions gouvernementales. La plupart des activités en personne ont été annulées ou reportées et nous avons utilisé à la place des plateformes en ligne telles que Zoom, Skype, Google Meet, Teams, ou des canaux de médias sociaux.

- Le personnel des programmes de participation, en collaboration avec d'autres parties prenantes, a fourni des informations accessibles sur la manière de rester en sécurité, ainsi qu'un soutien pratique et psychosocial. Un soutien financier et matériel a également été apporté aux jeunes présentant un risque accru.
- En raison des difficultés rencontrées pour se réunir en ligne en grands groupes, de nombreuses activités ont été organisées sur une base individuelle ou en petits groupes.

Exemples de ce que les auto-représentants ont pu réaliser pendant la pandémie :

- Participer à des réunions virtuelles pour discuter de l'impact de la COVID-19, pour créer un sentiment de normalité et partager des idées sur la façon de passer le temps pendant les confinements d'une manière amusante et significative à la fois.
- Participer à des activités pour acquérir de nouvelles compétences et connaissances, comme des cours d'anglais en ligne.
- Créer des documents de sensibilisation, en lien avec la COVID-19, pour mettre en évidence l'impact de la pandémie sur les enfants bénéficiant d'une protection de remplacement et sur ceux qui ont quitté la prise en charge, et parler du soutien dont ils ont besoin.
- Développer et distribuer du matériel de documentation pour aider leurs pairs à comprendre comment rester en sécurité. Par exemple, de courtes vidéos sur la distanciation sociale et la façon de se laver les mains correctement ont été réalisées par des jeunes présentant une déficience intellectuelle à l'intention de leurs pairs dans des foyers de petite taille.
- Adapter les activités prévues, telles que la formation des travailleurs sociaux et des juges, par des auto-représentants. Cette formation, initialement reportée, a ensuite eu lieu en ligne.
- Organiser des campagnes et des compétitions sur les médias sociaux entre les auto-représentants et leurs pairs.
- Réintroduire des réunions en face à face lorsque les restrictions ont été assouplies, en veillant à ce qu'une évaluation complète des risques soit effectuée et que des procédures de sécurité rigoureuses soient mises en place.



BUDGÉTISER LE TRAVAIL DE PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

Les budgets peuvent être serrés dans de nombreuses organisations et la participation n'est pas toujours considérée comme une priorité. Vous aurez peut-être à prendre la parole publiquement en interne pour aider les responsables de votre organisation à comprendre les avantages d'une participation significative des enfants et des jeunes, afin qu'elle ne soit pas considérée comme un luxe ou un "complément agréable", mais comme une partie intégrante du travail de l'organisation.

Un engagement significatif est souvent attrayant pour les donateurs. Ainsi, en fonction de la nature de votre organisation, il peut être possible de collecter des fonds pour la participation ou de l'intégrer dans d'autres propositions de financement. Vous pouvez également collaborer avec d'autres organisations travaillant sur la participation ou exploiter les structures

ou les espaces existants, tels que les réseaux d'anciens jeunes ayant quitté la prise en charge et les conférences pour la jeunesse.

Coûts et ressources potentiels liés à la participation :

- **Personnel.** Nous vous recommandons vivement d'avoir une personne responsable dédiée à la participation. Si cela n'est pas possible, vous pouvez inclure des projets ou des activités de participation dans les descriptions de poste et les plans de travail du personnel qui travaille directement avec les enfants et les jeunes.
- **Coûts des locaux** pour les réunions.
- **Frais de nourriture et de déplacement** des participants et du personnel.
- **Matériel créatif** – peintures, ballons ou jeux.

- **Appareils photo ou tablettes.** Si vous souhaitez promouvoir un contenu créatif dirigé par des enfants et que le budget est disponible, ces outils peuvent constituer un investissement intéressant.
- **Location de matériel.** Pour les réunions résidentielles, vous devrez peut-être louer du matériel supplémentaire ou payer pour des activités ou des formateurs.
- **Traduction.** Le travail de participation internationale nécessitera souvent la présence d'interprètes et de traducteurs professionnels pour les réunions et les documents. Si les enfants et les jeunes ne peuvent pas comprendre ce qui se passe ou communiquer efficacement, une participation significative est impossible.
- **Supervision.** Vous devrez prévoir des frais de personnel additionnels car les enfants et les jeunes ont besoin d'une supervision constante. Certains enfants handicapés auront besoin d'un soutien supplémentaire.

Lorsque les budgets de participation s'avèrent prohibitifs, vous pouvez vous demander s'il existe des réseaux de jeunes, clubs, organisations partenaires ou projets du gouvernement local avec lesquels vous pouvez collaborer. Travailler ensemble peut être rentable et contribuer à créer un impact collectif plus important.

Enseignements tirés : Il y aura souvent des coûts imprévus liés à la participation. Par exemple, lors de l'un de nos forums de jeunes, il y a eu un problème d'approvisionnement en eau sur le lieu de la réunion pendant 48 heures. Pour des raisons de santé et de sécurité, nous avons dû commander de la nourriture, de l'eau en bouteille et beaucoup de désinfectant pour les mains. Nous avons également dû payer un autre hôtel pour que notre groupe de 30 personnes puisse prendre une douche. Pour toute activité que vous organisez avec des enfants et des jeunes, essayez de prévoir des fonds supplémentaires pour les situations d'urgence.

LE RÔLE DU PERSONNEL ENCADRANT LE TRAVAIL DE PARTICIPATION

Un travail de participation sûr et efficace nécessite une facilitation qualifiée. Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'animation peut être assurée par une personne dont le travail est axé sur cette activité ou qui s'en occupe parallèlement à ses autres tâches. À Lumos, chaque bureau dans les pays d'implantation dispose d'un responsable de la participation des enfants et des jeunes qui dirige le travail de participation dans son pays. Cela ne sera pas possible pour toutes les organisations, mais quel que soit votre modèle, nous vous recommandons fortement d'avoir un responsable de la participation.

Le rôle des responsables de la participation est varié et comprendra probablement les éléments suivants :

- ravailer directement avec les enfants et les jeunes
- mettre en place et coordonner des groupes et des réunions
- aider les enfants et les jeunes à mener leurs propres projets
- créer des documents adaptés aux enfants
- organiser des ateliers et des discussions de groupe
- faire le lien entre les enfants et les jeunes et l'organisation dans son ensemble, en assurant une bonne communication entre les deux
- sensibiliser les enfants et les jeunes aux possibilités de participer à des projets, des activités ou des événements, et travailler avec eux pour qu'ils décident s'ils veulent s'impliquer et de quelle manière
- travailler avec des collègues pour identifier les possibilités d'accroître la participation dans l'ensemble de l'organisation
- fournir un soutien aux enfants et aux jeunes, y compris en les orientant vers d'autres services si nécessaire
- répondre aux préoccupations en matière de protection, conformément à la politique de protection de l'organisation

LUMOS : EXEMPLE – COMMENT ENCOURAGER L'INFLUENCE DE HAUT NIVEAU

Lumos et Changing the Way We Care aident les enfants et les jeunes à participer à des discussions politiques de haut niveau dans les instances des Nations unies et de l'Union européenne. Le personnel chargé de la participation des enfants et des jeunes est chargé de préparer les auto-représentants à participer, de veiller à ce que leur participation soit sûre et significative, et de les accompagner en tant que chaperons s'ils doivent voyager loin de chez eux. Les responsabilités supplémentaires des chaperons et du personnel d'accompagnement sont détaillées dans le chapitre sur la protection.



La sensibilisation à l'importance de la participation et l'amélioration des pratiques de participation sont également des aspects importants du rôle, en particulier parce qu'elles augmentent l'impact de notre travail et le rendent plus durable. Cela peut se faire de plusieurs manières, par exemple :

- Nos responsables de la participation forment et soutiennent les prestataires de soins directs sur la manière d'impliquer les enfants et les jeunes dans la prise de décision, en particulier les enfants souffrant de handicaps qui affectent leur communication. Ils forment également les décideurs et les travailleurs sociaux à l'importance d'une pratique centrée sur l'enfant.
- Les responsables de la participation s'associent aux organisations de jeunesse traditionnelles pour accroître les possibilités de participation des enfants et des jeunes ayant une expérience de la protection de remplacement, y compris ceux qui ont un handicap. Par exemple, en Bulgarie, les responsables de la participation des enfants et des jeunes de Lumos ont aidé un auto-représentant à devenir la première jeune personne ayant un handicap

intellectuel à être membre du parlement national des jeunes, diffusant le message de l'inclusion et des soins à bases familiales et communautaires à un public tout nouveau à ces questions.

FORMATION ET COMPÉTENCES

Les responsables de la participation peuvent être issus de formations et d'horizons différents - par exemple, l'équipe de participation des enfants et des jeunes de Lumos comprend des professionnels issus des secteurs de l'éducation, la psychologie, la thérapie par le théâtre et le travail social. Le travail de participation est varié et nécessite un personnel flexible, créatif et, surtout, compétent pour travailler avec des enfants et des jeunes.

Nous avons demandé aux jeunes de décrire ce qui rend une personne apte à travailler sur la participation des enfants et des jeunes. Ils ont répondu :

« Les adultes qui nous soutiennent doivent respecter et valoriser l'opinion de chaque enfant. Ils doivent avoir une très forte sensibilité envers les enfants et agir de telle manière que les enfants leur fassent confiance. Ils doivent savoir écouter et créer une atmosphère chaleureuse et amicale, être pleins d'énergie et de créativité et utiliser un langage ordinaire sans jargon. »

« Ils doivent avoir l'esprit ouvert, être patients, solidaires, honnêtes, connaître leur sujet, ne pas faire semblant, aider les enfants à trouver les solutions et les laisser faire des erreurs. Ils doivent également être drôles et parfois flexibles. »

D'autres compétences et qualités importantes incluent :

- Bien comprendre le concept de participation et son importance
- Avoir de l'empathie et la capacité à communiquer de manière sensible et efficace avec divers groupes d'enfants et de jeunes
- Être capable de bien réagir en cas de crise
- Bien comprendre la manière d'assurer la sécurité des enfants et des jeunes et de réagir aux problèmes de protection
- Être conscient de la nécessité de maintenir les limites
- Avoir d'excellentes capacités d'organisation et de coordination
- Bien comprendre la dynamique de groupe et avoir de fortes compétences en matière d'animation de groupe
- Pouvoir réfléchir de manière stratégique et à aider le groupe à planifier l'orientation de son travail
- Être engagé envers les droits de l'enfant, l'inclusion et la mission de l'organisation
- Pouvoir communiquer avec un éventail de parties prenantes, tant professionnelles que non professionnelles
- Être réfléchi et capable de suivre et d'évaluer son propre travail et les progrès des membres du groupe
- Être créatif, drôle, et ne pas se prendre trop au sérieux

Si la défense des droits fait partie du travail de votre organisation, il peut être utile pour le responsable de la participation d'avoir une expérience en matière de sensibilisation car c'est un domaine dans lequel la participation des enfants et des jeunes peut avoir un impact important. Parce que la défense des droits est un élément essentiel du travail sur la participation que fait Lumos, nous offrons une formation à la défense des droits au personnel qui aide les jeunes à devenir des auto-représentants. Par ailleurs, le responsable de la participation pourrait collaborer avec des experts en défense des droits au sein de son organisation afin de s'assurer que le travail de participation s'appuie sur une expertise dans ce domaine. Il en va de même pour d'autres types de travaux spécialisés, tels que la recherche ou la communication.

BESOINS DE FORMATION ET DE SOUTIEN POUR LES RESPONSABLES DE LA PARTICIPATION ET AUTRES PROFESSIONNELS SOUTENANT LA PARTICIPATION

Le rôle du responsable de la participation peut être complexe et ses fonctions comprennent l'évaluation, l'atténuation et la gestion des risques. Il existe un certain nombre de domaines dans lesquels la **formation** est essentielle :

- Il est crucial qu'ils suivent une **formation avancée en matière de protection de l'enfant** afin de pouvoir répondre en toute confiance à toute une série de problèmes liés à la protection. Parfois, au cours de leur travail avec nous, les enfants et les jeunes se confient à propos d'abus ou d'autres situations qui indiquent qu'ils sont ou ont été en danger, les responsables de la participation doivent donc savoir quoi faire.
- Le personnel impliqué dans la participation doit être formé **à la santé et à la sécurité** et savoir comment procéder à une évaluation approfondie des risques.
- Une formation de base sur la **protection des données** est également essentielle, car ils seront amenés à obtenir et à traiter des informations sensibles sur les enfants et les jeunes dans le cadre de leur fonction.

Il existe un certain nombre d'autres domaines dans lesquels la formation peut être utile. Ils dépendront des antécédents et des compétences des praticiens, du type de travail de votre organisation et des besoins des enfants et des jeunes avec lesquels vous travaillez. Ces compétences peuvent être utiles lors de la participation directe et, en même temps, elles peuvent être partagées directement avec les enfants et les jeunes impliqués dans vos programmes. Certains de ces domaines peuvent inclure :

- Une **formation sur la pratique fondée sur les traumatismes, les premiers secours psychologiques et le renforcement de la résilience** peut être utile, pour que les responsables de la participation sachent comment aider les enfants et les jeunes à partager leurs histoires en toute sécurité et de manière autonome (voir le chapitre 3 pour plus d'informations sur la pratique fondée sur les traumatismes). À Lumos, les responsables de la participation reçoivent une formation à ce sujet, dispensée par des jeunes du Royaume-Uni ayant quitté la prise en charge.
- Une **formation aux premiers secours**.
- Une **formation au suivi et à l'évaluation**, afin de garantir l'efficacité du travail de participation, est également cruciale, donc une formation ou un soutien supplémentaire peut être nécessaire.
- Prise de parole en public, narration et animation.
- Gestion de projet et organisation du temps.
- Collecte de fonds et sensibilisation.
- Défense des droits et travail d'influence.

Vous pouvez trouver des experts au sein de votre organisation qui sont en mesure de fournir une formation, ou bien vous aurez peut-être à trouver des experts ou des formateurs auprès d'organisations et de partenaires externes

La **supervision** est importante pour tous les praticiens travaillant avec des enfants, des jeunes et des adultes à risque. Une supervision positive implique des réunions régulières entre le praticien et un collègue senior, au cours desquelles ils discutent de leur travail et réfléchissent à leur pratique, ce qui leur permet de se développer tant sur le plan personnel que professionnel. Cela les aide également à faire face aux situations difficiles qu'ils ont rencontrées dans leur travail, comme soutenir un jeune pendant une crise de santé mentale ou répondre à une révélation d'abus que le jeune

partage parce qu'il a une relation de confiance avec le praticien.

CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES POUR ACCROÎTRE UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE ET INCLUSIVE

Durabilité

Le chapitre suivant illustre les nombreuses façons dont les enfants et les jeunes peuvent et doivent être inclus à tous les stades de la réforme des soins. Toutefois, pour accroître l'ampleur de l'engagement et le rendre durable, il faut un changement important, tant dans la façon de penser que dans les méthodes de travail. Les personnes au pouvoir dans l'organisation doivent être convaincues des avantages de travailler **avec** les enfants et les jeunes, et pas simplement **pour** eux, et elles doivent être prêtes à **partager le pouvoir**.

Une participation significative nécessite l'adhésion des parties prenantes à tous les niveaux (au sein des services, dans les familles, au niveau local/national et international, etc.), ainsi que des changements dans les pratiques de travail. Elle doit être prise en compte dès le début des cycles de projet, et non après coup. Cela peut nécessiter que le personnel développe ses connaissances et ses compétences, pour comprendre ce qu'est une participation significative et comment la réaliser correctement. D'après notre expérience, la clé de l'extension de l'approche et de sa pérennité a été de 1) convaincre les personnes influentes de l'importance de la participation, puis 2) former les personnes qui effectueront le travail. **Pour être durable, cela doit devenir une méthode de travail fondamentale, plutôt qu'un projet limité dans le temps.**

En aidant les enfants et les jeunes à créer leurs propres initiatives, on s'assure que la participation est dirigée par eux et qu'elle se poursuivra une fois le projet ou le programme terminé. L'association Kenya Society of Care leavers (KESCA)⁹ est un excellent exemple d'initiative dirigée par des personnes ayant quitté la prise en charge, dont les membres sont aujourd'hui des acteurs clés de la réforme des soins, tant au niveau national que mondial. La KESCA a été créée par des personnes ayant quitté la prise en charge, pour des personnes ayant quitté la prise en charge. Sa mission est de promouvoir le bien-être des personnes ayant quitté la prise en charge et de défendre les droits des enfants placés en institution. L'association s'efforce d'améliorer les mécanismes d'adaptation sociale et psychologique des jeunes qui ont quitté le système de prise en charge résidentielle et de créer des réseaux de soutien pour les jeunes adultes qui leur permettent d'avoir plus de réussite dans leur vie.

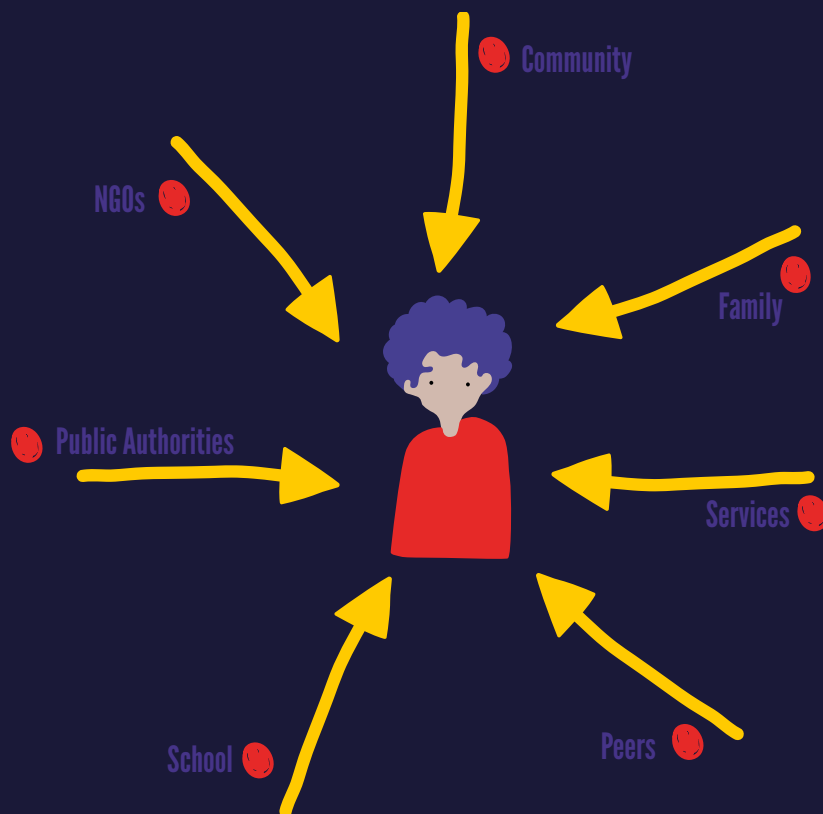
CHAPITRE 2



LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES DANS LA RÉFORME DES SOINS

Ce chapitre identifie les différents moyens importants par lesquels les enfants et les jeunes devraient être impliqués dans la réforme des soins, en aidant à transformer la perception des enfants et des jeunes de la notion de "bénéficiaires" à celle de participants actifs dans leurs propres prise en charge, et acteurs du changement dans le processus de réforme des soins.

La première section explore la manière dont les parties prenantes directement responsables de la réforme des soins (personnel d'instances gouvernementales, prestataires de services, partenaires des programmes, acteurs familiaux et communautaires) devraient impliquer les enfants et les jeunes à tous les stades du processus – de la défense des droits à l'élaboration de leurs plans de prise en charge individuels et à la conception de nouveaux services.



Trop souvent, les systèmes de prise en charge fonctionnent à sens unique, les parties prenantes ne consultant pas les enfants et les jeunes pour lesquels elles travaillent et ne tenant pas compte de leurs perspectives et besoins individuels. La participation réelle vise à inverser cette tendance et à garantir le droit des enfants et des jeunes à participer aux décisions concernant leur prise en charge.

SOUTENIR LES DROITS DES ENFANTS ET DES JEUNES À ÊTRE IMPLIQUÉS DANS LEUR PRISE EN CHARGE

L'importance de la participation dans une gestion de cas centrée sur l'enfant

La gestion de cas centrée sur l'enfant désigne le processus par lequel un travailleur social (ou un autre professionnel qualifié) travaille avec un enfant, sa famille, les personnes qui s'occupent de lui et toute autre partie prenante pour développer, mettre en œuvre et suivre un plan holistique adapté à ses besoins individuels de soins et de protection. La gestion de cas centrée sur l'enfant est essentielle pour soutenir en toute sécurité les enfants et les familles tout au long de la transition entre les soins institutionnels et les soins à bases familiales et communautaires.

La gestion de cas centrée sur l'enfant est, en soi, participative. Ce processus est essentiel pour

développer les forces et les facteurs de protection de l'enfant et peut aider les travailleurs sociaux et le personnel chargé de la participation à comprendre sa situation personnelle et la manière dont il pourrait vouloir participer, et à planifier le soutien supplémentaire dont il pourrait avoir besoin pour le faire. Les responsables de la participation doivent se concerter avec les travailleurs sociaux responsables et l'enfant pour s'assurer que ces besoins sont satisfaits et que l'enfant peut participer de manière significative.

Changing the Way We Care a mis au point un ensemble utile de conseils et d'outils pour soutenir la gestion de cas à distance et le suivi virtuel pendant la pandémie de COVID-19 et d'autres circonstances dans lesquelles la gestion de cas en personne n'est pas possible.¹⁰

UNE INFORMATION ACCESSIBLE

Les changements dans les conditions de vie des enfants et des jeunes et dans les personnes qui s'occupent d'eux peuvent être effrayants et déroutants. Même s'ils sont malheureux dans une institution, le fait de déménager provoque souvent une profonde anxiété. Les enfants et les jeunes doivent être informés de toutes les décisions qui les concernent, d'une manière adaptée à leur âge, à leur compréhension et à leurs besoins. Par exemple, expliquer par le dessin ou le jeu peut aider les jeunes enfants à mieux comprendre que de simplement leur parler.

Les adultes cachent souvent des informations aux enfants pour les protéger. Cependant, les enfants et les jeunes avec lesquels nous travaillons sont tous d'accord pour dire qu'ils veulent recevoir des informations aussi honnêtes et détaillées que possible, et être informés aussi souvent et aussi rapidement que possible lorsque les choses vont changer.

Les adultes doivent réfléchir soigneusement à la manière dont ils transmettent les nouvelles, en tenant compte du fait qu'elles peuvent être source d'anxiété ou de détresse. Ils doivent expliquer pourquoi et comment les décisions ont été prises, avec des détails adaptés à l'âge, la maturité et la compréhension des enfants et des jeunes. Il faut prévoir suffisamment de temps pour que l'enfant ou le jeune puisse poser des questions. Il est probable qu'ils aient besoin de temps pour assimiler les nouvelles importantes. Il convient donc d'assurer un suivi auprès d'eux et de leur indiquer à qui ils peuvent s'adresser s'ils ont des questions ou des inquiétudes - dans l'idéal, un travailleur social chargé du dossier. Les membres de la famille doivent également être impliqués dans ces discussions, le cas échéant.

CONSULTATION ET PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS

Dans la mesure du possible, les enfants et les jeunes doivent participer activement aux décisions concernant leur prise en charge. Ils ont besoin d'un interlocuteur attiré qui soit présent tout au long du processus de transition et qui dispose de suffisamment de temps pour établir une relation avec eux. Il est extrêmement important d'instaurer la confiance. Ce n'est pas toujours facile à réaliser, mais un bon point de départ pour les travailleurs sociaux est de prendre le temps d'apprendre à connaître l'enfant ou le jeune, de

découvrir ce qu'il aime et ce qu'il n'aime pas, quels sont ses espoirs et ses craintes.

Lumos dispose de plusieurs ressources pour aider à guider ces conversations. *Moving to My New Home [Je déménage dans ma nouvelle maison]*¹¹ est un outil interactif destiné à aider les enfants et les adultes qui les soutiennent à gérer la transition entre les institutions et leur nouveau placement, qu'il s'agisse d'un retour dans leur famille d'origine ou d'un service de protection de remplacement. Il existe deux versions de ce livre, l'une pour les enfants de 8 à 16 ans et l'autre pour les enfants plus jeunes.

Les enfants et les jeunes ont le droit qu'on leur demande ce qu'ils ressentent, ce qu'ils veulent qu'il se passe et de quel soutien ils ont besoin. C'est ce qu'on appelle exprimer ses souhaits et ses sentiments. Cela ne signifie pas que tout ce qu'ils veulent se produira nécessairement, car toutes les décisions sont en fin de compte déterminées par ce qui est considéré comme étant leur intérêt supérieur, mais ils doivent être écoutés et leurs points de vue doivent être pris en compte et respectés par les adultes qui prennent les décisions concernant leur prise en charge. Au cours de ce processus, les enfants et les jeunes doivent être informés qu'ils n'obtiendront peut-être pas tout ce qu'ils demandent, afin d'éviter les attentes irréalistes. Les décisions doivent également être expliquées de manière compréhensible, surtout si elles vont à l'encontre des souhaits et des sentiments de l'enfant ou du jeune.

Ce processus d'écoute des enfants et d'explication de ce qui va se passer contribue à renforcer la confiance des enfants dans les personnes responsables de leur prise en charge et peut contribuer à atténuer leur anxiété quant au changement à venir.

DÉVELOPPER UN PLAN DE SOINS PERSONNALISÉ

Qu'il s'agisse de réintégrer leur famille biologique, être placé dans un service de protection de remplacement de type familial ou de passer à une vie indépendante, tous les enfants et les jeunes qui se préparent à quitter une institution ont besoin d'un plan de prise en charge individuel. Le plan de prise en charge doit leur être expliqué d'une manière adaptée à leur âge - ils doivent comprendre l'objectif du plan, comment il sera utilisé et avec qui il sera partagé. Les enfants

et les jeunes doivent participer à l'élaboration du plan, avec leur travailleur social et les autres parties prenantes concernées. **Le plan doit être holistique et couvrir leurs besoins médicaux, sociaux, éducatifs et émotionnels.** De nombreux enfants et jeunes ayant fait l'objet d'une prise en charge extrafamiliale

disent qu'ils n'avaient pas l'impression de contrôler leur vie ou ce qui leur arrivait. En les impliquant autant que possible dans leur plan de prise en charge, les enfants et les jeunes auront un plus grand sentiment d'appropriation du plan et, espérons-le, se sentiront plus maîtres de ce qui leur arrive. i.¹²

SE PRÉPARER À DÉMÉNAGER

Aider les enfants et les jeunes à se préparer à déménager est un élément essentiel du processus de réforme des soins.

Le timing est très important ; à moins que l'enfant ne soit en danger immédiat, il ne faut jamais le faire déménager brusquement. Cependant, un processus long peut créer une anxiété supplémentaire. Une fois qu'il a été décidé où l'enfant ou le jeune va déménager - que ce soit dans sa famille d'origine ou dans un service de protection de remplacement - il doit avoir la possibilité de rendre visite et de rencontrer les personnes avec lesquelles il va vivre, avant de déménager. Leur travailleur social ou un autre adulte qui les soutient doit les accompagner lors de cette visite et les aider à planifier les questions qu'ils souhaitent poser.

Il peut être très utile pour les nouvelles personnes qui vont s'occuper de l'enfant (famille d'accueil, parenté, parents adoptifs) ou les services de protection de remplacement de produire des informations adaptées aux enfants avant leur déménagement, afin de réduire leur anxiété en les aidant à comprendre ce qui les attend.¹³

Il est également utile pour les nouveaux soignants de recevoir des informations sur l'enfant afin de comprendre ses goûts et ses besoins. La participation de l'enfant à la préparation de ces informations pour les personnes qui vont s'occuper de lui peut faire partie de sa préparation au déménagement ; cela est particulièrement utile pour les jeunes enfants et les enfants handicapés, et peut impliquer le dessin, l'écriture ou la réalisation d'une vidéo.

HISTOIRE D'AMILCAR*, AU GUATEMALA

À l'âge de six mois, Amilcar a été admis dans une institution résidentielle parce que son père était emprisonné. Lors des premières évaluations, il n'a pas été possible de localiser un autre membre de la famille biologique ou élargie d'Amilcar, qui a donc été placé dans l'institution. Cependant, une équipe d'action psychosociale de Changing the Way We Care a repris le dossier et a pu identifier des membres de la famille élargie.

L'équipe a identifié la tante d'Amilcar, Guillermina, qui voulait absolument être une option de soins appropriée pour Amilcar, bien que tous les deux ne se soient pas vus depuis longtemps. Cette situation était préoccupante, car il est important d'avoir un lien ou un attachement avec un enfant. Conformément à la méthodologie de gestion des cas, un plan a été élaboré pour préparer Guillermina et Amilcar à la réunification. Le/la psychologue a travaillé avec chacun d'eux sur les moyens de favoriser les liens affectifs. L'assistante sociale a organisé des visites hebdomadaires au foyer entre Amilcar et Guillermina et des appels vidéo constants pour qu'Amilcar puisse se faire une idée de l'environnement qui l'attendait. Après deux mois de préparation, l'équipe a observé la confiance et le lien qui s'établissaient entre eux, et les procédures légales ont commencé pour la réunification.

Le cas d'Amilcar a été suivi pendant deux ans, avec des visites régulières à domicile. Le plan d'action s'est appuyé sur des critères établis pour suivre son parcours vers une réintégration réussie. Amilcar vit toujours aujourd'hui avec Guillermina. Son dossier a été clos parce que tous deux ont développé un lien d'affection et un attachement sécurisant.

*Les noms ont été changés pour protéger les identités.

Les **passesports de communication**, ou profils d'une page, sont un outil puissant permettant aux enfants handicapés de communiquer des informations sur eux-mêmes, y compris leurs goûts, leurs aversions et leurs besoins de soutien. Ils sont élaborés avec les enfants et les jeunes, ainsi qu'avec les personnes qui s'occupent d'eux ou d'autres spécialistes concernés. Lorsqu'un enfant ou un jeune ne parle pas, les passesports de communication peuvent être établis à partir d'observations et de discussions avec les personnes qui les connaissent le mieux. Ils peuvent aider les nouvelles personnes qui vont s'occuper d'eux à se préparer à leur arrivée et à planifier la manière dont elles répondront à leurs besoins individuels.

Le **soutien entre pairs** peut également s'avérer précieux pour les enfants qui quittent les institutions, par exemple en créant des réseaux de soutien entre les enfants qui se trouvent encore dans des institutions et ceux qui les ont déjà quittées.

En Moldavie, Lumos gère avec succès un programme de soutien par les pairs qui a été initié par des jeunes ayant quitté la prise en charge et des jeunes en structures de protection de remplacement. La plupart étaient déjà membres du CCJ de Lumos en Moldavie. Les jeunes visitent les institutions qui vont fermer pour offrir amitié et soutien aux enfants qui se préparent à déménager. Ils parlent à ces enfants de leurs préoccupations, des défis qu'ils pourraient rencontrer, de ce à quoi ils doivent s'attendre, et leur expliquent quel soutien est disponible. Ils font également des activités ludiques ensemble.

Un autre aspect crucial de la préparation des enfants et des jeunes au déménagement consiste à les aider à **dire au revoir** - au personnel, aux autres enfants et à l'endroit où ils vivaient. Il peut s'agir de prendre des photos, créer un carnet avec des messages ou de faire signer un T-shirt. Organiser une fête ou un repas ensemble peut également être une bonne façon de marquer la fin d'un chapitre de la vie d'une personne. Encore une fois, même si leur expérience dans l'institution a été traumatisante, l'enfant ou le jeune aura souvent des émotions mitigées à l'idée de partir, il est donc important de les soutenir pendant cette transition.

Le personnel devra peut-être aider l'enfant à faire ses bagages et devra lui permettre d'emporter un souvenir ou un objet spécial, tel qu'un jouet préféré. Le fait d'avoir un objet familier peut l'aider à s'installer dans son nouveau lieu de vie. Pour les bébés et certains enfants handicapés, l'odeur peut être importante ; il peut donc être très utile d'emporter avec eux dans leur nouveau foyer de la literie ou des objets ayant une odeur familière.

En République Tchèque, Lumos a aidé des enfants handicapés à passer d'une grande institution résidentielle à des services de soins de type familial. Les nouvelles personnes accueillant les enfants ont reçu une formation sur le travail avec des enfants ayant des besoins complexes. La formation a porté sur la manière d'inclure les enfants dans les prises de décision et de les aider à s'adapter à leur nouveau foyer. Le nouveau personnel d'encadrement a également reçu les passesports de communication des enfants avant leur déménagement pour les aider à mieux comprendre les besoins, les points forts et les intérêts de chaque enfant. Tous les enfants ont déménagé avec une "valise à souvenirs" - une valise contenant des objets destinés à faciliter leur transition, tels qu'un album photos, un jouet qui leur était familier, un nouveau jouet, une tasse ou un autre souvenir de l'institution, et un carnet contenant des messages de leurs amis. Dans la mesure du possible, les enfants ont participé au choix du contenu de la valise.

Le suivi est crucial lorsqu'un enfant est placé dans une nouvelle structure. Le responsable du dossier de l'enfant ou du jeune doit lui rendre visite dès que possible, en tenant compte de la législation nationale, pour vérifier comment va l'enfant et écouter ses préoccupations. Il y aura souvent des problèmes initiaux dans les premières étapes du placement, que le responsable du dossier doit aider à résoudre.

Il est extrêmement important de suivre de près l'enfant ou le jeune qui vient de déménager, aux côtés des travailleurs sociaux ou des soignants, et ce jusqu'à ce que l'enfant et les soignants se soient adaptés à leur nouvelle situation de vie. Continuer à faciliter le soutien entre pairs et à fournir tout soutien et toute information supplémentaires dont l'enfant a besoin peut avoir un impact significatif sur la façon dont il

L'HISTOIRE DES FRÈRES MARTINEZ*, AU GUATEMALA

Les frères Martínez sont entrés en placement résidentiel en avril 2019, après constatation de négligence parentale de la part de leur père. Leur mère n'était pas non plus en mesure de s'occuper d'eux en raison d'une situation de négligence parentale historique et de soupçons de trafic d'enfants. En août 2019, l'équipe psychosociale de Changing the Way We Care a identifié un oncle maternel qui était prêt à s'occuper des frères. L'équipe a préparé les frères à quitter l'institution en organisant des visites de l'oncle et de sa famille au centre où ils étaient placés. Le temps de préparation n'a pas été très long ou compliqué car les frères et l'oncle avaient déjà un lien. En novembre 2019, les garçons ont été réunis avec leur oncle.

Le processus de suivi a commencé par des visites hebdomadaires au domicile de l'oncle afin de surveiller la façon dont la famille s'adaptait et de soutenir la mise en œuvre du plan de soins. Après deux mois, seules des visites de suivi bimensuelles étaient nécessaires. Pendant les visites, des pratiques parentales positives ont été utilisées

pour aider la famille à s'adapter à la présence de deux nouveaux membres. Un soutien pratique et financier a également été fourni pour permettre à l'oncle de démarrer un petit élevage de poulets, augmentant ainsi considérablement les revenus de la famille.

Après deux ans de suivi, une réunion de synthèse a été organisée avec l'équipe psychosociale, l'oncle et la fratrie pour déterminer si tout le monde considérait le placement comme un succès. Tous ont convenu qu'il s'agissait d'un environnement sûr, stable et enrichissant et des mesures ont été prises pour clore officiellement le dossier. Dans le cadre de cette fermeture, l'équipe psychosociale a veillé à ce que les frères aient la possibilité d'exprimer leurs opinions en privé ainsi que devant leur oncle. Des ressources communautaires locales - individus et groupes - ont également été identifiées comme des lieux susceptibles d'offrir un soutien si nécessaire à l'avenir.

*Les noms ont été changés pour protéger les identités.

Réunions de synthèse et audiences au tribunal adaptées aux enfants

Les enfants et les jeunes doivent être impliqués dans les réunions de synthèse et autres réunions qui concernent leur prise en charge. Ces réunions doivent toujours être menées d'une manière adaptée à leur âge et à leurs capacités, et qui les fassent se sentir à l'aise. Par exemple, ils peuvent souhaiter assister à la réunion en personne, ou ils peuvent préférer écrire ou dessiner quelque chose pour expliquer aux personnes qui prennent des décisions concernant leur prise en charge ce qu'ils ressentent et ce qu'ils veulent.

En République Tchèque, le Conseil consultatif des jeunes de Lumos a établi un partenariat avec l'Académie de justice - l'organisme national responsable de la formation des juges. L'objectif de ce partenariat est d'améliorer la participation des enfants aux procédures des tribunaux de la famille, en mettant l'accent sur les enfants placés dans des institutions, ceux qui sont en famille d'accueil et ceux qui sont touchés par les conflits parentaux.

Le CCJ a été sollicité par l'Académie de justice pour la conseiller sur la manière de rendre les tribunaux de la

famille plus accessibles aux enfants et sur ce que les juges devraient faire pour que les enfants se sentent entendus. En plus de fournir leurs propres conseils, les membres du CCJ ont également co-animé des groupes de discussion avec des groupes plus larges d'enfants et de jeunes affectés par les procédures des tribunaux de la famille. Ils ont notamment formulé les recommandations suivantes :

- Comprendre l'importance de se sentir valorisé - il est essentiel que les enfants sentent que le tribunal s'intéresse réellement à leurs opinions. La communication n'a pas besoin d'être parfaite, tant qu'elle est authentique et sincère.
- Prendre le temps d'écouter les enfants, les juges peuvent ainsi voir la situation à travers leurs yeux. Cela les aide à comprendre leurs sentiments et la façon dont la situation les affecte.
- Permettre aux enfants de parler directement aux juges qui prennent des décisions importantes concernant leur vie - c'est d'une importance capitale. Pour que les enfants se sentent plus à l'aise lorsqu'ils parlent aux juges et à d'autres professionnels, il faut que l'espace soit adapté aux

enfants et que l'on s'adresse à eux dans un langage simple et chaleureux. Ils ont également indiqué que l'apparence du juge peut influencer sur la façon dont ils se sentent à l'aise et ouverts, avec une préférence pour une tenue moins formelle.

- Avoir une personne référente pour les guider tout au long du processus, d'une manière claire et compréhensible. Et leur permettre de poser des questions et de donner leur avis.

Réflexions des juges ayant participé au projet :

« Je dois dire que ce que nous avons entendu de la part des jeunes m'a convaincu que la nouvelle façon dont nous voulons former et éduquer les juges à la participation des enfants et des jeunes est la bonne. Il y a eu des moments au cours de la discussion où les pensées des jeunes ont fait évoluer ma réflexion et m'ont permis de mieux les comprendre. »

Juge Jana Zapletalová Koláčková

Grâce à ce partenariat, l'Académie de justice est en train de créer son propre conseil consultatif pour les enfants et les jeunes.

IMPLIQUER LES ENFANTS ET LES JEUNES DANS LA RÉFORME DES SOINS

Co-conception de nouveaux services

Les enfants et les jeunes ayant l'expérience de la prise en charge devraient participer à la conception et à l'évaluation des services qui remplacent les institutions, tels que les services d'aide aux familles, les centres de ressources communautaires, le placement familial et les foyers résidentiels de petite taille.

Ils sont bien placés pour déterminer le type de soutien dont eux et leurs pairs ont besoin et la manière dont il peut être fourni. Ils peuvent donner des conseils sur le type de services et de soutien nécessaires. Par exemple, les enfants plus âgés et les jeunes ont souvent besoin de soutien pour développer des compétences de vie indépendante, comme cuisiner, gérer un budget et accéder à un emploi ou à une formation complémentaire. Ils peuvent préférer que ce soutien soit dispensé par un animateur jeunesse compétent plutôt que par un travailleur social professionnel. Les jeunes peuvent indiquer s'ils préfèrent se rendre dans

un centre de jeunesse pour ces séances en groupe, ou si l'animateur les rencontre individuellement à leur domicile, ou encore s'ils préfèrent une combinaison des deux. L'important est de ne pas présumer de ce dont les enfants et les jeunes ont besoin ; si on leur demande directement, ils peuvent aider à élaborer des solutions pertinentes et utiles. Le fait de participer à la conception des services peut également améliorer leur confiance dans les services et le personnel qui y travaille, ce qui augmente la probabilité qu'ils acceptent le soutien proposé.

L'élément crucial de la participation des enfants et des jeunes à la conception de nouveaux services est qu'elle a lieu dès le début du processus de planification, lorsque toutes les options sont encore sur la table. Les consulter plus tard, lorsque le service est déjà conçu, est beaucoup moins utile.

La co-conception des services peut commencer par la création d'un groupe consultatif, ou par l'organisation de groupes de discussion, d'ateliers et de consultations avec les enfants et les jeunes. Il est facile de négliger les jeunes enfants et les personnes souffrant de déficiences intellectuelles lors de la co-conception des services, mais lorsqu'ils bénéficient d'un soutien approprié, ils peuvent apporter une contribution précieuse. Ils peuvent avoir besoin de consultations individuelles ou utiliser l'art ou le jeu pour exprimer leurs idées.

« L'enfant ou le jeune peut venir avec une perspective différente, de l'intérieur, sur le service - ce qu'il en attend, ce à quoi il devrait ressembler et ce qu'il devrait fournir. »

« Il est important que les personnes qui bénéficieront des services soient impliquées dans leur conception. »

(Auto-représentants en Moldavie)

En 2017, Lumos a commencé un processus de développement de services pour les jeunes quittant la prise en charge en Moldavie afin de les soutenir dans leurs transitions vers l'âge adulte. Auparavant, lorsque les enfants placés atteignaient l'âge de 18 ans, ils quittaient souvent le système avec très peu de soutien. Un certain nombre de groupes de discussion et de consultations avec les jeunes quittant la prise en charge ont été organisés afin d'identifier leurs besoins et de les impliquer dans le choix des services qui pourraient garantir la satisfaction de leurs besoins. Les groupes ont également recommandé les types de spécialistes qui devraient travailler dans les services et la manière de rendre ces services conviviaux et accessibles aux jeunes.

Une fois les nouveaux services développés, les jeunes qui les ont utilisés ont été impliqués dans l'évaluation de leur impact et ont contribué à les améliorer.

RECRUTEMENT DE PERSONNEL DANS LES NOUVEAUX SERVICES

Le personnel qui travaille dans les services destinés aux enfants et aux jeunes joue un rôle important dans la vie de ceux qu'il sert. Il est donc important que les enfants et les jeunes soient impliqués dans le recrutement du personnel. Cela peut se faire de différentes manières :

- Les enfants et les jeunes peuvent contribuer à la description du poste et à la spécification de la personne. Il est probable qu'ils recherchent des caractéristiques différentes de celles des adultes.
- Les enfants et les jeunes peuvent être impliqués dans les jurys d'entretien - soit en ayant un panel de jeunes séparé, soit en ayant un ou deux jeunes dans le panel principal. Les candidats peuvent être invités à réaliser un exercice défini par les enfants et les jeunes. Il peut s'agir, par exemple, de rédiger une lettre de motivation adaptée aux enfants pour le rôle, qui peut être examinée et notée par les enfants et les jeunes, ou de leur demander d'organiser un bref atelier ou une présentation pour les enfants et les jeunes.

L'implication des enfants et des jeunes dans le recrutement du personnel crée un précédent quant à l'importance de leur rôle dans la prise de décision, que les nouveaux membres du personnel verront avant leur entrée en fonction. Les enfants sont perspicaces et peuvent généralement déterminer si le personnel sera capable d'établir un bon rapport avec les enfants et les jeunes. Cela renforce également le sentiment de contrôle des enfants et des jeunes sur leur prise en

charge. Cela est particulièrement important dans le cadre des soins résidentiels, où le personnel intervient beaucoup dans la vie des enfants et peut même fournir des soins personnels. La participation au recrutement permet également d'identifier les vérifications d'antécédents nécessaires pour les personnes en charge d'enfants et de jeunes, ce qui peut renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans le personnel et les systèmes responsables de leur prise en charge.

Des auto-représentants en Moldavie ont partagé leurs points de vue sur le recrutement :

« L'implication des enfants dans le recrutement du personnel est importante, mais il faut veiller à quelques étapes clés : les préparer en les informant sur le poste et les exigences du rôle ; prendre en considération l'expérience antérieure de l'enfant avec les candidats possibles (par exemple s'il connaît déjà le candidat d'une institution dans laquelle il a résidé). Le fait d'avoir une personne indépendante pour faciliter ce processus aidera les enfants à se sentir libres de partager leurs opinions. »

(Auto-représentants en Moldavie.)

Au cours du processus de la réforme des soins en Moldavie, de petits foyers collectifs ont été créés pour les enfants dont l'intérêt supérieur ne pouvait être satisfait dans un cadre familial. Dans une institution qui était en train de fermer, le personnel pouvait demander à être redéployé pour travailler dans un des nouveaux foyers. Les enfants de l'institution ont participé à la sélection du personnel qui travaillerait dans les nouveaux services. En raison du caractère sensible de cette démarche, des questionnaires ont été élaborés pour permettre aux enfants de partager leur opinion sur des candidats spécifiques, de manière anonyme, sans crainte de répercussion. Les commentaires des enfants ont constitué une partie importante de la sélection du personnel. Dans un cas, une candidate n'a pas obtenu un score aussi élevé auprès du panel d'entretien des adultes, mais a reçu d'excellents commentaires de la part des enfants. Elle a été engagée sur la base des recommandations des enfants et continue aujourd'hui à travailler avec succès dans le petit foyer.

EVALUER ET AMÉLIORER LES SERVICES

Les enfants et les jeunes peuvent également être impliqués dans le suivi et l'évaluation des services et jouer un rôle important dans leur amélioration.

En 2017 en Bulgarie, une évaluation nationale de foyers de petite taille a été menée pour déterminer si la qualité des soins et les résultats pour les enfants et les jeunes ayant un handicap s'étaient améliorés depuis qu'ils avaient quitté les grandes institutions résidentielles. Dans le cadre de ce processus, les auto-représentants de Lumos (avec et sans déficience intellectuelle) ont décidé d'entreprendre leur propre évaluation de ces foyers. Avec le soutien du personnel chargé de la participation, ils ont créé et administré un questionnaire destiné à différentes personnes qui, selon eux, pouvaient leur fournir des informations utiles. Ils ont traité 211 questionnaires remplis, visité des foyers pour parler directement avec leurs pairs et rencontré des professionnels du secteur social.

Les auto-représentants ont partagé leurs conclusions et leurs recommandations avec les décideurs politiques directement responsables des services sociaux. En voici quelques-unes :

« Les enfants ne rencontrent pas souvent leur famille. Comment renforcer cette relation ? Cela peut se faire dans deux directions : l'enfant peut rendre visite à sa famille, et les parents ou les proches peuvent rendre visite à l'enfant. »

« Il faut informer les parents des bons résultats de l'enfant et susciter l'intérêt des parents pour l'enfant, afin qu'ils commencent à se rencontrer plus régulièrement : pendant les vacances, les fêtes, les week-ends. »

« Nous sommes en bonne santé si nous bougeons et nous jouons ! Il y a des enfants qui restent au lit. Ils ne bougent pas assez ! C'est pourquoi nous leur proposons de faire des exercices, même simples, tous les matins dans les foyers. »

« Les enfants ont un médecin généraliste et ça va bien, mais les cabinets de dentistes devraient être améliorés car tous les enfants ne peuvent pas être traités dans un cabinet de dentiste classique. »

(Auto-représentants, en Bulgarie)

Les enfants et les jeunes doivent être impliqués dans l'amélioration des services résidentiels et non résidentiels qu'ils utilisent. Par exemple, les enfants vivant dans des foyers de petite taille doivent avoir régulièrement l'occasion de donner leur avis sur les services qu'ils reçoivent, par le biais de questionnaires, de sessions de feedback en groupe ou de consultations individuelles. Il doit également exister des procédures permettant aux enfants de formuler des plaintes, des compliments ou d'autres commentaires à un professionnel extérieur au service. Les discussions informelles, les réunions régulières internes au foyer, les rencontres avec les travailleurs clés et les boîtes à idées peuvent créer une culture d'écoute des enfants au sein des services.

SOUTIEN ENTRE PAIRS

Le soutien entre pairs favorise une relation de soutien entre deux ou plusieurs personnes qui ont vécu des expériences similaires ou sont confrontées à des défis similaires. Les enfants et les jeunes sont souvent plus réceptifs aux idées et aux conseils présentés par leurs pairs que si ces mêmes idées leur sont présentées par des adultes. Lumos facilite le soutien entre pairs entre les jeunes ayant quitté la prise en charge, les enfants encore pris en charge et les enfants et jeunes handicapés, en mettant l'accent sur le soutien aux enfants et aux jeunes pendant les périodes de transition telles que le déménagement dans un nouveau foyer ou l'apprentissage de l'autonomie.

Les thèmes abordés dans le cadre du soutien entre pairs doivent être proposés par les enfants et les jeunes, en fonction des défis et des opportunités qui se présentent dans leur vie. Il peut s'agir du développement de compétences en communication, gestion des conflits, relations interpersonnelles ou gestion financière.

Le soutien formel entre pairs doit être facilité par un adulte, dont le rôle est de s'assurer que les pairs sont formés à ce type de soutien et se sentent en confiance dans leur rôle. Il fournira le cadre du soutien entre pairs et veillera à ce que chacun sache à quoi s'attendre. Comme tout autre membre du personnel de participation, les animateurs doivent faire l'objet d'une vérification d'antécédents et de séances de supervision régulières afin de s'assurer qu'ils sont aptes à travailler avec des enfants. Ils doivent également suivre une formation en matière de protection des personnes et savoir comment signaler les problèmes dans ce domaine.

En Moldavie, les membres du Conseil consultatif des jeunes de Lumos ont apporté un soutien de pair à pair aux enfants placés en institution ou en famille d'accueil. L'un d'eux a déclaré :

« C'est une expérience bénéfique pour les participants - ceux qui participent et ceux qui organisent. Les enfants et les jeunes sont plus ouverts à leurs pairs qu'aux adultes. Nous sommes un véritable exemple, et les enfants et les jeunes qui participent à nos ateliers sont inspirés par nous et ils peuvent voir que des changements peuvent se produire. »

(Auto-représentant.e, Moldavie).

En Ouganda et au Kenya, les jeunes ayant quitté la prise en charge ont créé des groupes WhatsApp pour fournir un soutien informel entre pairs. Les groupes sont dirigés par des jeunes ayant quitté la prise en charge pour communiquer, diffuser des informations sur les services ou les ressources existantes et s'apporter un soutien psychosocial mutuel.

MENTORAT

Le mentorat est une forme de soutien individuel par les pairs. Le mentor partage ses propres expériences et connaissances afin de soutenir le jeune bénéficiaire dans sa croissance et son développement.

En Moldavie, le développement de l'éducation inclusive a permis de réduire le nombre d'enfants handicapés placés en institution. Mais la perspective de commencer à fréquenter une école publique locale était d'abord décourageante pour de nombreux enfants qui s'étaient auparavant vu refuser le droit d'être éduqués avec leurs pairs au sein de leur communauté. Pour soutenir ces enfants et assurer une plus grande cohésion au sein de l'école, un programme de mentorat a été mis en place, notamment pour les enfants ayant des besoins complexes. Le mentorat était concentré sur les besoins et les intérêts des deux parties, mais comprenait souvent du soutien scolaire, des activités visant à promouvoir l'indépendance ou des activités extra-scolaires ludiques qui développent la confiance et renforcent les relations. Les mentors ont également aidé leurs pairs à créer des passeports de communication qui présentent des informations essentielles sur chaque enfant dans un format facile à lire.

LE RÔLE DES ENFANTS ET DES JEUNES COMME MOTEUR DE LA RÉFORME DES SOINS AU NIVEAU LOCAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL

FORMATION

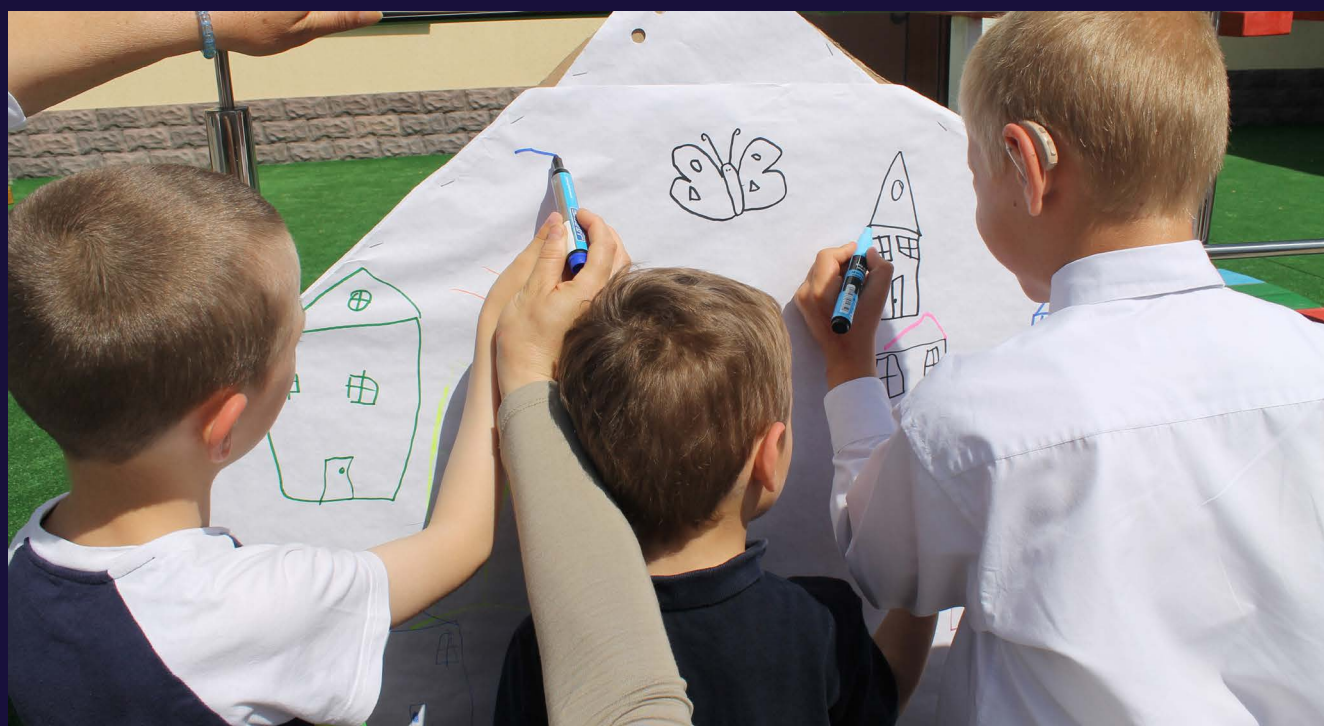
La réforme des soins implique un changement complet de l'approche de la prise en charge des enfants et des jeunes, et la formation est un élément important d'un changement de pratique. Dans le cadre de leur travail avec Lumos, les jeunes personnes ont participé à l'organisation de sessions de formation destinées à un large éventail de parties prenantes, notamment des travailleurs sociaux, le personnel de foyers de petite taille, des familles d'accueil et des représentants des autorités publiques. Les thèmes des sessions sont adaptés aux publics spécifiques et dépendent de l'objectif des programmes de formation : participation des enfants et des jeunes, préparation au départ des services de prise en charge, processus de prise de décision, implication des enfants et des jeunes dans le développement des services, etc.

L'implication des enfants et des jeunes dans la formation est cruciale pour changer la culture de la participation - en promouvant la valeur inestimable qu'il y a à les écouter et à développer des solutions avec eux, plutôt que juste pour eux. S'ils sont à l'aise pour partager leurs expériences, les enfants et les jeunes ayant une expérience vécue peuvent donner un aperçu de ce que l'on ressent lorsqu'on est séparé de sa famille,

lorsqu'on vit dans une institution et lorsqu'on change de placement. En outre, ils rendent généralement la formation plus authentique, plus attrayante et plus ludique.

Il existe plusieurs domaines dans lesquels les enfants et les jeunes peuvent être impliqués dans la formation, par exemple :

- La conception du programme et du contenu des sessions de formation
- La planification d'exercices et création d'outils
- L'animation et la co-animation de sessions de formation
- L'évaluation de la session de formation à son issue : comment les participants ont reçu l'information et ce qu'il faut encore discuter et améliorer lors des sessions suivantes (méthodes utilisées, langage, termes, etc.) ; quelles autres actions doivent être développées lors du travail avec les professionnels, quel type d'impact ces sessions peuvent avoir, etc.



La manière dont les enfants et les jeunes sont impliqués dépendra de leur âge, leurs intérêts et leurs capacités. Par exemple, il ne serait pas approprié de demander à de jeunes enfants d'animer un atelier en personne. Cependant, vous pouvez inclure des vidéos dans lesquelles ils partagent leurs opinions ou inclure leurs dessins ou poèmes. Vous pouvez également inclure les jeunes enfants et les enfants souffrant de handicaps complexes dans la conception du contenu de la formation, en leur posant des questions spécifiques en fonction du sujet et du public cible. Par exemple : que doivent prendre en considération les travailleurs sociaux lorsqu'ils décident du lieu de résidence des enfants ?

Quels conseils leur donneriez-vous ? Il est important que les jeunes plus âgés et plus confiants ne dominent pas les opportunités de participation. La formation, le soutien et le fait de rechercher intentionnellement des groupes diversifiés augmenteront la participation des enfants et des jeunes moins expérimentés, y compris ceux issus de groupes marginalisés.

Un auto-représentant de Moldavie qui a participé à une formation a déclaré :

« La première fois que j'ai participé à une formation pour spécialistes, ce fut une expérience très émotionnelle. C'était une nouvelle expérience pour moi. C'est bien que les jeunes puissent donner des conseils aux spécialistes sur ce qu'il faut faire mieux et ce qu'il faut éviter. Nous sommes plus crédibles parce que nous avons beaucoup d'expérience dans les services de protection de remplacement. »

En Bulgarie, des jeunes souffrant de handicaps intellectuels ont co-animé une formation nationale destinée aux autorités locales et aux professionnels de différents domaines sur la participation des enfants au processus de réforme des soins. Pendant leurs ateliers, ils ont posé aux participants adultes des questions choisies pour provoquer des discussions sur des sujets importants pour les jeunes. Par exemple :

« A quel stade du processus de réforme des soins pensez-vous qu'il est important d'impliquer les enfants ? »

« Que doivent savoir les adultes pour que la participation des enfants soit significative ? »

« Comment pouvons-nous élaborer des politiques qui peuvent être comprises par les enfants et les jeunes ? »

Quels conseils leur donneriez-vous ? Il est important que les jeunes plus âgés et plus confiants ne dominent pas les opportunités de participation. La formation, le soutien et le fait de rechercher intentionnellement des groupes diversifiés augmenteront la participation des enfants et des jeunes moins expérimentés, y compris ceux issus de groupes marginalisés.

En travaillant ainsi avec des jeunes souffrant de déficiences intellectuelles et en leur donnant des plateformes d'influence, on met en valeur leurs capacités et on contribue à réduire la stigmatisation.

Des groupes de participation en Haïti ont également participé à une formation sur la parentalité positive. L'objectif de cette formation était de renforcer les capacités des familles afin de prévenir la séparation. Les auto-représentants ont co-animé la session de formation aux côtés du personnel de Lumos. Ils ont partagé avec les parents leur expérience du placement en institution, afin qu'ils comprennent la réalité des orphelinats et l'impact qu'ils peuvent avoir sur les enfants et les jeunes.

Il y a un certain nombre d'éléments à prendre en compte lorsque vous faites participer des enfants et des jeunes à une formation. Il est essentiel qu'ils reçoivent leur propre formation à l'avance - c'est ce qu'on appelle parfois "former les formateurs". Ils auront également besoin de soutien pour préparer chaque session. Il peut être utile d'associer les formateurs plus expérimentés avec ceux qui le sont moins, en veillant à ce que le formateur moins expérimenté ait des occasions d'apporter sa contribution.

Nous avons rencontré de l'hostilité envers certains jeunes formateurs de la part de participants adultes qui ne sont pas prêts à les considérer comme des partenaires à part égale. Cela nécessite une animation attentive pour protéger le jeune formateur tout en ne prenant pas le dessus si cela risque de le déresponsabiliser. Des débriefings détaillés avec les jeunes formateurs peuvent aider les animateurs à comprendre ce dont les enfants et les jeunes ont besoin dans de telles situations et comment ils peuvent leur permettre de développer leurs points forts et d'identifier les domaines dans lesquels ils doivent développer des stratégies pour faire face à des participants difficiles.

OUTILS PRATIQUES POUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

En plus de dispenser des formations, les enfants et les jeunes peuvent développer des outils pratiques sur la manière d'accroître leur rôle dans différents aspects de la réforme des soins. Ces outils peuvent être entièrement créés par des jeunes ou développés en partenariat avec des adultes. Changing the Way We Care et la Kenyan Society of Care Leavers ont mis au point un excellent outil montrant des moyens pratiques d'accroître l'implication des personnes ayant quitté la prise en charge dans la réforme des soins.¹⁴

SENSIBILISATION ET DÉFENSE DES DROITS

Pour garantir l'efficacité des stratégies de réforme des soins, il est essentiel d'aider les donateurs, les décideurs et autres parties prenantes à comprendre les méfaits de l'institutionnalisation et à voir quels changements sont nécessaires. Les enfants et les jeunes ayant une expérience vécue peuvent et doivent jouer un rôle central dans les activités de défense des droits et les campagnes de sensibilisation aux niveaux local, national et mondial.

« Nous sommes ici pour vous demander, à vous qui êtes des décideurs, s'il vous plaît, de penser aux ressources qui sont utilisées au niveau mondial pour soutenir les institutions, pourriez-vous y réfléchir ? Elles pourraient être mieux utilisées si elles étaient canalisées vers les familles, pour aider à renforcer les unités familiales et soutenir les jeunes dans les familles, et aussi les jeunes qui n'ont pas de famille. Aider les jeunes à acquérir les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour mener une vie productive. »

« Dans le monde actuel, nous sommes souvent considérés comme des objets à échanger, mais nous ne sommes pas des objets, nous sommes des êtres humains, et comme tout le monde, nous voulons avoir un avenir. »

(Auto-représentant.e en Colombie)

Pour que les enfants et les jeunes soient des auto-représentants efficaces, il faut les aider à mieux comprendre le contexte national et mondial de la réforme des soins, afin qu'ils puissent définir clairement leur position et les choses qu'ils veulent défendre. Cela peut se faire par les moyens suivants :

- formation
- ateliers
- discussions

- visites d'étude pour les auto-représentants dans différents types de services sociaux et éducatifs
- participation à des conférences
- échanges entre pairs.

Il est important de se rappeler que les enfants et les jeunes défendent leurs droits et intérêts et non ceux d'une organisation, même si cette dernière leur offre un soutien important. Il est donc essentiel de ne pas leur imposer un programme, mais plutôt de les aider à développer leurs propres convictions et priorités.



© Lumos

Exemple mondial : En 2018, Lumos a rassemblé des auto-représentants de huit pays lors d'une conférence mondiale à Bruxelles pour plaider en faveur d'un changement dans la manière dont la Commission européenne priorisait le financement des enfants et des familles. L'objectif de la conférence était de déterminer comment la Commission pourrait cesser de financer les systèmes institutionnels et financer à la place des services et des systèmes d'aide à bases familiales et communautaires. À l'ouverture de la conférence, les auto-représentants ont présenté une série de recommandations qu'ils avaient élaborées ensemble. Ces recommandations sont les suivantes :



« L'argent ne devrait pas aller aux institutions mais soutenir les familles pour qu'elles puissent s'occuper de leurs enfants - davantage de familles, pas d'institutions ! »

« Empêchez tous placements d'enfants en institutions, en particulier les bébés et les enfants handicapés. »

« ARRÊTEZ LE BUSINESS DES INSTITUTIONS. »

Plus tard pendant la conférence, une auto-intervenante qui a une déficience intellectuelle a dit :

« Chaque enfant a droit à une famille. C'est tellement simple. »

« Il est impossible que cent enfants dans une maison puissent devenir une famille. Cent enfants ensemble, ce n'est pas une famille ! Même pas 20 »

« Lorsque vous vivez dans une maison avec cent enfants, où que vous soyez dans le monde, vous n'êtes personne, vous n'existez que sur papier, dans des documents. »

« J'ai vécu dans une institution pendant trois ans. Au début, j'ai été isolée pendant trois mois dans une pièce avec des barreaux. Maintenant, je vis avec ma famille. Je suis auto-représentante avec Lumos et j'ai réalisé que c'est ce que j'aime faire. »

« Je ne suis pas douée pour les maths, mais avec un peu d'aide, j'ai calculé le montant des dépenses que je représente pour ma famille » (elle a montré une diapositive avec ses dépenses annuelles).

« J'ai également trouvé des informations sur les mêmes dépenses pour une personne vivant dans un foyer de petite taille » (elle a montré une autre diapositive).

« C'est deux fois moins cher de vivre dans sa famille. C'est tellement simple »

« J'ai des amis dans ces petits foyers - Desi, Ivaylo, Ivan. Ce sont des individus avec des besoins différents. Il n'est pas possible de donner la même somme d'argent pour les besoins de cent enfants. Le soutien est individuel pour chaque enfant. »

« Il y a encore des institutions pour bébés en Bulgarie. Elles doivent être fermées immédiatement. On m'a dit qu'il y avait moins d'enfants, mais les bâtiments sont les mêmes, et les dépenses sont aussi importantes que pour un plus grand nombre d'enfants. Aucun avantage pour qui que ce soit. C'est tellement simple. » »

Depuis cette conférence, la Commission européenne s'est engagée à ne plus soutenir les soins en institution dans son financement en dehors de l'Union européenne.

Le partage d'histoires personnelles est un outil que les auto-représentants peuvent utiliser pour présenter des arguments convaincants. Cependant, **les auto-représentants sont plus que leurs histoires** et leurs arguments dépassent le cadre d'une seule personne. Le séminaire en ligne de Changing the Way We Care avec des réseaux de jeunes ayant quitté la prise en charge, du Kenya et de l'Ouganda, donne un excellent aperçu des dommages causés par le fait de considérer la participation des enfants et des jeunes comme uniquement présenter leurs récits de vie.¹⁵ Nous avons également consacré un chapitre entier à la protection de l'enfant pour vous aider à faire en sorte que le travail de participation soit sûr et sans exploitation.

En tant que personnel impliqué dans la participation, notre travail consiste à aider les auto-représentants à développer une série d'outils qu'ils peuvent utiliser pour façonner leurs arguments et créer un impact. Par exemple, nous leur apprenons à se préparer efficacement aux réunions avec les décideurs politiques en les aidant à effectuer des recherches sur la personne qu'ils rencontrent et à découvrir quels sont ses intérêts. Nous les aidons à adapter leur message pour retenir l'attention de la personne. Nous les aidons également à réfléchir à ce qu'ils espèrent obtenir de leur rencontre - veulent-ils que la personne s'engage à faire quelque chose ? Et quels sont les messages clés qu'ils veulent laisser à la personne ? Cette façon de préparer les réunions aide les auto-représentants à évaluer le succès de leurs réunions, leur fournit certains points nécessitant un suivi, et les aide à adapter leur stratégie pour l'avenir si une première réunion n'a pas été efficace.

D'autres manières dont les auto-représentants peuvent participer à la défense des droits et aux campagnes de représentation incluent :

- **Prendre la parole et intervenir lors d'événements locaux, nationaux et internationaux et interpeller directement les décideurs et les principales parties prenantes. Par exemple, en 2019, un auto-représentant de la Kenyan Society of Care Leavers (KESCA) a interpellé directement un public de philanthropes de haut niveau à la Chambre des Lords.** L'événement a eu lieu peu de temps après que le gouvernement britannique s'est engagé à ne plus financer les orphelinats et la prise en charge institutionnelle dans le cadre de sa programmation de l'aide internationale. À la suite de cet événement, plusieurs donateurs privés influents se sont engagés à faire la transition pour financer les services de prise en charge de type familial et communautaire.
- **Organiser des expositions publiques.** Par exemple, les auto-représentants de Lumos en Bulgarie ont créé une expo photo mettant l'accent sur les capacités des jeunes adultes souffrant de déficience intellectuelle et leur désir d'avoir un emploi rémunéré et significatif et d'être inclus dans la société. L'exposition a voyagé à travers la Bulgarie, a été présentée au parlement national et a voyagé à l'étranger lors de différents événements. Plusieurs membres de ce groupe ont désormais un emploi rémunéré.
- **Produire et apparaître dans des campagnes de sensibilisation ou des documents vidéo.** Cela peut être mené par les jeunes eux-mêmes ou avec des adultes. Pendant la pandémie de COVID-19, des auto-représentants en Moldavie ont développé une vidéo sur l'impact de la pandémie et des confinements sur les enfants à risque, offrant des conseils aux autorités et à la société civile sur la manière de réagir. Le groupe a décidé ensemble du concept, du public cible et des messages clés. Les auto-représentants ont filmé et monté le film eux-mêmes avec l'aide du personnel de Lumos.¹⁶ Ils ont également soutenu la campagne #Helpingnothelping de Lumos en prenant la parole lors du lancement et en participant aux communications qui ont suivi.
- **Sensibilisation par le biais d'événements communautaires et publics** marquant des questions ou des journées spécifiques. Par exemple, en Moldavie, des auto-représentants ont participé au marathon international de Chisinau et ont discuté de leur travail avec d'autres participants – ils ont également tenu un stand lors de l'événement afin que les groupes de la société civile et le public puissent s'informer sur la réforme des soins auprès de personnes ayant une expérience vécue de la prise en charge. Il s'agissait d'un moyen sympa, interactif et significatif pour les enfants et les jeunes, y compris ceux qui sont handicapés, de faire campagne pour les droits à la prise en charge de type familial, l'éducation inclusive et à la participation. Cela a également donné aux auto-représentants l'occasion de travailler avec des membres du personnel de Lumos.¹⁷ En Haïti, des enfants et des jeunes participent à des émissions de radio avec des organisations de la société civile. Ces émissions sont souvent liées à des événements spéciaux, tels que la Journée mondiale de l'enfance. Ils s'expriment sur plusieurs thèmes, y compris en donnant leurs opinions sur le lien entre trafic d'enfants et institutionnalisation en Haïti.

- **Organiser des campagnes nationales de sensibilisation** telles que Le Tour des Rêves (Tour of Dreams) qui a été planifiée et menée par des jeunes avec et sans handicap intellectuel en Bulgarie. L'objectif était de défendre leur droit à une vie indépendante, à l'emploi et à l'égalité. Ils se sont rendus dans quatre villes pour rencontrer leurs pairs handicapés pris en charge dans des services sociaux, ainsi que les autorités locales et les professionnels de différents secteurs. Au cours de la tournée, les membres du groupe ont sensibilisé le public à leurs besoins et leurs capacités, défendu leur droit d'être respectés dans la société et discuté des questions qu'ils jugent importantes. Ils ont

formulé une demande simple qui a été inscrite dans leur manifeste : « **C'est mon droit d'être indépendant, d'avoir un emploi et d'être comme tout le monde, malgré mon handicap ou le fait d'être pris en charge !** » La dernière rencontre de la tournée a eu lieu avec le Médiateur bulgare pour les droits de l'enfant, qui avait soutenu la campagne depuis le tout début. Pendant cette rencontre, les jeunes ont partagé les messages, opinions et recommandations qu'ils avaient recueillis lors de leurs discussions au niveau national. Avec le soutien du Médiateur, leurs recommandations ont été envoyées aux principaux décideurs politiques du gouvernement bulgare.

« Pour moi, la défense des droits signifie se battre pour mes propres droits et pour ceux de mes pairs. »

(Auto-représentant.e en Moldavie)

« Je suis un.e auto-représentant.e parce que je veux que les décideurs politiques mettent fin au placement des enfants en institution. J'ai participé à des événements pour la défense des droits avec mes collègues de Moldavie, de République Tchèque et de Bulgarie, et j'estime qu'ils ont tous été couronnés de succès. »

(Auto-représentant.e en Moldavie)

Certains des auto-représentants ont offert des conseils aux personnel impliqué dans la participation :

« Vous devez garder à l'esprit que lorsque vous faites participer un enfant ou un jeune à des événements pour la défense des droits, vous devez très bien le préparer. »

« La prise de parole pour la défense des droits doit toujours se faire de manière volontaire. »

(Auto-représentant.e en Moldavie)

« Lorsque vous prévoyez de faire parler les jeunes et les enfants et de leur faire partager leur expérience, il est possible que vous les traumatisiez à nouveau et qu'ils revivent les moments difficiles de leur passé. Faites donc attention à cela et préparez-vous à leurs réactions. De même, pensez aux réactions du public, qui peut souvent être impoli et poser des questions inappropriées aux enfants et aux jeunes. »

(Auto-représentant.e en Moldavie)



RECHERCHE

Les enfants et les jeunes peuvent être impliqués dans la recherche, à la fois en tant que participants et en tant que chercheurs. La participation à la recherche offre aux enfants et aux jeunes la possibilité de développer de nouvelles compétences, connaissances et expériences pratiques et peut les aider à générer des preuves supplémentaires pour soutenir leur travail de défenseurs des droits. Lorsque vous aidez les jeunes à développer leur propre projet de recherche ou à participer à un projet mené par d'autres, vous devrez peut-être les aider à :

- identifier leurs buts, objectifs et finalité (pourquoi la recherche sera menée et comment elle sera utilisée)
- concevoir la méthodologie et les outils de collecte de données, tels que questionnaires ou calendriers d'entretien
- réfléchir aux questions éthiques, aux exigences en matière de consentement et de protection des données, ainsi qu'aux protocoles de gestion des risques
- identifier et recueillir des données auprès des participants à la recherche, en mettant l'accent sur la diversité et l'inclusion
- analyser les données récoltées et identifier les principaux résultats
- présenter et diffuser efficacement leurs résultats à des publics pertinents.

Organiser une formation aux techniques de recherche est utile si les jeunes veulent mener leurs propres projets de recherche. Il se peut que quelqu'un au sein de votre organisation ait les compétences nécessaires pour le faire. Nous constatons que certains collègues dans d'autres équipes aiment souvent soutenir le travail des jeunes et sont heureux de les aider. Ils peuvent être en mesure d'offrir un soutien tout au long du processus, par exemple en aidant le groupe à analyser les données, ou en faisant des suggestions sur la façon d'améliorer leur rapport de conclusions. Si vous avez des collègues chargés de la communication, ils peuvent également vous aider à présenter les résultats, bien que de nombreux jeunes soient extrêmement créatifs et préfèrent concevoir eux-mêmes leur présentation. Lorsqu'il s'agit de faire appel à l'expertise de collègues, il est important de négocier avec eux et leur supérieur hiérarchique, afin de s'assurer que cela est intégré dans leur plan de travail.



Des auto-représentants ont joué le rôle de chercheurs pendant le programme de transformation des foyers pour enfants dans le comté de Pardubice, en République Tchèque. Ils ont visité et interrogé des enfants qui étaient passés d'une prise en charge en institution à une prise en charge de type familial sur les principaux changements qu'ils avaient vécus. Les auto-représentants ont estimé que le fait que les participants soient interviewés par des pairs les a aidé à se sentir à l'aise et à parler ouvertement. Ils ont dit :

« Nous pensons que cela a aidé les enfants à s'exprimer parce que nous les avons interviewés, et que le membre du personnel de Lumos n'était là que pour enregistrer l'interview ; et parce que nous étions plus proches d'eux, nous avons pu avoir un aperçu plus ouvert de leur situation. »

« L'étude a enregistré les observations, expériences et suggestions des enfants et des jeunes afin de déterminer ce qui avait été bien fait lors de la mise en place des appartements de type communautaire et des nouveaux services, et les domaines qui devaient encore être améliorés. Les conclusions du groupe peuvent se montrer précieuses pour éclairer les politiques et pratiques futures. Par exemple, la citation ci-dessous d'un participant explique comment la vie dans les foyers peut aider les jeunes à se préparer à vivre de manière indépendante à l'avenir. »

« Dans l'appartement, les enfants apprennent à avoir leur vie privée - ils ont leur propre chambre, mais auparavant, ils étaient habitués à être ensemble, dans une pièce commune. Maintenant, en apprenant à utiliser leur espace et à être en tant qu'individus dans l'appartement, ils seront mieux préparés au changement après leur départ, pour une vie indépendante »

(Eliška, 17 ans)

COLLABORATION AVEC D'AUTRES RÉSEAUX NATIONAUX ET INTERNATIONAUX D'ENFANTS ET DE JEUNES

Il existe de nombreux exemples dans le monde de conseils de la jeunesse ou de groupes similaires de jeunes qui s'intéressent aux droits de l'enfant. Ils peuvent travailler sur des questions légèrement différentes ou dans des pays différents, mais la collaboration entre ces groupes peut présenter des opportunités d'apprentissage fantastiques pour les enfants et les jeunes impliqués. Travailler ensemble, en apprenant les uns des autres, donne aux groupes la possibilité de renforcer leurs compétences en matière de représentation et de sensibilisation.

En République Tchèque, le Conseil consultatif des jeunes (CCJ) de Lumos a établi un lien solide avec le Parlement national des enfants et des jeunes (PNEJ). Le PNEJ a partagé avec les membres du CCJ les bonnes pratiques en matière de défense des droits, prise de parole en public et de mentorat. En retour, le CCJ a aidé le PNEJ à apprendre à travailler dans un environnement inclusif et à s'engager avec des enfants et des jeunes de différents milieux. Ensemble, les membres des deux groupes ont élaboré des ateliers de formation sur l'inclusion et les enfants placés en institution, qu'ils ont présentés dans plusieurs écoles publiques. Ils ont également produit un livre illustré sur les droits de l'enfant, qui a fait l'objet d'une exposition itinérante en République Tchèque.

Les réseaux existants de jeunes ayant quitté la prise en charge peuvent également fournir une expertise enrichissante à ceux qui souhaitent impliquer les enfants et les jeunes dans la réforme des soins. Au Guatemala, Changing the Way We Care a collaboré avec des membres de DONCEL. Cette association de jeunes ayant quitté la prise en charge basée en Argentine a été chargée par CTWWC de concevoir et de mettre en œuvre une session de formation virtuelle offrant une expérience de première main sur la manière de créer une association de jeunes ayant quitté la prise en charge, y compris les leçons apprises, les succès et les défis. Ces témoignages de DONCEL ont permis de jeter les bases sur lesquelles CTWWC a pu commencer à explorer les moyens de s'engager et de soutenir potentiellement la formation d'une association de jeunes ayant quitté la prise en charge au Guatemala.

CHAPITRE 3



ASSURER LA SÉCURITÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES

Assurer la sécurité des enfants et des jeunes et les protéger de tout préjudice sont les fondements de tout travail avec les enfants et les jeunes. Le travail de participation avec des enfants et des jeunes qui ont été placés en institution comporte des risques importants qui doivent être traités avec sensibilité. Ce chapitre identifie les considérations clés qui doivent être intégrées dans les politiques et procédures organisationnelles afin de garantir une participation sûre et éthique.

LES BASES DE LA PROTECTION DE L'ENFANT ET DE LA PRÉVENTION DES ABUS

Toutes les organisations travaillant avec des enfants et des jeunes, qu'il s'agisse d'une petite ONG ou d'une autorité locale, doivent avoir mis en place une politique de protection complète, conforme à la législation nationale. La politique doit indiquer comment l'organisation assurera la sécurité des enfants dans le cadre de son travail et comment elle réagira en cas de problèmes liés à la protection des enfants. Elle doit s'appliquer à toute personne travaillant avec l'organisation, y compris les contractants, les partenaires et les bénévoles.

Les politiques de protection doivent inclure un **code de conduite** que tout le personnel doit accepter de suivre dans le cadre de ses conditions d'emploi. Ceci est important pour de nombreuses raisons, par exemple pour éviter de brouiller les limites personnelles et professionnelles du personnel en charge de la participation, en fournissant au personnel un cadre d'obligations. Il peut être un outil utile pour aider les jeunes à comprendre vos actions ou votre raisonnement, par exemple si vous l'utilisez pour expliquer que vous ne pouvez pas accepter leur demande d'ami sur les médias sociaux parce que ce n'est pas approprié et que cela enfreindrait votre code de conduite. Il aide également les jeunes à comprendre ce qu'est un comportement approprié et inapproprié de la part du personnel, par exemple, qu'ils doivent être traités avec respect et dignité. Il est donc essentiel que la politique de protection soit partagée avec les enfants et les jeunes dans un **format accessible**.

Assurer la sécurité des enfants et des jeunes signifie s'assurer que les personnes qui travaillent directement avec eux sont sûres et compétentes. **Des vérifications d'antécédents** doivent toujours être effectuées pour s'assurer que les enfants et les jeunes ne sont pas exposés à des personnes qui pourraient leur nuire – il peut s'agir de vérifier les antécédents judiciaires, contacter les anciens employeurs, autres agences ou organisations locales avec lesquelles ces personnes ont travaillé. Demandez conseil localement sur le cadre juridique et les meilleures pratiques en matière de vérification d'antécédents.

La formation à la protection de l'enfance est essentielle pour tout le personnel et les bénévoles (y compris les jeunes) travaillant directement avec des enfants et des jeunes. La formation doit être basée sur la politique de votre organisation et mettre en évidence **la responsabilité de chacun d'assurer**

la sécurité des enfants. Elle doit mettre l'accent sur ce qu'il faut faire si un enfant ou un jeune révèle un problème lié à la protection. **Les problèmes de protection** sont relativement fréquents dans le travail de participation, car les enfants se sentent souvent en sécurité pour partager ce qui leur est arrivé. Prendre le temps de passer en revue les procédures de protection peut permettre au personnel d'aborder ces situations avec confiance et efficacité, en veillant à ce que l'enfant ou le jeune soit bien soutenu. Voici quelques points à prendre en compte :

- Il est possible qu'une jeune personne fasse part d'un abus historique, qui peut s'être produit il y a de nombreuses années. Il incombera au **responsable de la protection désigné** par l'organisation d'examiner ce qui a été révélé dans les contextes juridiques et de déterminer si l'information doit être signalée aux autorités officielles telles que les services de l'enfance, la police ou autres.
- Les enfants et les jeunes demanderont souvent que les informations sensibles qu'ils ont révélées soient gardées secrètes. Il est important que les participants sachent, dès le début de leur participation à un projet, **qu'il ne sera pas possible de garder confidentiel tout ce qu'ils partagent quand cela indique un risque pour eux-mêmes ou pour un autre enfant**. Le fait de le leur dire dès le départ réduira le sentiment éventuel d'être trompé.
- Une fois qu'un enfant ou un jeune a fait une révélation, il est crucial de lui faire savoir avec qui vous allez partager cette information et **d'assurer un suivi** avec lui dès que possible pour l'informer de ce qui va se passer ensuite. Il est probable qu'il se sente extrêmement anxieux.
- Si vous pensez que l'enfant ou le jeune est en danger immédiat, par exemple s'il parle d'une situation d'abus qu'il subit actuellement dans son lieu de vie, le responsable de la protection désigné peut décider qu'une **action immédiate** est nécessaire. Un suivi sera également nécessaire pour vérifier le bien-être émotionnel de la jeune personne. Dans certaines situations, il faudra l'aider à accéder à un soutien thérapeutique.

Dans les situations où les révélations d'abus sont faites devant d'autres enfants ou jeunes personnes, il est important de leur parler de ce qu'ils ressentent par rapport à ce qu'ils ont entendu. Il est probable que cela les affectera et il est possible que cela déclenche des souvenirs de leurs propres expériences, qui peuvent être pénibles. Le personnel qui gère ces situations peut également avoir besoin d'un soutien supplémentaire de la part de professionnels qualifiés (tels que des psychologues) pour traiter leurs propres sentiments de choc ou de tristesse par rapport à ce qu'ils ont entendu. Cela souligne l'importance de toujours avoir plus d'un membre du personnel présent lorsqu'on travaille avec des enfants et des jeunes, afin de s'assurer que quelqu'un puisse répondre à la personne qui a fait des révélations, tandis que l'autre continue à travailler avec le reste du groupe.

En raison de la nature du travail et des antécédents des enfants et des jeunes que nous soutenons, il est inévitable qu'ils réfléchissent à leurs expériences et à leur histoire personnelle. Ils peuvent penser que les groupes de participation sont un espace sûr pour le faire ; nous constatons qu'en général, un sentiment de confiance et de communauté se construit entre les enfants et les jeunes ayant des expériences de vie similaires - cela a été le cas dans tous les pays où nous avons travaillé. Cependant, il est important de préciser dès le départ que les groupes de participation sont différents des groupes thérapeutiques ou groupes d'entraide. Dans la section suivante, nous aborderons la question de la narration et de l'aide apportée aux enfants pour qu'ils partagent leurs expériences, ce qui doit être fait avec soin et sensibilité.

Nous tenons à souligner que, **bien qu'une grande partie de notre travail de participation soit façonnée par les expériences des enfants et des jeunes, nous essayons de ne pas nous concentrer sur leurs histoires personnelles. L'accent est plutôt mis sur l'amélioration des systèmes de soins pour tous les enfants et les jeunes.** Par exemple, lors de la co-conception d'un service pour les jeunes qui quittent la prise en charge, nous nous concentrerons sur la question « de quel soutien les jeunes ont-ils besoin lorsqu'ils quittent les services de prise en charge ? », plutôt que « dites-nous ce qui s'est passé lorsque vous avez quitté la prise en charge ». Bien sûr, les expériences personnelles ressortent souvent au cours de ces discussions, mais en formulant les questions de cette façon, on évite que les jeunes aient l'impression qu'on attend d'eux qu'ils partagent leur histoire, ce qui peut être traumatisant, tant pour eux que pour

les autres jeunes. Cela les aide également à penser au-delà de leur propre expérience et à envisager les changements plus larges qui sont nécessaires. Ce travail nécessite une facilitation qualifiée par une personne capable de créer des espaces sûrs où les enfants peuvent partager, tout en les aidant à dépasser leur propre expérience.

Notre position sur le volontariat auprès des enfants et des jeunes

Nous reconnaissons que le volontariat peut être une force inestimable agissant pour le bien et nous encourageons activement les jeunes à s'engager comme volontaires dans des placements et des programmes éthiques adaptés à leur expérience et à leurs compétences. Cependant, nous pensons que si une personne est considérée comme non qualifiée pour une tâche en tant que professionnel, elle ne doit pas l'accomplir en tant que volontaire. Ce principe s'étend au volontariat à l'étranger et nous suggérons aux volontaires potentiels d'explorer les opportunités dans leur propre communauté où ils pourraient être en mesure d'avoir un plus grand impact.

Les organisations doivent examiner attentivement s'il est approprié et sûr d'impliquer des volontaires dans des projets de participation et autres activités directement en lien avec des enfants et des jeunes. Comme pour le personnel rémunéré, tout volontaire adulte travaillant avec des enfants et des jeunes doit faire l'objet d'une vérification de ses antécédents, d'une formation à la protection et d'une supervision appropriées.

Conscients des méfaits reconnus du volontariat non qualifié dans les orphelinats¹⁸ et en accord avec le gouvernement britannique¹⁹, nous déconseillons fortement à toute personne de faire du volontariat dans les institutions résidentielles, sauf si elle possède des qualifications et des compétences spécifiques (par exemple, en physiothérapie, orthophonie, psychologie clinique) qui ne sont pas disponibles dans la communauté locale, et uniquement dans le contexte du soutien à la réintégration en toute sécurité des enfants qui sont dans des institutions, vers leur famille et des services de type familial. De plus amples informations et ressources sont disponibles sur le site de la campagne #HelpingNotHelping.^{20, 21}



© Lumos

DES RÉCITS À PARTAGER EN SÉCURITÉ : UNE PRATIQUE FONDÉE SUR LA CONSCIENCE DES TRAUMATISMES

La plupart des enfants et des jeunes qui ont vécu dans des institutions ont eu des vies difficiles et compliquées, et beaucoup ont été victimes de formes de maltraitance et de négligence. Il est important de trouver un juste équilibre entre le fait de traiter ces enfants et ces jeunes comme des survivants plutôt que comme des victimes, tout en étant sensible au traumatisme que beaucoup d'entre eux peuvent porter. Une pratique fondée sur la conscience des traumatismes favorise la prise de conscience de l'impact des traumatismes et prévient la retraumatisation dans le cadre du travail que nous effectuons avec les enfants et les jeunes. C'est pourquoi personne ne devrait jamais se sentir obligé de partager son histoire personnelle. Changing the Way We Care et l'organisation caritative britannique Young Minds ont toutes deux créé d'excellentes ressources offrant des conseils pratiques aux travailleurs concernés sur les pratiques tenant compte des traumatismes.²²

Dans un contexte approprié, le partage d'histoires personnelles peut donner un sentiment d'autonomie et même être thérapeutique. Cependant, il peut aussi rendre vulnérable, être source d'angoisse et amener les enfants et les jeunes à revivre leur traumatisme. Cela peut être amplifié par des personnes qui réagissent aux histoires des enfants et des jeunes par la pitié, le doute ou des questions inappropriées.

Lumos et Changing the Way We Care soutiennent les auto-représentants pour qu'ils participent à des événements de sensibilisation de haut niveau afin que les décideurs puissent entendre et comprendre leurs points de vue. Il est important que les auto-représentants comprennent parfaitement de quoi il s'agit dans la réunion préparatoire avant d'accepter de participer à de tels événements, y compris s'il y aura ou non une couverture médiatique et si l'on attend d'eux qu'ils parlent de leur point de vue personnel. Bien que certains auto-représentants préfèrent élaborer leurs propres discours, ils peuvent toujours bénéficier du soutien d'un membre du personnel ayant une expérience en matière de défense des droits et de communication pour les aider à élaborer leur message et à structurer leur discours. Il s'agit notamment de décider quelles parties de leur expérience personnelle ils se sentent à l'aise de partager et quelles parties sont pertinentes pour faire passer le message qu'ils veulent faire passer. Il se peut que dire « j'ai vécu dans une institution pendant neuf ans » soit suffisant. Lorsque nous préparons les auto-représentants, nous insistons sur le fait qu'ils ne représentent pas seulement eux-mêmes, mais aussi leurs pairs, et qu'ils doivent donc essayer de penser au-delà de leur expérience personnelle et de formuler les changements qu'ils souhaitent voir se produire.

Les événements à forte visibilité sont généralement plus appropriés pour les auto-représentants plus expérimentés qui sont assez à l'aise pour parler devant un public plus large. Si le budget le permet, la mise en binôme d'un auto-intervenant expérimenté avec un auto-intervenant moins expérimenté peut être une expérience positive pour les deux parties. Immédiatement après avoir pris la parole lors d'un événement, les auto-représentants seront probablement abordés par plusieurs personnes qui leur diront qu'ils ont fait un travail fantastique. Certains auto-représentants apprécient ce niveau d'attention, tandis que d'autres le trouvent plutôt écrasant. Le rôle de l'adulte qui est là en soutien doit être guidé par le jeune. Si l'auto-représentant se sent à l'aise dans la situation, le personnel doit rester à proximité et être prêt à intervenir ou à l'aider à se déplacer vers un espace plus calme si la situation devient trop difficile.

La préparation des adultes est un autre élément clé des pratiques tenant compte des traumatismes. Il est important de faire comprendre aux collègues, aux consultants et aux volontaires que poser des questions personnelles n'est pas approprié et le personnel doit être informé du moment où il doit intervenir s'il est témoin d'une telle situation ; cela peut sembler être du bon sens mais ne sera pas instinctif pour tout le monde.

Si vous aidez des jeunes à être interviewés par un/une journaliste ou à s'exprimer dans le cadre d'une table ronde, n'oubliez pas que le/la journaliste ou les membres de la table ronde peuvent ne pas avoir été formés pour travailler avec des enfants et des jeunes ayant subi un traumatisme. Il est essentiel d'aider l'auto-représentant à identifier à l'avance les questions auxquelles il est à l'aise de répondre et les sujets qu'il ne faut pas aborder.

Pour les interviews, les questions convenues doivent être clairement communiquées au journaliste par écrit à l'avance. Un membre du personnel doit toujours être présent pendant les interviews pour s'assurer que les accords sont respectés. À Lumos, nous avons dû intervenir lorsqu'un journaliste ne s'en tenait pas aux questions convenues et posait des questions invasives sur la dynamique familiale d'un jeune. Une formation aux médias peut aider les auto-représentants à faire face aux questions auxquelles ils ne souhaitent pas répondre.

Certains jeunes sont capables de gérer eux-mêmes ces situations, mais les adultes de soutien doivent être prêts à intervenir si nécessaire.

Si un.e auto-représentant.e prend la parole lors d'un débat, le modérateur doit le/la rencontrer à l'avance. Il doit lui expliquer le format du débat et le rôle qu'il/elle aura. Si des questions sont posées par l'auditoire, il est utile que le modérateur et le jeune auto-représentant conviennent d'un moyen de signaler si le jeune est à l'aise pour répondre à des questions spécifiques. Il est important d'aider les modérateurs à comprendre qu'il leur incombe de soutenir les auto-représentants et que ces derniers ne sont pas obligés de répondre aux questions auxquelles ils ne souhaitent pas répondre. Le cas échéant, nous demandons aux auto-représentants s'ils souhaitent "planter" une question venant du public, ou s'ils veulent que le modérateur pose une question spécifique pour les aider à formuler une réponse particulière. Cette technique peut s'avérer utile pour les jeunes présentant une déficience intellectuelle.

Dans le cadre de ce type d'activités et d'événements, il est important de se rappeler le rôle des auto-représentants ; ils ne travaillent pas pour nos organisations et ne sont pas nos porte-parole. Par conséquent, la plupart des rencontres avec la presse qui suivent les grands événements seront plutôt réservées aux membres du personnel ou aux auto-représentants très expérimentés et sûrs d'eux qui ont été pleinement préparés et qui souhaitent réellement participer.

Un suivi sensible et complet après un événement est une partie essentielle de notre devoir de diligence envers les auto-représentants, en particulier s'ils ont partagé leurs histoires personnelles. Il est important de vérifier comment ils se sentent et de leur fournir ou de les aider à accéder à tout soutien de suivi dont ils ont besoin. Certains auto-représentants partagent leur histoire avec passion et confiance, mais il est important de ne pas trop s'en remettre à eux pour intervenir, car le fait de répéter sans cesse leur histoire peut avoir des effets négatifs. Alors que certains auto-représentants continueront à travailler dans ce domaine ou souhaiteront continuer à le faire jusqu'à la fin de la vingtaine, beaucoup d'entre eux iront à l'université, trouveront d'autres formes d'emploi ou deviendront parents. Il est important de **respecter le cycle de vie des jeunes défenseurs des droits** et de les aider à passer à autre chose au moment opportun pour chacun d'entre eux.

CONSIDÉRATIONS PRATIQUES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES

Dans le cadre de votre travail, vous avez le devoir de veiller à la sécurité des participants. La réalisation d'une **évaluation complète des risques** de votre programme, basée sur les besoins des participants et les activités prévues, vous aidera à identifier les risques potentiels et à mettre en place des mesures pour les réduire. Par exemple, une évaluation des risques permettra de déterminer si votre lieu de réunion est sûr et accessible pour tous les enfants et les jeunes du groupe. Elle examinera comment les jeunes pourront se rendre au lieu de réunion et en revenir en toute sécurité et si vous aurez à fournir un moyen de transport. Il s'agira de déterminer si la nourriture est conforme aux normes de sécurité alimentaire et si les systèmes de sécurité incendie sont adéquats. L'étape d'évaluation des risques est un moyen important de s'assurer que votre programme répondra aux besoins des participants handicapés.

L'évaluation des risques doit également prendre en compte les questions de protection, par exemple en s'assurant que le personnel sait quoi faire en cas de problème liés à la protection et que les adultes participant au programme ont subi les vérifications et la formation appropriées.

Avant de rencontrer les enfants et les jeunes, vous devez savoir s'ils ont des allergies, des besoins alimentaires ou des difficultés pour se déplacer, s'ils prennent des médicaments et s'ils ont des problèmes médicaux dont vous devez être informés. Vous aurez également besoin des coordonnées de leurs proches en cas d'urgence. Vous devrez réfléchir à la manière dont vous stockez ces types d'informations personnelles pour vous conformer aux obligations en matière de protection des données. Une option consiste à stocker les informations sur un iPad crypté ou une autre tablette, en particulier si l'événement est résidentiel et que vous êtes loin d'un bureau avec un stockage verrouillable pour les fichiers papier.

Il doit toujours y avoir **au moins deux membres du personnel** disponibles pendant les réunions de groupe en présentiel, au cas où il y aurait une situation d'urgence. Il est important que les deux membres du personnel aient reçu une formation en matière de protection et soient capables de gérer les situations sensibles imprévisibles et complexes qui peuvent survenir. Un responsable et un responsable de la protection des enfants doivent également être disponibles sur appel. Pour les groupes plus importants, nous ne nous en tenons pas à des ratios

fixes entre le personnel et les enfants et les jeunes ; nous basons plutôt les niveaux de personnel sur le type d'événement et les besoins du groupe. Certains participants auront besoin d'un soutien plus intensif que d'autres et il faut toujours prévoir un personnel plus nombreux pendant les réunions résidentielles, car le personnel sera responsable 24 heures sur 24.

Les réunions avec les enfants et les jeunes ne doivent jamais avoir lieu en tête à tête ou en privé, car cela augmente les risques pour les enfants et le personnel et peut mettre les enfants et les jeunes mal à l'aise. Nous vous recommandons de travailler en binôme autant que possible ou de toujours vous réunir et mener vos travaux dans un endroit où vous pouvez être vus par les autres.

La sécurité doit toujours passer avant les restrictions budgétaires, mais si le budget est un problème, vous devez identifier ce qui peut être fait en toute sécurité dans le cadre du budget disponible. Par exemple, vous pouvez collaborer avec une autre organisation, faire appel à un bénévole dont les antécédents ont été vérifiés pour apporter un soutien supplémentaire, réduire le nombre de jours ou le nombre d'enfants et de jeunes qui participent.

Les enfants et les jeunes doivent se mettre d'accord sur leur propre **code de conduite** avant les réunions afin de bien comprendre les attentes en matière de comportement et de réduire les risques de nuire les uns aux autres. À Lumos, nous demandons à tous les auto-représentants d'adhérer au même code de conduite, quel que soit leur âge. En les amenant à élaborer eux-mêmes le code de conduite, on réduit le sentiment qu'il leur est imposé et on augmente l'adhésion. Certaines règles peuvent faire l'objet d'un débat, tandis que d'autres sont non négociables, comme l'interdiction du harcèlement. Certaines règles peuvent être sujettes à controverse, comme les restrictions globales concernant la consommation d'alcool ; les auto-représentants ayant l'âge légal peuvent ne pas être d'accord avec la règle, mais le fait de discuter du raisonnement qui la sous-tend peut aider les jeunes à comprendre pourquoi vous pensez qu'elle est nécessaire. Les jeunes peuvent alors décider en toute connaissance de cause s'ils souhaitent participer. Dans la mesure du possible, il convient de préciser ce qui se passera si les jeunes enfreignent les règles.

En plus du code de conduite, proposer une formation à la protection à tous les enfants et les jeunes contribue à créer une culture de la protection de l'enfance. Nous recommandons également de produire une version de votre

politique de protection adaptée aux enfants et de mettre en place un mécanisme permettant aux enfants et aux jeunes de signaler leurs préoccupations, comme une procédure de

CONSENTEMENT

Le consentement éclairé est l'un des principes fondamentaux du travail de participation. Tout travail doit être volontaire et les auto-représentants doivent disposer d'une quantité suffisante d'informations, dans un format qui leur est accessible, pour comprendre ce à quoi ils consentent. Pour toute jeune personne âgée de moins de 18 ans ou pour un adulte ayant un tuteur légal, le consentement doit également être obtenu par le parent ou le tuteur.

Le consentement est particulièrement important lorsque les auto-représentants partagent leurs histoires personnelles. Avant d'accepter de prendre la parole lors d'un événement, les auto-représentants doivent connaître l'objectif de l'événement et en quoi consiste leur participation, la taille du public et le type d'audience, si l'événement sera filmé et le niveau de publicité qui l'entoure. Ces informations leur permettent de donner un consentement éclairé. Toute activité médiatique doit être convenue avant l'événement et les souhaits des auto-représentants doivent être pris en compte dans la mesure du possible, par exemple en négociant les modalités de tournage avec les organisateurs si les auto-représentants ne veulent pas être filmés.

Chaque fois que nous recueillons des citations, des images, des études de cas ou des séquences vidéo auprès d'auto-représentants, nous devons obtenir leur consentement écrit. Nous devons leur expliquer comment et où ces informations seront utilisées, pendant combien de temps, et s'il sera possible de retirer leur consentement à l'avenir. Il est possible qu'au fur et à mesure que les auto-représentants avancent dans leur vie, ils ne veuillent plus d'une trace virtuelle d'eux en tant qu'adolescents racontant leur histoire personnelle. Ce type d'information est facile à supprimer si elle se trouve sur notre site web, alors que si elle a été citée dans un article de presse en ligne, il peut être impossible de la faire retirer. Il est important que les enfants et les jeunes disposent de ces informations lorsqu'ils donnent leur consentement initial, mais dans la mesure du possible, ils doivent avoir le droit de retirer leur consentement à tout moment.

Un auto-représentant moldave nous parle de l'importance du consentement éclairé :

« Parce que votre vie vous appartient et que vous devez savoir ce qui se passera avec vos informations. Le consentement nous informe sur ce qui va se passer, sur les règles qui seront suivies... De plus, notre participation inclut nos données personnelles - ce processus de consentement le rend plus clair. C'est bon de comprendre les activités auxquelles je participe. »

Au cours de la procédure de consentement, vous devez également déterminer s'il y a des risques à ce que les auto-représentants partagent leur identité. Cela peut être particulièrement important s'ils ont été victimes d'abus ou de trafic. Dans ces situations, il est possible de choisir un pseudonyme et de ne pas utiliser leurs images. Certains auto-représentants préfèrent parfois procéder ainsi pour des raisons de confidentialité.

Des auto-représentants moldaves parlent des risques encourus par les enfants et les jeunes lorsqu'ils participent à la réforme des soins :

« Si les enfants et les jeunes participent à un événement de sensibilisation où ils peuvent être reconnus, il est possible qu'ils soient victimes de discrimination par la suite. Il existe un risque qu'ils soient rejetés. Si les enfants et les jeunes ne sont pas suffisamment préparés, les processus peuvent avoir de mauvaises conséquences pour toutes les personnes impliquées. Il existe également un risque de retraumatiser l'enfant ou le jeune lorsqu'il est impliqué dans différentes tâches. Toutes les personnes qui travaillent en étroite collaboration avec cet enfant ou cette jeune personne doivent connaître son histoire, afin de ne pas poser de questions inappropriées ou de ne pas dire quelque chose qui pourrait le blesser. »

(Olesea et Mihai, auto-intervenants en Moldavie)

Disposer d'un formulaire de consentement adapté aux enfants, traduit dans la langue maternelle des auto-représentants, est primordial pour les aider à donner un consentement éclairé. Il est essentiel de former le personnel sur la façon d'expliquer cela aux enfants et aux jeunes d'une manière qui ne les mette pas sous pression.



ASSURER LA SÉCURITÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES SUR INTERNET

Pendant la pandémie de COVID-19, nous avons travaillé de plus en plus avec des enfants et des jeunes en ligne. Bien que la plupart d'entre eux semblent être à l'aise avec la technologie, il est important de s'assurer qu'ils sont conscients de la manière de rester en sécurité en ligne. Nous communiquons avec les auto-représentants via des plateformes fermées telles que des pages Facebook privées, des groupes WhatsApp et des réunions en ligne sécurisées contrôlées par nos responsables de la participation des enfants et des jeunes.

Si notre organisation partage des informations sur un auto-représentant, nous n'utilisons que son prénom et aucune autre information permettant de l'identifier. Cela réduit le risque que quelqu'un puisse les retrouver en ligne.

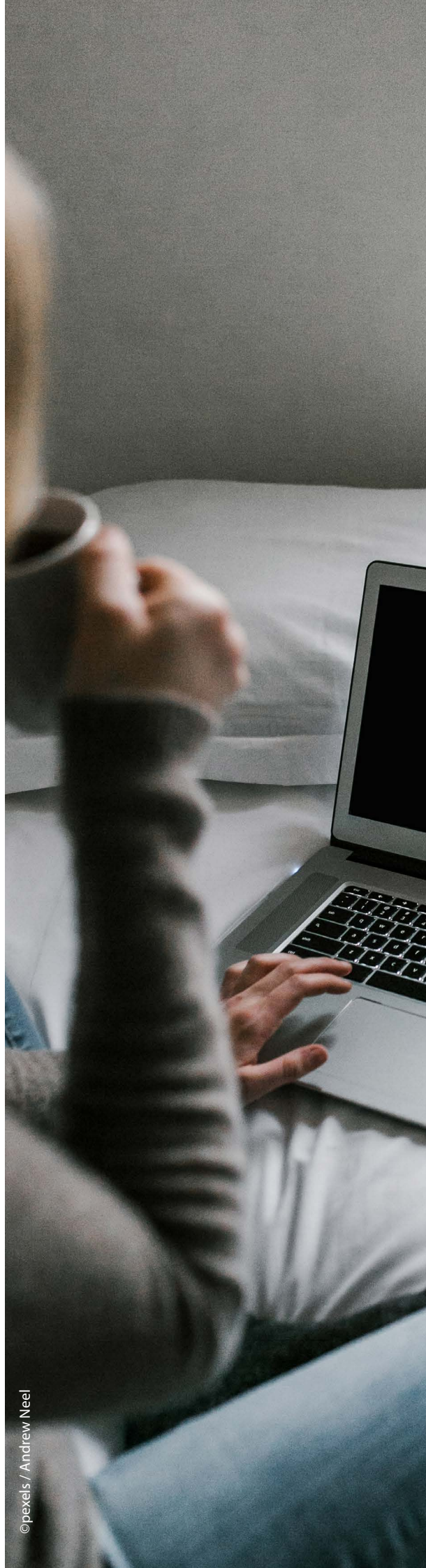
Le personnel qui facilite la communication en ligne avec les enfants et les jeunes doit utiliser des comptes de médias sociaux professionnels totalement distincts de ses comptes personnels. Toute communication doit se faire sur des ordinateurs et des téléphones professionnels, il est donc important que le personnel dispose de l'équipement nécessaire.

La Société nationale pour la prévention de la cruauté envers les enfants (NSPCC) a produit plusieurs ressources utiles pour les organisations afin d'assurer la sécurité des enfants en ligne.²³

TRAVAILLER AVEC DES ENFANTS ET DES JEUNES DE PLUS DE 18 ANS DANS UN MÊME GROUPE

L'exemple de la consommation d'alcool ne représente qu'un des défis que vous pouvez rencontrer lorsque vous travaillez avec des enfants et des jeunes de plus de 18 ans dans un même groupe. Les jeunes peuvent voir peu de différence entre avoir 16 ou 18 ans, mais nos responsabilités légales envers eux sont différentes. C'est pourquoi nous n'autorisons pas les jeunes de 18 ans ou plus à partager une chambre avec des enfants de 17 ans ou moins pendant les événements résidentiels.

Nous insistons sur la vérification obligatoire des antécédents de toute personne âgée de plus de 18 ans ayant un accès direct aux enfants. Cela peut impliquer des conversations difficiles, mais le fait d'avoir la politique de protection comme référence aide les gens à comprendre qu'il ne s'agit pas d'une question personnelle et qu'en fin de compte, la règle est en place pour assurer la sécurité de tous. Nous insistons auprès des jeunes sur le fait que le fait d'avoir un casier judiciaire n'exclura une personne du programme que s'il y a un risque pour d'autres enfants ou adultes vulnérables, et que les détails de toute condamnation pénale resteront confidentiels.





PROTECTION DES DONNÉES

Dans le cadre de notre travail de participation, nous devons souvent recueillir des informations personnelles sur les enfants et les jeunes avec lesquels nous travaillons afin de pouvoir communiquer régulièrement et de savoir qui contacter en cas d'urgence. Il est donc important que vous vous informiez de toute législation nationale ou régionale régissant la protection des données et le respect de la vie privée dans votre région²⁴ et que vous élaboriez des politiques et des pratiques organisationnelles appropriées pour garantir la conformité.

Compte tenu de nos lieux d'implantation, Lumos est lié par le Règlement général sur la protection des données (RGPD)²⁵, qui stipule que les organisations ne doivent recueillir que les informations dont elles ont réellement besoin pour leurs objectifs spécifiques. Le RGPD impose également aux organisations d'indiquer clairement pourquoi elles collectent les données, comment celles-ci seront utilisées et avec qui elles seront partagées. Par exemple, dans notre travail avec les enfants et les jeunes, nous demandons quelles sont les conditions médicales préexistantes des auto-représentants, afin de nous assurer qu'ils sont correctement assurés pour leur voyage, de nous permettre d'effectuer une évaluation complète des risques et de pouvoir transmettre les données médicales du participant aux professionnels de santé en cas d'urgence médicale. Il convient de demander aux auto-représentants et à leurs tuteurs légaux de consentir à ce que leurs données soient utilisées de cette manière.

Les données doivent être stockées en toute sécurité et n'être accessibles qu'aux personnes qui en ont besoin. Par exemple, lors d'un voyage international avec des auto-représentants, le responsable de la sécurité au siège social aura accès aux coordonnées des proches des auto-représentants en cas d'urgence. Les enfants et les jeunes avec lesquels vous travaillez ont également le droit de demander à voir toutes les données stockées les concernant et de demander leur suppression. Les organisations doivent périodiquement supprimer toutes les données dont elles n'ont plus besoin.

CHAPITRE 4



PARTICIPATION INCLUSIVE

Les enfants et les jeunes qui ont connu l'institutionnalisation et la séparation familiale ont souvent été soumis à des niveaux élevés d'exclusion sociale. Il est essentiel que ceux qui cherchent à aider les enfants à faire valoir leurs droits ne perpétuent pas les structures d'exclusion. L'inclusion est un élément clé de notre cadre éthique pour une participation significative, qui est décrit au chapitre 1.

Bien que ce chapitre mette fortement l'accent sur le handicap en tant que domaine particulier d'expertise et d'expérience à Lumos, l'inclusion fait également référence au genre, à l'ethnicité, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité et à toute autre caractéristique qui peut entraîner la marginalisation des enfants et des jeunes. Lorsque vous planifiez un travail de participation, il est important de considérer qui sont les enfants et les jeunes de votre groupe cible et de vous assurer que votre programme est accessible à tous – en particulier aux plus marginalisés. Comme l'a dit un auto-représentant de Bulgarie, il est également important de : « s'informer au préalable de la personnalité et des besoins de chaque enfant ou jeune ; être conscient de son potentiel et de ses intérêts ; utiliser des jeux accessibles à tous. »

Le programme de participation de Lumos a d'abord mis l'accent sur les enfants et les jeunes souffrant de déficiences intellectuelles avec un projet appelé Turning Words into Action (TWIA) (Passer de la parole à l'action).²⁶ Nous avons décidé de nous concentrer sur les enfants et les jeunes handicapés car ils sont surreprésentés de manière disproportionnée dans les soins institutionnels. Ils sont également exclus de la plupart des initiatives de participation, surtout s'ils présentent une déficience intellectuelle ou n'utilisent pas la communication verbale. L'objectif du projet TWIA était de donner aux jeunes présentant un handicap intellectuel les moyens de tenir les gouvernements responsables des engagements qu'ils avaient pris dans le cadre d'une initiative de l'Organisation mondiale de la santé intitulée "Better Health, Better Lives" (Meilleure santé, Meilleure vie).

Pour beaucoup de participants, c'était la première fois qu'ils réalisaient qu'ils avaient des droits, sans parler du pouvoir d'interpeller les décideurs politiques pour les faire respecter. Toutefois, grâce à ce projet, ils ont acquis les compétences et la passion nécessaires pour défendre leurs droits.

« Prendre conscience de nos droits pour la première fois nous a incités à les transmettre et à les montrer à nos pairs. »

(Teodora, auto-représentante de Bulgarie)

« Par la suite, je me souviens que j'ai essayé d'exercer mes droits à la maison, par exemple, de choisir moi-même ce que je voulais porter. Plus tard, j'ai eu suffisamment confiance en moi pour m'exprimer à l'école. »

(Veliko, auto-représentant de Bulgarie)

PARTICIPATION INCLUSIVE SIGNIFICATIVE

« Maintenant, je peux dire ce que je pense avec plus d'assurance. »

« Je suis capable de défendre mes droits ou de protéger mes pairs. »

« J'ai de nouveaux amis et de nouveaux contacts. »

(Auto-représentants, en Bulgarie)

La participation inclusive offre de nombreux avantages, tant pour les enfants et les jeunes que pour les parties prenantes qui travaillent avec eux :

- Elle donne un aperçu de la manière de réaliser des politiques et des services plus efficaces pour tous les enfants et les jeunes (avec ou sans besoins spéciaux liés à un handicap).
- Elle montre comment le principe d'inclusion peut être mis en pratique dans d'autres domaines.
- Elle encourage la prise de décision et l'indépendance et aide les enfants et les jeunes qui ont un handicap à découvrir et à réaliser leur potentiel, en leur permettant de se considérer comme des personnes pouvant contribuer de manière significative à leur propre vie et à la société autour d'eux.
- Lorsque des personnes en situation de handicap sont incluses, tout le monde profite de leurs compétences, de leur expérience et de leur amitié. L'ensemble du groupe développe un sens de respect mutuel, d'empathie, d'acceptation et de tolérance, et apprend en même temps à donner et à recevoir du soutien.

Bien que le premier programme de participation de Lumos ait été spécifiquement destiné aux enfants et aux jeunes handicapés, nous avons rapidement décidé d'élargir l'objectif et de développer une approche encore plus inclusive de la participation. Nos groupes de participation comprennent désormais des enfants et des jeunes, avec et sans handicap, issus de tous les types de structures d'accueil - ceux qui ont été réunis avec leur famille d'origine, ceux qui vivent dans des familles d'accueil ou d'autres services de protection de remplacement, ceux qui ont quitté la prise en charge et ceux qui n'ont jamais fait l'objet d'une prise en charge de protection de remplacement. Nous comptons également de nombreux membres issus des communautés Roms et d'autres groupes ethniques minoritaires, ainsi qu'un large éventail de niveaux d'instruction et de formation. Ce large éventail d'origines et d'expériences rend notre travail de participation plus fort et plus riche. C'est également le modèle de la société inclusive que nous essayons d'atteindre. De nombreux enfants handicapés sont séparés de leur famille uniquement en raison de leur handicap. Si nous devons nous concentrer sur des groupes spécialisés pour les enfants handicapés, nous renforcerons la ségrégation.

« L'avantage de rester ensemble est que ce n'est qu'ensemble que nous pouvons obtenir des changements pour nous tous, enfants ou jeunes handicapés - que vous viviez dans une famille ou dans une institution. C'est ce que nous avons appris de notre expérience. »

(Auto-représentant.e, en Bulgarie)

EXEMPLES CONCRETS D'UNE PARTICIPATION INCLUSIVE DANS LA RÉFORME DES SOINS

Lorsqu'ils reçoivent le soutien adéquat, les enfants et les jeunes handicapés peuvent participer de manière significative aux processus de réforme des soins aux niveaux local, national et mondial. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de la façon dont les auto-représentants de Lumos ont participé.

Au niveau local - Soutenir leurs pairs et façonner les pratiques dans leurs propres structures de soins ou communautés

De nombreuses compétences que nous utilisons dans notre vie quotidienne - comme cuisiner des repas simples ou décider de ce que nous voulons manger et quand - sont considérées comme allant de soi, mais les enfants et les jeunes qui ont quitté les institutions pour vivre dans des foyers de type familial n'ont peut-être jamais appris à cuisiner eux-mêmes.

À l'occasion de la Journée mondiale des compétences des jeunes (15 juillet) en 2018, les auto-représentants de Lumos en Bulgarie ont travaillé avec des enfants et des jeunes en foyers de type familial et dans l'ensemble de la communauté locale pour produire « Une pincée de sel pour l'estime de soi », un livre de cuisine simple pour leur donner la confiance nécessaire pour commencer à cuisiner pour eux-mêmes, et pour leurs amis et leur famille.²⁷



Au niveau national - Défendre leurs droits et ceux des autres

En 2012, Veliko, 12 ans, a rejoint un groupe d'auto-représentants dans son école. Veliko a une déficience intellectuelle et ce groupe, initié en collaboration avec Lumos, comprenait d'autres enfants comme lui. Veliko a grandi à la maison, mais à l'école, lui et un camarade de classe étaient malmenés par les autres enfants.

Suite aux réunions et aux discussions par le biais du groupe, les enfants ont commencé à apprendre à se mettre à la place des autres. Veliko est devenu un auto-représentant dans le groupe et la violence contre Veliko et d'autres enfants est devenue moins fréquente.

Grâce à sa participation au groupe, Veliko a commencé à prendre confiance en lui. Il est devenu un fervent défenseur de l'égalité et des droits de tous les enfants, refusant toujours de séparer les enfants handicapés de ceux qui ne le sont pas, ou les enfants placés en institutions de ceux qui vivent avec leurs familles ou en structures de protection de remplacement.

Avec une confiance accrue et un soutien approprié en place, les opportunités pour Veliko sont illimitées. En 2017, il est devenu le premier jeune ayant une déficience intellectuelle à siéger au parlement national des jeunes de Bulgarie et, en 2019, il a pris la parole à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.



Au niveau régional et mondial - Influencer la politique internationale

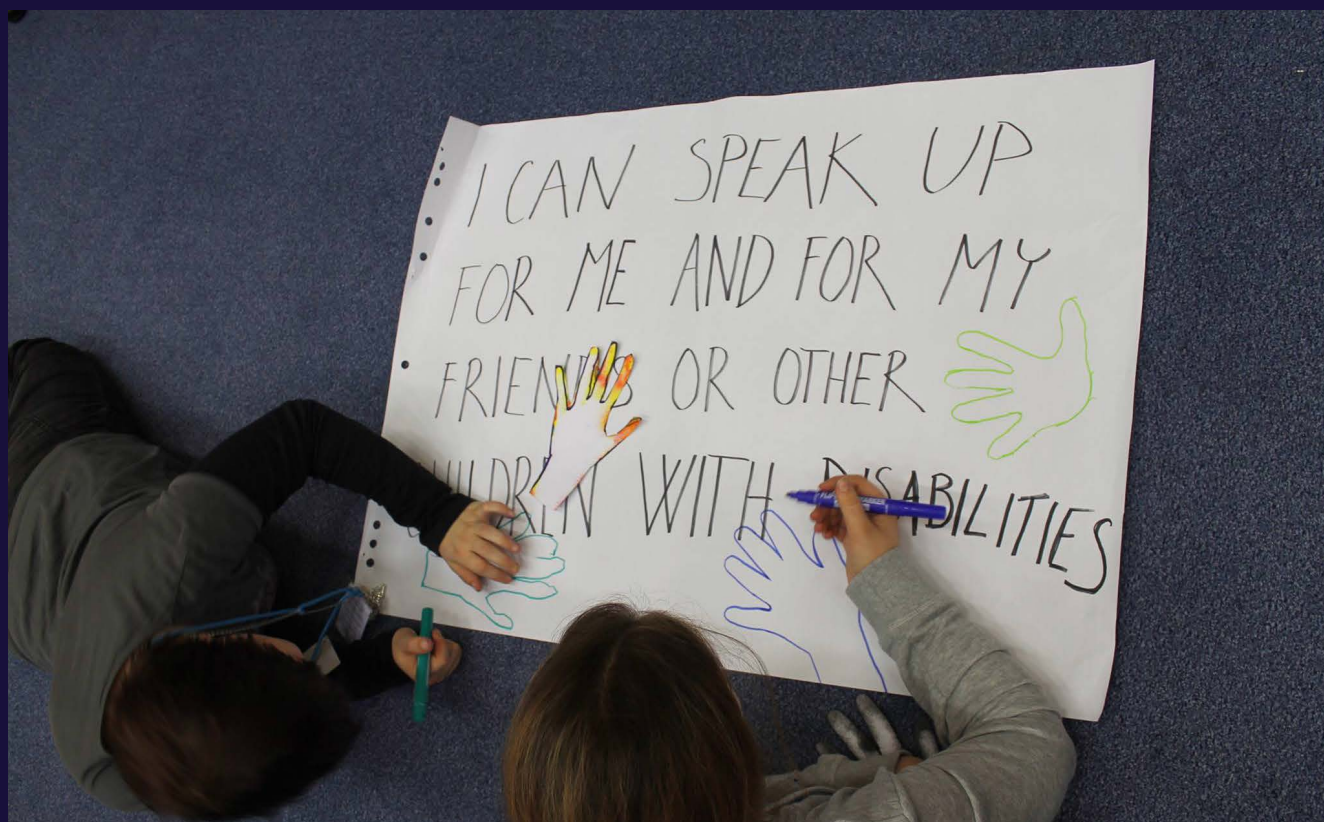
En octobre 2020, des auto-représentants d'Haïti et du Kenya ont rejoint l'auteur J.K Rowling pour lancer la campagne #HelpingNotHelping de Lumos²⁸. L'objectif de cette campagne est d'encourager les jeunes à ne pas faire de volontariat ou de dons aux orphelinats lorsqu'ils voyagent à l'étranger. En s'appuyant sur leurs propres expériences de rencontre avec des volontaires internationaux dans leur enfance, les auto-représentants ont pu expliquer avec force pourquoi le volontariat dans

« J'ai vécu dans un orphelinat pendant 12 ans. Je me souviens que j'ai vu plus de 90 bénévoles. Ils venaient, ils apportaient leur soutien à l'orphelinat, comme des vêtements, de la nourriture, de l'eau et de l'argent. Malheureusement, le soutien qu'ils apportaient au directeur de l'orphelinat ne répondait jamais aux besoins des enfants et des jeunes. Lorsque les volontaires viennent, les enfants espèrent avoir une vie meilleure car ils jouent [avec nous], ils chantent et s'amusent. Lorsque les volontaires partent, ils emportent avec eux tout l'espoir et la joie que leur présence avait procurés. »

(Auto-représentant.e, Haïti)

« Les enfants ne sont pas des attractions touristiques, ils ne sont pas des animaux. Ils ont des vies et des destins. »

(Auto-représentant.e, Kenya)



COMMENT RÉALISER UNE PRATIQUE INCLUSIVE : ADOPTER LE MODÈLE SOCIAL DU HANDICAP

Être inclusif est un choix, qui peut nécessiter un changement d'approche de la part d'une organisation. Le **modèle social du handicap** offre une perspective importante pour réfléchir à l'inclusion. Ce modèle a été mis au point par un groupe de personnes handicapées placées en institution dans les années 1970, qui ont déclaré :

« Selon nous, c'est la société qui rend les personnes handicapées physiques invalides. Le handicap est une chose imposée en plus de nos déficiences par la manière dont nous sommes inutilement isolés et exclus d'une pleine participation à la société. »

The Union of the Physically Impaired Against Segregation (1975) [Union des personnes atteintes d'un handicap physiques contre la ségrégation]

Définition du terme de déficience : une blessure, une maladie ou un état congénital qui cause ou est susceptible de causer une perte ou une différence de fonction physiologique ou psychologique.

Le modèle social souligne que les personnes sont handicapées par les barrières de la société, et non par leur déficience ou leur différence. Ainsi, il n'incombe plus aux personnes qui ont des déficiences de changer, mais à la société de travailler ensemble pour supprimer les obstacles qui empêchent la pleine intégration des personnes. Cela contraste avec le **modèle médical**, selon lequel les personnes sont handicapées en raison de leurs déficiences ou de leurs différences ; cela peut signifier que si elles ne peuvent pas être "réparées" ou s'adapter pour s'intégrer à la société, leur ségrégation et leur exclusion peuvent être justifiées. C'est sans doute l'une des principales raisons pour lesquelles les enfants handicapés sont surreprésentés dans les institutions.

Définition du handicap : la perte ou la limitation des possibilités de participer à la société sur un pied d'égalité avec les autres en raison d'obstacles sociaux et environnementaux.

Adopter le modèle social du handicap est fondamental pour garantir que les enfants et les jeunes handicapés soient pleinement inclus dans notre travail. Cela nous oblige à prendre en compte les obstacles au sein de nos propres organisations et nous donne la

responsabilité de les éliminer afin que tous les enfants et les jeunes puissent participer. Ces obstacles peuvent inclure :

- le manque d'accès physique aux bâtiments et aux transports
- l'absence d'interprétation pour les enfants souffrant de déficiences auditives
- des programmes qui n'ont pas été conçus ou adaptés pour permettre aux personnes souffrant de déficiences intellectuelles de comprendre
- l'utilisation d'un jargon ou d'un langage inaccessible
- la stigmatisation et les attitudes négatives face à la différence, comme le fait de supposer que les personnes handicapées ne peuvent pas faire certaines choses.

Lorsque nous pensons 'obstacles', nous pensons souvent aux **obstacles physiques** tels que les marches et les salles de bain, mais nos **attitudes** peuvent être bien plus handicapantes. Un changement de mentalité radical consiste à se concentrer sur ce que les enfants et les jeunes peuvent faire, plutôt que sur ce qu'ils ne **peuvent pas faire**, et à avancer à partir de là. Nous recommandons également d'investir dans une formation du personnel à l'égalité des personnes handicapées - idéalement co-organisée avec des personnes handicapées - qui traite de la remise en question de la stigmatisation, des postulats et des préjugés inconscients.

« Tout le monde apprécie quand je chante ! Vous ne croiriez pas tout ce que je peux faire ! Je suis juste différent. Essayez de me comprendre. »

(Ivaylo)

« J'apprends à aider les autres. Je crois qu'avec un soutien approprié, TOUT LE MONDE peut contribuer au monde et être utile par son travail.

»

(Teodora)

(Citations extraites de l'exposition 'We Can Too' en Bulgarie)

CONSEILS PRATIQUES POUR RENDRE VOTRE TRAVAIL PLUS INCLUSIF

La première étape consiste à **adopter le modèle social** et à s'engager à rendre votre travail de participation aussi inclusif que possible. Vous n'arriverez pas à tout faire correctement tout le temps (personne n'y arrive), mais les enfants et les jeunes comprennent quand ils sont valorisés et quand les gens veulent sincèrement qu'ils se sentent inclus.

L'étape suivante consiste à **leur demander ce dont ils ont besoin**. Ne pensez jamais les connaître à l'avance, même si vous avez déjà travaillé avec des groupes similaires d'enfants ou de jeunes. Certains enfants et jeunes peuvent avoir besoin de soutien pour communiquer ce dont ils ont besoin, mais demandez-leur toujours d'abord et incluez-les autant que possible.

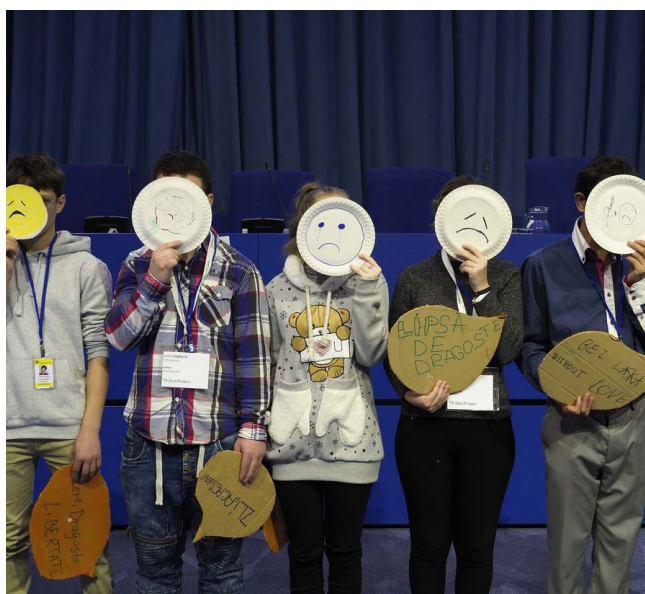
Une fois que vous aurez évalué les besoins de l'enfant ou du jeune, vous devrez envisager les obstacles qui pourraient l'empêcher de participer et les adaptations à apporter à l'environnement. Il peut s'agir de :

- Veiller à ce que les informations soient rédigées dans un langage clair et accessible.
- Créer des espaces sûrs où les enfants peuvent faire une pause s'ils en ont besoin.
- Utiliser l'art, le théâtre ou la musique pour aider les enfants et les jeunes à s'exprimer.
- Donner aux enfants et aux jeunes des choix clairs sur ce à quoi ils veulent participer.
- S'assurer que le lieu répondra à leurs besoins - comment s'y rendront-ils ? Y a-t-il des toilettes accessibles ? S'il n'y a pas d'ascenseur, pouvez-vous déplacer l'activité au rez-de-chaussée ?
- Savoir si vous aurez besoin de personnel supplémentaire pour répondre aux besoins de l'enfant ou du jeune.
- Décider si le personnel aura besoin d'une formation supplémentaire.

Il est important que le reste du groupe comprenne s'il y a quelque chose de spécial dont il doit être conscient, par exemple si quelqu'un est malentendant et lit sur les lèvres, le groupe doit savoir ce qu'il peut faire pour faciliter la communication. Toutefois, les informations médicales ou personnelles ne doivent jamais être partagées sauf en cas d'absolue nécessité et ne doivent être communiquées qu'avec le consentement explicite de la personne concernée. La création d'une culture inclusive au sein des groupes encourage tous les membres à se sentir à l'aise pour exprimer leurs besoins et à être conscients des besoins des autres.



© Lumos



© Lumos

Considérations supplémentaires pour promouvoir l'inclusion

- Comme pour la participation en général, il est important que l'inclusion ne devienne pas une case à cocher. Le simple fait d'impliquer des enfants et des jeunes handicapés ne rend pas l'inclusion ou la participation significative. En veillant à ce que tous les enfants et les jeunes soient activement inclus et à ce que vous ayez créé de manière proactive un environnement accessible, vous éviterez que l'inclusion soit symbolique.
- La participation inclusive ne consiste pas seulement à participer ou à prendre la parole lors d'événements, et elle ne commence certainement pas là. Pour de nombreux enfants et jeunes handicapés, elle commence par l'autonomie dont ils ont besoin pour prendre des décisions concernant leur propre vie, qu'il s'agisse de choix quotidiens banals ou de décisions importantes concernant leurs soins.
- Assurez-vous que vous disposez de suffisamment de ressources pour faciliter la participation inclusive. Cela nécessitera généralement du personnel de soutien supplémentaire. Vous devrez peut-être également prendre en compte des coûts supplémentaires, tels que des transports accessibles. Il est important de vérifier que vous pouvez fournir un environnement accessible, tous les dispositifs techniques nécessaires, le matériel, la nourriture et les boissons, l'interprétation pour les réunions internationales, et d'autres considérations pour s'assurer que tout le monde est inclus.
- Veillez à ce que tout le personnel ait reçu une formation sur l'égalité des personnes handicapées.
- N'oubliez pas que les handicaps ne sont pas tous visibles. Dans notre travail, nous avons constaté que les personnes qui présentent des difficultés psychosociales ont souvent besoin de plus de soutien que celles ayant un handicap physique.
- Observez et prenez en compte les intérêts, la volonté de participer, les capacités et les demandes de tous les participants.
- Encouragez une communication positive, non discriminatoire et accessible entre tous les jeunes, y compris ceux ayant des besoins



SOUTIEN APPROPRIÉ

Avec le soutien adéquat, presque tous les enfants et les jeunes peuvent participer à la prise de décision et à la défense de leurs droits, à leur manière et à leur niveau. Cependant, beaucoup d'enfants et de jeunes handicapés qui ont grandi dans des institutions ont eu peu d'occasions d'exprimer leurs opinions ou de prendre des décisions significatives, même pour des choses basiques comme ce qu'ils veulent pour le petit-déjeuner. Par conséquent, ils peuvent avoir besoin de plus de temps et de soutien pour développer leur confiance et leurs capacités de prise de décision. Ils peuvent également avoir besoin d'aide pour remettre en question leurs propres perceptions de ce qu'ils peuvent accomplir.

Les soignants qui travaillent directement avec des enfants et des jeunes handicapés peuvent bénéficier d'une formation sur les pratiques inclusives. Cette formation peut porter sur la manière de promouvoir la prise de décision et d'explorer d'autres moyens de communication pour les enfants et les jeunes handicapés, comme le pointage, les expressions faciales, les gestes et postures et les vocalisations, afin que même les personnes souffrant des handicaps les plus profonds puissent avoir autant d'autonomie que possible dans leur vie.

De nombreuses personnes acceptent aujourd'hui que les enfants et les jeunes souffrant d'un handicap physique puissent participer à des activités ordinaires, mais elles peuvent penser qu'il n'est pas possible d'inclure ceux qui ont un handicap intellectuel. Cependant, en fournissant un soutien supplémentaire et en adaptant les programmes, nous avons atteint des niveaux élevés d'engagement des enfants et des jeunes présentant une déficience intellectuelle dans une série d'activités, y compris la recherche, la co-conception de services, la formation et la défense des droits.

INFORMATION ACCESSIBLE

Lorsque vous travaillez avec des enfants et des jeunes, il est essentiel d'utiliser un langage simple, positif et compréhensible, sans jargon. Cela s'applique aussi bien au langage écrit qu'au langage parlé. Il existe différentes approches que vous pouvez utiliser, en fonction de l'âge et des besoins des enfants et des jeunes avec lesquels vous communiquez, notamment l'utilisation d'images, photos, symboles, jeux, expressions faciales, gestes, langage corporel et sons.

Il est important de vérifier fréquemment si l'enfant ou le jeune comprend le message et, dans le cas contraire, d'envisager des méthodes alternatives. Voici quelques-unes des approches que vous pouvez employer :

- Les **documents adaptés aux enfants** sont destinés aux jeunes enfants. Ils comportent des phrases courtes et simples et de nombreuses illustrations.²⁹
- Les **documents adaptés aux jeunes** sont destinés aux enfants plus âgés. Le langage doit être simple et facile à lire pour être accessible, mais sans utiliser un langage enfantin qui pourrait être considéré comme condescendant. L'utilisation d'images et la présentation visuelle des informations rendent le texte plus attrayant.³⁰
- Les **documents Falc (Faciles à lire et à comprendre)** sont conçus spécifiquement pour les personnes présentant une déficience intellectuelle. Ils utilisent une combinaison de phrases courtes et simples et de symboles.³¹

Lumos a tiré un certain nombre de leçons de son travail sur la participation des enfants et des jeunes :

- Les enfants et les jeunes sont généralement bien plus aptes à accepter l'inclusion que les adultes.
- Soyez flexible et attendez-vous à l'inattendu. Parfois, même les meilleurs plans ne fonctionneront pas en raison de l'humeur du groupe ou de circonstances inattendues. Il est important d'être prêt et disposé à s'adapter, et de ne pas s'inquiéter si les choses ne se déroulent pas comme prévu.
- Lors de la planification des sessions, veillez à prévoir suffisamment de pauses. Certains enfants ou jeunes peuvent avoir besoin de pauses supplémentaires, ou de se défouler pendant leur temps libre en faisant une activité physique.
- S'engager dans une pratique inclusive rendra votre travail plus riche et plus authentique. Bien que cela puisse sembler intimidant au début, l'effort supplémentaire en vaut la peine !
- Il est important de fournir tout soutien supplémentaire dont les enfants et les jeunes handicapés peuvent avoir besoin, mais aussi de garder à l'esprit les besoins des autres membres du groupe. En équilibrant les besoins de chacun, vous pouvez créer un environnement inclusif. everyone's needs ensures you can create an inclusive environment.
- La participation est un processus individuel. Chaque enfant ou jeune personne participera à sa manière, en fonction de ses intérêts et de son potentiel. N'attendez pas le même niveau ou le même type de participation de la part de tous.

PORTRAIT : BEN

Ben a 17 ans et est membre du CCJ tchèque de Lumos depuis deux ans. Il aime le sport, mais au cours des deux dernières années, il a développé une nouvelle passion : la défense des droits de l'enfant.

Ben a vécu dans une institution depuis l'âge de neuf ans. Pendant de nombreuses années, le personnel lui a dit que l'institution était le meilleur endroit pour lui, mais il commençait à douter que cela soit vrai. Puis il a commencé à s'engager avec Lumos et a entendu l'exact opposé de ce qu'on lui avait dit pendant tant d'années. Il a pris le temps de considérer ces nouvelles perspectives et de décider de sa propre position sur les institutions.

Il a rejoint le CCJ de Lumos afin de pouvoir commencer à plaider pour de meilleures alternatives pour les jeunes comme lui. Il a pris la parole lors de sa première conférence très peu de temps après son adhésion. Il était très nerveux avant son discours car le public était nombreux et il sentait qu'il avait une responsabilité. Mais tout de suite après son discours, il s'est senti bien. Il était heureux et fier de lui, et son travail avec Lumos l'aide à ressentir la même chose encore aujourd'hui.

Ben dit que la chose la plus importante pour lui est que, grâce à son travail de participation, il peut

rencontrer d'autres auto-représentants et entendre leur histoire. Il a été surpris d'apprendre qu'il y avait des jeunes dans d'autres pays qui avaient vécu des expériences similaires aux siennes. Ben aime faire partie de cette communauté et ressent beaucoup d'espoir et de positivité grâce aux personnes qu'il a rencontrées.

Lorsqu'il repense aux deux années qu'il a passées à travailler avec le CCJ, Ben dit que beaucoup de choses ont changé. Il se sent davantage responsabilisé et soutenu, et il a maintenant une chance unique d'être entendu par des personnes qui peuvent réellement améliorer la vie des enfants. Il pense vraiment ce qu'il répète souvent au public dans ses discours - **il veut utiliser sa propre mauvaise expérience au profit d'autres enfants**. Il adorait qu'aucun autre enfant n'ait jamais à vivre ce qu'il a vécu.

Ben apprécie également beaucoup d'autres choses que son travail a apportées dans sa vie - comme voyager dans de nouveaux endroits, apprendre de nouveaux mots en anglais, et s'habituer à porter un costume, ce qu'il n'appréciait pas auparavant.



CHAPITRE 5



APPROCHES PARTICIPATIVES POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION (S&E)

Comment pouvons-nous être sûrs que notre travail de participation des enfants et des jeunes est sur la bonne voie ? Des systèmes de suivi et d'évaluation solides, qui doivent être intégrés aux plans des projets, sont importants pour s'assurer que les objectifs prévus sont atteints. Cela demande du temps et des efforts ciblés. Dans ce chapitre, nous partageons certains des outils que nous utilisons pour suivre et évaluer notre travail de participation. Nous recommandons également vivement la 'Trousse à outils du suivi et de l'évaluation de la participation des enfants' de l'ONG Save the Children pour plus d'informations sur le suivi et l'évaluation (voir annexe).

Le suivi est l'évaluation continue de la mise en œuvre des objectifs planifiés, afin de déterminer si les activités progressent comme prévu et si des changements ou des ajustements sont nécessaires. Un suivi régulier augmente la responsabilisation de toutes les parties prenantes impliquées - partenaires, donateurs et, surtout, les enfants et les jeunes eux-mêmes.

L'évaluation est une appréciation périodique des résultats et de l'impact obtenus ou auxquels ont contribué les activités du programme ou du projet. Elle examine la pertinence, l'efficacité et l'impact des objectifs et des activités du projet, et vérifie si les plans et les attentes étaient réalistes. Dans le contexte de la participation des enfants et des jeunes, il peut s'agir de mesurer les résultats et l'impact d'une campagne ou de la conception d'un nouveau service dans la communauté.

Saisir les réactions et les perceptions des enfants et des jeunes dans le processus de suivi et d'évaluation peut nous permettre de comprendre si et comment le projet a un impact positif sur leur vie. C'est essentiel pour améliorer le travail de participation en cours et à venir. Même les commentaires négatifs sont utiles et démontrent souvent que les enfants et les jeunes nous font suffisamment confiance pour partager ce qu'ils pensent vraiment.

Comment pouvons-nous mesurer l'impact de la participation des enfants et des jeunes ? Tout d'abord, nous examinons **l'étendue de la participation** : dans quelle mesure les enfants et les jeunes ont-ils été impliqués dans le projet ? Cette information peut être tirée des données de suivi de routine. Ensuite, **la qualité** : comment les processus participatifs ont-ils répondu aux normes de bonne pratique ?³² Vous pouvez utiliser un cadre éthique pour vous guider (voir chapitre 1). Et enfin, quel a été **l'impact** ? Comment le projet a-t-il eu un impact, à court et à long terme, sur les enfants et les jeunes eux-mêmes, leurs familles, leurs communautés, les praticiens, les décideurs politiques, la société civile et le travail de l'organisation ?

Les enfants et les jeunes doivent être tenus informés de l'évolution d'un projet, même après la fin de leur participation, et les praticiens adultes doivent donner un retour sur la manière dont leur participation a influencé le résultat.



SUIVI ET ÉVALUATION ÉTHIQUES DE LA PARTICIPATION DES ENFANTS

Voici quelques-unes des mesures que vous pouvez prendre pour garantir que le suivi et l'évaluation du travail de participation sont éthiques :

- Fournissez des règles claires au personnel de S&E lorsque vous commencez une activité de suivi ou d'évaluation.
- Assurez-vous que les enfants et les jeunes comprennent pourquoi vous menez les activités de suivi et d'évaluation et comment les informations qu'ils fournissent seront utilisées.
- Impliquez les enfants et les jeunes dans la conduite du suivi et de l'évaluation, et pas seulement en tant que participants, afin qu'ils puissent développer leurs compétences. Essayez de les impliquer en tant que partenaires dans la recherche et la conception des meilleures méthodes et approches pour recueillir les réactions, suivre et évaluer des projets spécifiques, adaptés à des publics et des stades de développement/mise en œuvre spécifiques.
- Veillez à ce que les activités de suivi et d'évaluation soient pleinement inclusives.
- Assurez aux enfants et aux jeunes que les informations qu'ils fournissent seront conservées de manière confidentielle et ne seront partagées avec d'autres que de manière anonyme, à moins qu'ils ne donnent l'autorisation du contraire. Informez-les qu'ils peuvent retirer leurs données même après leur participation (jusqu'à une certaine date limite).
- Indiquez clairement que les enfants et les jeunes peuvent choisir de participer ou non aux évaluations, et qu'ils peuvent se retirer à tout moment - même s'ils ont déjà accepté de participer. Ils doivent savoir que leur décision de se retirer ou de ne pas participer n'affectera en aucune façon le soutien ou les services qu'ils reçoivent.
- Donnez-leur régulièrement un retour clair sur la façon dont leurs contributions au processus de S&E ont été utilisées par les adultes et partagez avec eux les documents pertinents à ce sujet (rapports spécifiques, décisions, prochaines étapes, etc.).
- Faites en sorte que le processus soit agréable et dynamique/ludique pour tous !

OUTILS PRATIQUES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Lorsque vous commencez à penser au suivi et à l'évaluation, il peut être utile de réfléchir aux avantages de la participation des enfants et des jeunes (dont beaucoup sont décrits au chapitre 1) et de les utiliser comme point de départ pour mesurer s'ils ont été obtenus.

Les outils de suivi et d'évaluation doivent être adaptés aux besoins individuels et au potentiel des enfants et des jeunes concernés, au contexte local et culturel, ainsi qu'aux objectifs et aux activités du projet.

La plupart des outils présentés dans ce chapitre sont conçus pour recueillir des données qualitatives, mais il est bon de rappeler que les données quantitatives peuvent également aider à déterminer les progrès par rapport aux objectifs et l'impact de notre travail. Voici quelques exemples d'indicateurs quantitatifs à prendre en compte lors de la création de plans de suivi :

- le nombre d'enfants et de jeunes qui ont participé à notre travail tout au long de l'année
- le nombre de vues d'une vidéo
- le nombre de personnes qui ont signé une pétition
- le nombre de parties prenantes, telles que des décideurs politiques ou des prestataires de services, qui ont participé à un événement, une formation ou un atelier
- le nombre d'activités et d'initiatives menées par des enfants et des jeunes.

MÉTHODES PRATIQUES ET OUTILS À UTILISER AVEC LES ENFANTS ET JEUNES PERSONNES DANS LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

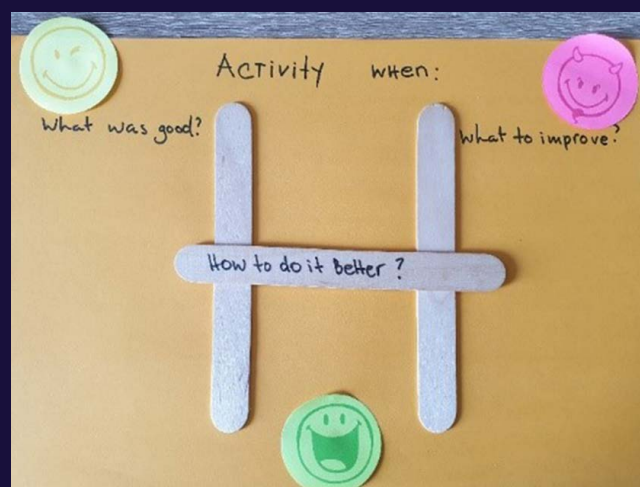
Parmi les méthodes que vous pouvez utiliser dans le cadre du suivi et de l'évaluation pour explorer et documenter les expériences et les opinions des enfants et des jeunes, citons les suivantes :

- Discussions de groupe : de petits ou grands groupes d'enfants ou de jeunes discutent d'une question ou d'un sujet commun, en essayant d'en déterminer les avantages et les risques, les solutions, la manière d'obtenir les résultats escomptés, la manière d'atteindre le public, etc.
- Discussions en tête-à-tête : nécessaires pour aborder des questions sensibles ou individuelles, ou lorsque l'enfant n'est pas prêt à s'exprimer ouvertement dans un groupe.
- Activités de narration : la narration est un moyen puissant de partager les connaissances, l'expérience, les vues personnelles sur et les avantages de la participation, selon le contexte et l'objectif. Il peut également s'agir d'un récit individuel ou collectif de certains moments importants de la vie qui pourrait inspirer d'autres personnes. Avec cette méthode, il est important d'être vigilant en termes de protection des enfants et de réactivité aux traumatismes, comme indiqué au chapitre 4.

Après avoir participé à une conférence mondiale sur la participation des enfants en Suisse, un groupe d'enfants et de parents soutenus par Lumos Bulgarie a écrit son propre conte de fées intitulé "Le château des enfants". Ils ont partagé l'ébauche entre eux, et chacun a écrit sa propre partie de l'histoire. Cela a permis d'identifier les grands changements, impressions et leçons que le groupe a tirées de la conférence.

- Séances de questions : grande séance de questions et d'idées organisée avant de commencer à planifier d'autres activités. C'est très similaire aux discussions de groupe.
- Enquêtes et questionnaires sous forme écrite ou orale : ils sont utiles pour obtenir un retour d'information de la part de groupes plus importants, et les questionnaires écrits peuvent être remplis de manière anonyme par les participants, ce qui peut être un bon moyen d'obtenir un retour d'information honnête sur des sujets plus sensibles. Ils peuvent comporter des questions de type oui/non, vrai/faux ou à choix multiples.

Quelles que soient les méthodes, il est important d'utiliser un langage accessible et adapté à l'âge et aux capacités de votre groupe. Les outils visuels peuvent être très utiles et contribuer à créer un espace sûr et convivial pour exprimer des sentiments et des émotions. Les enfants et les jeunes peuvent vous conseiller sur les outils qui leur conviennent ou créer les leurs. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples que nous avons trouvés utiles dans notre travail, y compris dans notre travail avec les enfants et les jeunes présentant une déficience intellectuelle.



© Lumos

L'outil d'évaluation "H" est un moyen simple mais efficace de demander aux enfants et aux jeunes de partager ce qui s'est bien passé, ce qui a été difficile et comment les choses pourraient être améliorées à l'avenir. Ce peut être un outil utile pour recueillir les réflexions des participants sur des événements ou des activités, ou pour examiner les performances et comportements au cours d'un projet ou d'une période donnée.

La cartographie du corps est un outil utile pour les événements de plusieurs jours, car vous pouvez l'utiliser pour suivre l'évolution de l'enfant ou du jeune au fur et à mesure de l'événement. Elle peut être utilisée en collaboration par des groupes ou par des participants individuels. Chaque jour, vous pouvez demander aux jeunes d'écrire sur la partie du corps concernée :

- les compétences qu'ils ont acquises (les mains ou la tête),
- les émotions qu'ils ressentent (le cœur),
- leurs projets concernant ce qu'ils vont faire ou changer après l'événement (les jambes).

Un journal de bord peut être utilisé pour évaluer les expériences des enfants et des jeunes à la fin de chaque journée pendant les événements résidentiels. Les enfants et les jeunes discutent en groupe de ce qu'ils ressentent, de ce qui a été utile et moins utile jusqu'à présent, et votent sur la manière dont leur expérience chaque jour a été adaptée pour les enfants, inclusive, respectueuse et sûre. Ces pensées et sentiments collectifs sont consignés dans le journal de bord. Alternativement, chaque enfant ou jeune peut avoir son propre journal.

Pour **mesurer l'humeur des participants** avant et après les activités, on peut leur demander d'évaluer leurs sentiments sur une échelle ou selon une catégorie (bonne/mauvaise, par exemple). On peut aussi leur demander de montrer en ouvrant leurs bras combien d'énergie ils ont ou dans quelle mesure ils sont d'accord avec une affirmation. Ce que vous mesurerez dépendra de l'information que vous essayez de recueillir, mais peut inclure leur confiance, leur plaisir de participer ou leur sentiment de sécurité. Pour rendre l'exercice encore plus interactif, vous pouvez attribuer à un bout de la pièce la mention "tout à fait d'accord" et à l'autre bout la mention "pas du tout d'accord" et demander aux enfants et aux jeunes de se placer à l'endroit qui représente le mieux ce qu'ils ressentent sur différents sujets.

Dans l'image ci-dessous, les gommettes représentent deux sentiments différents : jaune – content et rose – fâché



Les questionnaires remplis par les enfants et les jeunes à la fin d'une activité ou d'un événement peuvent être un bon moyen de savoir comment ils ont vécu l'expérience et ce qui pourrait être amélioré. Des images comme celle ci-dessous peuvent aider les participants à exprimer leurs sentiments.

Les questions de type "oui/non" et les questions permettant aux participants d'exprimer leurs pensées et leurs sentiments peuvent être utiles, mais il faut toujours inclure des questions ouvertes pour permettre un retour d'information plus détaillé.

Les citations des enfants et des jeunes, qui rendent compte de leurs pensées, opinions et réactions, peuvent être utilisées pour les évaluations. Elles peuvent être données oralement, par écrit, par le biais de dessins ou d'autres méthodes créatives. Les enfants et les jeunes doivent être informés de manière appropriée de la manière dont leurs citations seront utilisées et il est important d'obtenir leur consentement à ce sujet, même si vous allez les utiliser de manière anonyme.



Les enquêtes entre pairs, conçues par des enfants et des jeunes et administrées auprès d'autres enfants et jeunes peuvent être un excellent moyen de réaliser le suivi et l'évaluation de manière participative. Cela permet non seulement aux enfants et aux jeunes de développer des compétences en matière de suivi et d'évaluation, mais cela peut également vous aider à recueillir des informations utiles, car certains enfants et jeunes se sentent plus à l'aise et parlent plus ouvertement à leurs pairs.

Un groupe d'auto-représentants bulgares souffrant de déficiences intellectuelles a élaboré un questionnaire et organisé un groupe de discussion avec d'autres enfants et jeunes ayant quitté des institutions pour vivre dans des foyers de type familial. Ils ont découvert l'impact du déménagement et ce à quoi ressemblait la vie de leurs pairs dans leurs nouvelles conditions de vie. Leurs conclusions ont aidé Lumos à évaluer l'impact de la réforme des soins en Bulgarie.³³

OUTILS À UTILISER AVEC DES ADULTES

Le travail de participation des enfants et des jeunes implique souvent une collaboration étroite avec les adultes, tels que les parents, travailleurs sociaux, enseignants, représentants d'autorités publiques ou autres parties prenantes du processus de réforme des soins. Il est important de les inclure dans le suivi et l'évaluation. Il est précieux pour les enfants et les jeunes de savoir comment leur participation et leurs contributions ont été perçues par les autres. Il est donc important de recueillir les points de vue et les opinions des adultes et d'en faire part aux enfants et aux jeunes. En même temps, l'utilisation de ces outils avec des adultes est précieuse pour définir le travail à venir, les défis et les avantages de la participation, et l'impact qu'elle a par rapport à ce qui était prévu.

Il existe toute une série de méthodes pour recueillir les avis et les réactions des participants adultes, notamment :

- Les **questionnaires**, en version papier ou en ligne. Il existe plusieurs logiciels pour créer des versions en ligne, y compris des options gratuites, qui peuvent également réduire le temps que vous passez à analyser vos résultats.
- Les **Groupes de discussion** - il s'agit d'un moyen efficace d'évaluer notre travail avec les parents et les soignants, pour différentes activités et à différentes étapes.

Les parents et les responsables d'un programme pour les enfants et les jeunes en Bulgarie ont pris part à une étude participative couvrant la période 2011-2019. Ils ont fourni un retour sur les principales activités année par année et ont évalué leur performance en tant que groupe. L'un des principaux résultats partagés au cours des discussions de groupe a été la transformation opérée en eux, de parents/soignants aidant les enfants individuellement à la création du groupe 'Parents en action', qui défend désormais les intérêts des enfants handicapés, non seulement au sein des familles, mais aussi dans les institutions ou autres services de prise en charge.

ANALYSE ET USAGE DES DONNÉES DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION

Une fois que les données ont été recueillies auprès des enfants, des jeunes et des adultes concernés, il est important de s'assurer qu'elles sont utilisées à bon escient. Cette étape est souvent négligée et mal planifiée. Commencez par définir clairement l'objectif et le public cible. Pour ce faire, vous pouvez dresser la

liste des questions de suivi et d'évaluation auxquelles vous avez l'intention de répondre, des décisions que les résultats permettront de prendre et des personnes qui devraient participer à la prise de ces décisions.

Les plans d'analyse consistent à réfléchir à la manière dont les données seront enregistrées, stockées et traitées pour qu'elles deviennent des informations utiles. Pour les données quantitatives, il peut s'agir d'effectuer des calculs simples pour trouver des totaux ou des moyennes, ou d'effectuer une analyse statistique plus complexe pour comprendre les variations, les distributions ou les corrélations. L'élaboration de supports visuels, tels que des graphiques à barres ou des infographies, pour présenter les résultats, contribuera à les rendre utiles. Les réponses aux questionnaires qualitatifs, les transcriptions des discussions ou les dessins doivent être lus/examinés plusieurs fois, afin de mettre en évidence les thèmes communs et de faire ressortir des citations ou des exemples illustratifs. Ces résultats peuvent être partagés dans de courts paragraphes descriptifs accompagnés de citations et d'images.

Les enfants et les jeunes peuvent être soutenus pour participer à cette étape du suivi et de l'évaluation. Lire les transcriptions (ou les faire lire à haute voix) en groupe et en discuter ensemble peut être une expérience forte. Faire participer les enfants et les jeunes à la présentation des données quantitatives en dessinant des diagrammes ou en sélectionnant des images pour créer des infographies permettra de s'assurer que les résultats sont présentés de manière accessible aux autres enfants et aux jeunes.

La discussion des résultats doit avoir lieu avec les personnes qui ont participé au retour d'information et celles qui seront en mesure de mettre en œuvre les recommandations. Les discussions doivent porter sur la réalisation des objectifs, sur ce que cela nous apprend sur la manière dont les activités ont été menées et sur ce qui doit changer à l'avenir.

Les résultats, ainsi que les conclusions et les recommandations, doivent être présentés dans un format approprié et accessible, notamment pour le retour d'information aux enfants et aux jeunes. Il convient de prendre en considération non seulement les rapports écrits, mais aussi les vidéos, présentations, infographies et dessins. Une fois la période de suivi ou l'évaluation terminée, il est important d'assurer le suivi et de soutenir l'utilisation des résultats, afin que tout le travail accompli fasse la différence dans les efforts futurs en matière de participation des enfants et des jeunes.³⁴



CONCLUSION

Ce manuel a voulu démontrer les nombreux avantages qu'une participation sûre et significative peut offrir à toutes les parties prenantes de la réforme des soins - et surtout aux enfants, aux jeunes et à leurs familles.

Tous les enfants et les jeunes ont le droit de participer de manière significative aux décisions qui affectent leur vie, y compris celles qui concernent leur prise en charge. Toute personne travaillant avec eux a la responsabilité de veiller à ce que ce droit fondamental soit respecté.

Les exemples et les pratiques partagés ici sont basés sur les expériences de Lumos et de CTWWC et sur leur travail avec des enfants et des jeunes dans le monde entier. Ils ne sont pas exhaustifs, mais nous espérons qu'ils vous ont aidé à réfléchir à la manière dont vous pouvez intégrer la participation dans votre travail ou vous appuyer sur vos pratiques existantes.

Il n'existe pas de modèle unique de participation. Vos méthodes peuvent varier en fonction du rôle de votre organisation dans le processus de réforme des soins, de votre contexte opérationnel et des enfants et des jeunes avec lesquels vous travaillez. Nous vous encourageons à poursuivre vos recherches et à consulter les enfants et les jeunes pour déterminer vos prochaines étapes, à relier les structures de participation au sein desquelles vous travaillez à d'autres dans votre pays, à garantir un personnel de soutien en nombre suffisant pour une véritable participation et à vous assurer de l'attribution des fonds nécessaires. Par-dessus tout, vous devez vous assurer que l'approche adoptée par votre organisation, quelle qu'elle soit, est significative, inclusive et sûre.

Pour terminer, quelques conseils de la part des jeunes :

« Si vous êtes impliqués dans la réforme des soins - nous, les jeunes avec de l'expérience, sommes très réceptifs pour vous fournir des idées et des recommandations pour que la réforme réussisse. »

« Pensez, avec les bénéficiaires, aux effets à long terme et ayez des objectifs communs ; ne vous contentez pas de travailler sur des tâches courtes et spécifiques, qui n'ont que des résultats limités. »

« Il est important de faire votre travail avec dévouement et le mieux possible, car la vie de nombreux enfants dépend de vos actions. » »

« Faites un travail d'évaluation et de suivi aussi souvent et aussi bien que possible. »

« Encouragez les enfants et les jeunes à participer aux décisions qui affectent leur vie, ne faites pas cette tâche à leur place ; encouragez-les à s'exprimer et à progresser au quotidien. » »

(Auto-représentants)

ANNEXE – RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Vous trouverez ci-dessous une liste de ressources et de sites supplémentaires qui pourraient vous être utiles pour intégrer la participation des enfants et des jeunes ou renforcer les pratiques existantes :

- Bibliothèque de Better Care Network – Ressources sur la participation des enfants. <https://bettercarenetwork.org/library/principles-of-good-care-practices/child-participation>
- Save the Children (2014). Trousse à outils du suivi et de l'évaluation de la participation des enfants – <https://resourcecentre.savethechildren.net/document-collections/toolkit-monitoring-and-evaluating-childrens-participation>
- Keeping Children Safe Coalition (2014). Children's Participation in Child Protection Tool: Tool 4. (La participation des enfants dans les politiques de protection) <https://codeofgoodpractice.com/wp-content/uploads/2019/03/KCS-Childrens-Participation-in-Child-Protection-Tool-4.pdf>
- Kenya Society of Care Leavers & Changing the Way We Care (2018). How to Engage Care Leavers in Care Reform. (Comment faire participer les jeunes ayant quitté la prise en charge dans la réforme des soins) https://bettercarenetwork.org/sites/default/files/care_leaver_guidance_2018_final.pdf

REFERENCES

1. Ce glossaire reprend les définitions universellement reconnues du Better Care Network (BCN) Toolkit Glossary. La terminologie supplémentaire utilisée tout au long du document est basée sur des définitions développées par Changing the Way We Care. Pour accéder au glossaire complet de BCN, voir : <https://bettercarenetwork.org/sites/default/files/attachments/glossary.pdf>
2. U ONU (1989). Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Nations Unies, New York. <https://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>
3. Organisation des Nations Unies (2021). Frequently asked questions | United Nations For Youth. [online] Disponible sur : <https://www.un.org/development/desa/youth/what-we-do/faq.html>
4. Marshall, P.J. & Fox, N.J. (2004). A comparison of the electroencephalogram between institutionalized and community children in Romania. *Journal of Cognitive Neuroscience*. 16(8): 1327-1338.
Nelson, C.A. et al. (2007). Cognitive recovery in socially deprived young children: The Bucharest Early Intervention Project. *Science*. 318(5858): 1937-1940. [Abstract] <http://science.sciencemag.org/content/318/5858/1937>
Rutter, M. (1998). Development catch-up, and deficit, following adoption after severe global early privation. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*. 39(4): 465-476. [Abstract].
Vorria, P., et al. (2006). The development of adopted children after institutional care: a follow-up study. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*. 47(12): 1246-1253. [Abstract] <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1469-7610.2006.01666.x/abstract> [accessed 3 May 2017].
5. UN (1989). Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Article 12 (CIDE) :
 1. Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.
 2. A cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'une organisation approprié, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale.
6. ONU (2006). Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Nations Unies, New York. <https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRPD/Pages/ConventionRightsPersonsWithDisabilities.aspx> [accessed 9 Apr 2021].
7. Hart, R. (1992). Children's Participation: From Tokenism to Citizenship. *Innocent Essays No. 4*. UNICEF. See page 8. https://www.unicef-irc.org/publications/pdf/childrens_participation.pdf [accessed 9 Apr 2021].
8. Voir – les exigences de base pour la mise en œuvre du droit de l'enfant à être entendu, Comité des droits de l'enfant (2009). Observation générale No.12 Le droit de l'enfant d'être entendu. <https://www.2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/AdvanceVersions/CRC-C-GC-12.pdf> [accessed 28 May 2021].
9. Pour plus d'informations, voir Kenya Society of Care leavers (KESCA www.kesca.org)
10. Voir Changing the Way We Care (2020). Package of COVID-19 Case Management and Virtual Monitoring Guidance and Tools. Disponible sur ce lien : <https://bettercarenetwork.org/library/particular-threats-to-childrens-care-and-protection/covid-19/package-of-covid-19-case-management-and-virtual-monitoring-guidance-and-tools>
11. Voir Lumos (2017). Moving to My New Home. Disponible sur : <https://www.wearelumos.org/knowledge-portal/moving-my-new-home/>
12. Pour plus d'exemples et lignes directrices concernant la participation dans le contexte de la réunification et de la réintégration, voir Inter-agency Group on Children's Reintegration (2016). Guidelines on Children's Reintegration. Disponible sur : <https://resourcecentre.savethechildren.net/library/guidelines-childrens-reintegration>
13. Pour un exemple de document-ressource adapté aux enfants, voir : Lumos & Child Rights Centre (2017). Nobody is Allowed to Harm You. Disponible sur : <https://www.wearelumos.org/resources/nobody-allowed-harm-you/>
14. How to Engage Care Leavers in Care Reform (Comment impliquer les jeunes ayant quitté la prise en charge dans la Réforme des soins) https://bettercarenetwork.org/sites/default/files/care_leaver_guidance_2018_final.pdf
15. Enregistrement du séminaire : Plus que nos histoires – des stratégies pour impliquer de manière significative les jeunes ayant quitté la prise en charge dans la réforme des soins <https://bettercarenetwork.org/library/principles-of-good-care-practices/leaving-alternative-care-and-reintegration/webinar-recording-more-than-our-stories-strategies-for-how-to-meaningfully-engage-care-leavers-in>
16. Pour regarder la vidéo et en savoir davantage sur le travail des auto-représentants, voir : https://www.wearelumos.org/moldova/media-centre/films/COVID-19_child_rights_protection/
17. Pour plus d'information, voir : https://www.wearelumos.org/moldova/media-centre/news/Marathon_2019/
18. Voir "Helping Not Helping" – Foire Aux Questions. Disponible sur : <https://www.helpingnothelping.org/advice>
19. See UK Foreign & Commonwealth Office (2019). Guidance: Gap years, volunteering overseas and adventure travelling. Available at: <https://www.gov.uk/guidance/safer-adventure-travel-and-volunteering-overseas#volunteering>
20. See Young Minds (2019). Adversity and Trauma-Informed Practice: A short guide for professionals working on the frontline. Available at: <https://youngminds.org.uk/media/3091/adversity-and-trauma-informed-practice-guide-for-professionals.pdf>
21. Resources on keeping children and young people safe online can be found here: <https://www.nspcc.org.uk/keeping-children-safe/online-safety/>
22. To see what data protection and privacy legislation applies in your country and region, visit the UN Conference on Trade and Development website: <https://unctad.org/page/data-protection-and-privacy-legislation-worldwide>
23. The GDPR is a regulation in EU law on data protection and privacy in the European Union and the European Economic Area.
24. More information and resources from the Turning Words Into Action are available at: <https://www.wearelumos.org/what-we-do/youth-participation/turning-words-action/>
25. Visit <https://www.wearelumos.org/stories/2018/07/12/pinch-salt-self-esteem/> to learn more and download the recipes!
26. Visit <https://www.youtube.com/watch?v=vXEeljibisU> to watch the self-advocates' powerful presentation.
27. For an example of a child-friendly document, see Lumos (2017). Moving to My New Home. Available at https://lumos.contentfiles.net/media/documents/document/2017/02/Moving_New_Home_Younger_Children.pdf
28. For an example of a youth-friendly document produced with the involvement of self-advocates, see Lumos (2020). What? How? Who? A Guide for Children and Young People who are About to Leave or Have Left Alternative Care Services. available at: https://lumos.contentfiles.net/media/assets/file/LUMOS_book_EN.pdf
29. To learn more about easy-read resources, visit <https://www.photosymbols.com/pages/easy-read>
30. For more information, see 'How to measure the scope, quality and outcomes of children's participation. Booklet 3', in A toolkit for Monitoring and Evaluating Children's Participation. Available at: <https://resourcecentre.savethechildren.net/library/toolkit-monitoring-and-evaluating-childrens-participation-how-measure-scope-quality-and>
31. More information about the self-advocates' research project can be found in Lumos (2017). Ending Institutionalisation: Moving from an Institution to a Community. Available at <https://www.wearelumos.org/resources/ending-institutionalisation-moving-institution-community/>
32. The charity BetterEvaluation offers lots of suggestions on how to report on and support the use of evaluations: <https://www.betterevaluation.org/sites/default/>



MacArthur
Foundation

Changing
THE WAY WE
*care*SM

For more information visit our website wearelumos.org

Lumos Foundation, founded by J.K. Rowling, is a company limited by guarantee registered in England and Wales no. 5611912. registered charity no. 1112575. ©